

# Notice explicative des Fonds distincts Idéal

## Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

Expérience client, exploitation  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 5C5

*Le présent document fait état de données non garanties.  
Publié à titre documentaire, il ne constitue pas un contrat d'assurance.*



# Faits saillants des Fonds distincts Idéal

Les présents *Faits saillants* renferment les renseignements de base dont vous devriez prendre connaissance avant de souscrire un contrat individuel à capital variable. **Les *Faits saillants* ne constituent pas votre contrat.** Une description exhaustive des caractéristiques du contrat ainsi que de leur fonctionnement est fournie dans la *Notice explicative* ainsi que dans le contrat. Nous vous recommandons d'examiner ces documents attentivement, et de poser à votre conseiller toutes les questions que vous pourriez avoir.

## Description du produit

Vous souscrivez un contrat d'assurance entre la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada et vous-même. Ce contrat vous procure des options en matière de placement et de garantie.

Vous pouvez

- choisir un ou plusieurs fonds auxquels vous affecterez vos capitaux;
- obtenir une garantie;
- nommer une personne qui touchera la garantie au décès ou en faveur de laquelle le contrat sera prolongé après votre décès;
- choisir entre un contrat enregistré ou non enregistré; et
- recevoir des paiements périodiques, dès maintenant ou à une date future.

Vos choix peuvent avoir des conséquences sur le plan fiscal. Ils peuvent aussi se répercuter sur vos garanties. Une explication des choix offerts est fournie dans la *Notice explicative* ou dans le contrat. Demandez à votre conseiller de vous aider à sélectionner ceux qui vous conviennent.

**La valeur de votre contrat peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, selon les garanties qui s'y rattachent. Nous vous recommandons de lire attentivement la *Notice explicative* et votre contrat avant d'effectuer votre souscription.**

## Quelles garanties sont offertes?

Vous disposez de garanties à l'échéance et au décès. Ces garanties aident à protéger votre investissement dans les fonds. Vous pouvez aussi obtenir une protection accrue grâce aux revalorisations.

**Tout retrait effectué peut diminuer vos garanties.** Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section 9 de la présente *Notice explicative*.

### Garantie à l'échéance

Cette garantie protège la valeur de votre placement à des dates précises. Votre argent sera investi pour une période minimale de 10 ans. Pour connaître toutes les conditions de votre garantie, veuillez consulter la section 9 de la présente *Notice explicative*.

À ces dates, vous toucherez le plus élevé des montants suivants :

- La valeur du contrat,
- ou
- 75 % de la prime nette.

Une garantie est offerte pour tout placement dans un FERR. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section 9.

Pour obtenir la définition des termes *Valeur du contrat* et *Prime nette*, veuillez consulter la section 3.

### Garantie au décès

Cette garantie protège la valeur de votre placement en cas de décès. Cette valeur sera versée à la personne que vous aurez nommée. L'âge auquel vous versez votre première prime peut avoir une incidence sur la garantie.

La garantie au décès entre en jeu si vous décédez avant l'échéance du contrat. Elle correspondra au plus élevé des montants suivants :

- La valeur du contrat,
- ou
- 100 % de la prime nette.

Une garantie est offerte pour tout placement dans un FERR. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section 9.

Pour obtenir la définition des termes *Valeur du contrat* et *Prime nette*, veuillez consulter la section 3.

## Quelles sont les options de placement disponibles?

Vous pourrez faire des placements dans les Fonds distincts.

Vous trouverez la description des Fonds distincts Idéal dans la section *Aperçu du fonds* de chaque fonds.

**La Standard Life ne garantit pas le rendement des fonds distincts. Assurez-vous de connaître votre niveau de tolérance au risque avant de choisir une option de placement.**

## Combien cela coûtera-t-il?

Les options que vous choisissez en matière de fonds et d'affectation des primes ont toutes une incidence sur le coût que vous devez assumer.

Si vous investissez dans des fonds, vous pouvez choisir parmi les options de retrait suivantes : avec frais de retrait ou sans frais. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section 7 de la présente *Notice explicative*.

Des frais de gestion sont déduits des fonds distincts. Ces frais figurent à la rubrique *Ratio de frais de gestion (RFG)* de la section *Aperçu du fonds* de chaque fonds.

Si vous effectuez certaines opérations – comme des retraits, des opérations à court terme, des opérations fréquentes ou des réaffectations de fonds – ou faites des demandes particulières, vous pourriez devoir payer des frais séparés.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section 12 de la présente *Notice explicative*.

## Quelles opérations puis-je effectuer une fois le contrat souscrit?

Si vous le souhaitez, vous pouvez effectuer l'une ou l'autre des opérations suivantes :

### Substitutions et transferts

Vous pouvez transférer des capitaux d'un fonds à un autre ou passer d'un fonds à un autre. Voir la section 8 de la présente *Notice explicative*.

## Retraits

Vous pouvez retirer des sommes de votre contrat. Sachez toutefois que cela pourrait avoir une incidence sur vos garanties. Vous pourriez également devoir payer des frais ou des impôts. Voir la section 7 de la présente *Notice explicative*.

## Primes

Vous pouvez effectuer un seul versement ou des versements périodiques. Voir la section 6 de la *Notice explicative*.

## Revalorisations

Si la valeur de vos placements augmente, vous pouvez revaloriser vos garanties à un montant supérieur. Cette option peut influencer sur la date applicable à la garantie à l'échéance. Voir la section 9 de la *Notice explicative*.

## Rente

À une date donnée, à moins que vous ne choisissiez une autre option, nous commencerons à vous verser un revenu.

Certaines restrictions et conditions s'appliquent. Consultez la *Notice explicative* et votre contrat pour connaître vos droits et obligations, et discutez avec votre conseiller de toute question que vous pourriez avoir.

## Quels renseignements recevrai-je au sujet de mon contrat?

Nous vous aviserons une fois l'an de la valeur de vos placements ainsi que de toutes les opérations effectuées.

Vous pouvez demander des états financiers plus détaillés des fonds. Les états financiers sont mis à jour à des moments précis de l'année.

## Et si je change d'idée?

Aucun problème,

- vous pouvez annuler le contrat,
- annuler tout versement que vous effectuez, ou
- revenir sur toute décision en matière de placement.

Pour ce faire, vous devez nous aviser par écrit dans les deux jours ouvrables suivant la première des dates ci-après :

- date de réception de l'avis d'exécution, ou
- cinq jours ouvrables après son envoi par la poste.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Vous récupérerez également tous frais de transaction ou autres frais que vous aurez payés.

Si vous changez d'idée au sujet d'une opération particulière, le droit d'annulation ne s'applique qu'à cette opération.

## Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements?

Vous pouvez nous joindre en composant le 1-888-841-6633, ou, par courrier électronique, à [csc@standardlife.ca](mailto:csc@standardlife.ca). Des renseignements sur notre entreprise ainsi que sur les produits et services que nous offrons sont disponibles dans notre site Web, à [www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca). **Pour des renseignements concernant un différend que vous n'arrivez pas à régler en traitant directement avec votre assureur, contactez l'Ombudsman des assurances de personnes, au 1-800-268-8099, ou, en ligne, à [www.olhi.ca](http://www.olhi.ca).**

Pour des renseignements sur la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, contactez Assuris, une société établie par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Pour de plus amples renseignements, voir [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).

Des renseignements sur la façon de contacter l'organisme de réglementation des assurances de votre province ou territoire sont disponibles dans le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, à [www.ccir-ccra.org](http://www.ccir-ccra.org).

## **Attestation**

La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada atteste que la présente *Notice explicative* fait état sommairement et clairement de tous les faits importants quant au caractère variable des Fonds distincts Idéal offerts aux termes du contrat Fonds distincts Idéal.



Le vice-président, Occasions d'affaires,  
Michel Fortin  
Régimes de retraite et marchés individuels



La première vice-présidente, contentieux et conformité,  
Penny Westman

# Table des matières

1. La présente <i>Notice explicative</i> .....	1
2. Standard Life.....	1
3. Termes employés dans la présente <i>Notice explicative</i> .....	2
4. Le contrat Fonds distincts Idéal.....	5
5. Types de régimes .....	6
6. Primes .....	8
7. Retraits.....	10
8. Réaffectations et transferts.....	12
9. Garanties.....	13
10. Fonds distincts Idéal.....	16
10.1 Historique.....	16
10.2 Fin des activités ou suppression d'un Fonds distinct Idéal .....	16
10.3 Politique de placement.....	16
10.4 Objectifs et stratégies de placement .....	16
10.5 Risques des Fonds distincts Idéal.....	16
10.6 Changement important.....	19
11. Fonds distincts Idéal – gestionnaire de portefeuille .....	20
12. Fonds distincts Idéal – frais applicables.....	21
13. Fiscalité .....	23
14. Renseignements supplémentaires.....	24

# 1. La présente Notice explicative

La présente *Notice explicative* décrit votre contrat Fonds distincts Idéal, un contrat individuel à capital variable qui peut être utilisé comme instrument d'épargne ou qui peut servir à constituer un revenu de retraite. La *Notice explicative* devrait être lue conjointement avec les sections *Aperçu du fonds*, où figurent les renseignements propres à chaque Fonds distinct Idéal.

Dans la présente *Notice explicative*, l'expression « contrat Fonds distincts Idéal » désigne des régimes d'épargne (RER, CRI, RER immobilisés, REIR, CELI et régimes d'épargne non enregistrés) et des régimes enregistrés de revenu de retraite (FRR, FRV, FRI, FRVR et FRR prescrit). En outre, toute mention des Fonds distincts Idéal renvoie également à nos Portefeuilles Idéal.

## 2. Standard Life

Le contrat Fonds distincts Idéal est commercialisé par la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada (la Standard Life), une institution financière autorisée à faire souscrire des polices d'assurance vie et des contrats de rente dans les dix provinces et les trois territoires du Canada. Le siège social de la Compagnie est situé au 1245, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3G 1G3.

### Service à la clientèle

La Standard Life s'engage à maintenir des normes élevées de service à la clientèle. Comme il est précisé aux dispositions du contrat, nous offrons à la clientèle une garantie de satisfaction totale de six mois sur tous les Fonds distincts Idéal.

### La Standard Life et vous

Dans la présente *Notice explicative* et les autres documents concernant ce produit, les termes « nous », « notre » et « nos » s'entendent de la Standard Life, tandis que les termes « vous », « votre » et « vos » s'entendent du titulaire du contrat (et du titulaire additionnel, le cas échéant).

### Actif des Fonds distincts Idéal

L'actif des Fonds distincts Idéal de la Standard Life est détenu par la Standard Life au nom des titulaires de contrats. Les Fonds distincts Idéal ne constituent pas des entités juridiques indépendantes. Vous n'êtes pas propriétaire de l'actif des Fonds distincts Idéal, et ne détenez aucune participation dans ces fonds. Des parts des Fonds distincts Idéal sélectionnés sont plutôt affectées à votre contrat aux fins de la détermination des garanties auxquelles vous avez droit. Ainsi, vous ne détenez, ne souscrivez ou ne vendez pas réellement des parts des Fonds distincts Idéal. Pour faciliter la compréhension, nous pouvons utiliser les mots « acquisition », « affectation », « retrait », « réaffectation » ou « transfert » pour parler des opérations effectuées sur les parts de votre contrat. Certains Fonds distincts Idéal de la Standard Life affectent une partie importante de leur actif à l'acquisition de parts de fonds sous-jacents.

Dans certains cas, Fonds de placement Standard Life Itée, l'une de nos sociétés affiliées, peut être le gestionnaire d'un fonds sous-jacent. Étant donné que toute somme affectée à un Fonds distinct Idéal est considérée comme une prime versée à un contrat individuel à capital variable établi par la Standard Life, les titulaires de contrats ne détiennent aucune participation dans le fonds sous-jacent et ils ne peuvent exercer les droits des porteurs de parts de ce fonds. Les objectifs de placement d'un fonds sous-jacent ne peuvent être modifiés sans l'approbation préalable des porteurs de parts du fonds visé. En pareil cas, la Standard Life informera les titulaires de contrats de toutes modifications apportées aux principaux objectifs de placement des fonds sous-jacents.

### 3. Termes employés dans la présente Notice explicative

#### **ACCAP**

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) est l'association nationale des compagnies d'assurance vie et maladie du Canada.

#### **Attribution du revenu de placement**

Un fonds distinct ne « distribue » pas de revenu. Les bénéfices nets sont réinvestis dans le fonds, ce qui permet aux titulaires de contrats de profiter des changements de valeur de leurs parts. Cependant, en vertu de la loi, un report d'impôt à l'égard des revenus ou des gains et des pertes en capital doit vous être accordé chaque année, le cas échéant.

#### **Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)**

Type de régime d'épargne enregistré (en vigueur à compter de 2009) auquel il est permis de cotiser jusqu'à 5 000 \$ par année (un montant qui sera par la suite indexé et arrondi annuellement à la tranche de 500 \$ la plus rapprochée). Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés aux années ultérieures. Aucun impôt ne sera payable sur tous gains en capital et autres revenus de placement gagnés dans le cadre de ce régime, ni sur tous retraits effectués.

#### **Compte de retraite immobilisé (CRI) / RER immobilisé**

Les primes versées à ces types de régimes enregistrés d'épargne-retraite peuvent être constituées de capitaux provenant d'un régime de retraite agréé ou d'un autre régime enregistré immobilisé.

#### **Contrat**

Ce terme désigne le contrat d'assurance individuel à capital variable établi par la Standard Life. Votre contrat prévoit certaines garanties et vous permet d'affecter des capitaux aux Fonds distincts Idéal.

#### **Contrat individuel à capital variable (CICV)**

Contrat individuel d'assurance vie, et notamment de paiements périodiques, ou engagement de verser des paiements périodiques, tel que défini par les lois provinciales et territoriales sur les assurances et par le *Code civil du Québec*, dont les provisions varient en fonction du cours du marché des éléments d'actif détenus dans un fonds distinct, et qui comporte une disposition stipulant que les participations sont déposées dans un fonds distinct.

#### **Convention de prélèvement automatique (CPA)**

Entente qui vous permet de verser des primes périodiques à votre contrat Fonds distincts Idéal au moyen de prélèvements automatiques sur votre compte bancaire.

#### **Date d'entrée en jouissance de la rente**

Si vous ne précisez aucune date, dans le cas d'un régime d'épargne non enregistré, la date d'entrée en jouissance de la rente est le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier, et, dans le cas d'un régime d'épargne enregistré, le 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteignez l'âge limite fixé par la loi pour l'échéance des régimes d'épargne enregistrés (voir la section 5 pour de plus amples renseignements). Dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, les capitaux d'un FRV doivent être affectés à la constitution d'une rente au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans.

#### **Date d'évaluation**

Jour ouvrable où la valeur de marché et la valeur par part d'un Fonds distinct Idéal sont calculées aux fins des opérations. La valeur de marché et la valeur par part d'un Fonds distinct Idéal sont normalement calculées chaque jour ouvrable, après la clôture de la Bourse de Toronto. Toutefois, dans certaines circonstances, la Standard Life peut, à son gré, calculer ces valeurs un autre jour ou à un autre moment.

#### **Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR)**

Semblable à un FRV, un FRR immobilisé est un type particulier de fonds enregistré de revenu de retraite constitué au moyen de capitaux provenant d'un régime de retraite agréé, d'un compte de retraite immobilisé ou d'un régime d'épargne-retraite immobilisé. Si vous êtes titulaire d'un FRV, vous devez retirer chaque année un montant minimum. Toutefois, la formule d'établissement du revenu maximum diffère de celle d'un FRV. En outre, étant donné que le revenu en vertu d'un FRR immobilisé est payable la vie durant, vous n'êtes pas tenu de souscrire une rente viagère avant la fin de l'année au cours de laquelle vous atteignez l'âge de 80 ans. Sous réserve de la législation provinciale, le revenu inutilisé peut être reporté sur les années suivantes.

#### **Fonds de revenu de retraite prescrit (FRR prescrit)**

Il s'agit d'un type de fonds de revenu de retraite enregistré, constitué au moyen de capitaux provenant d'un régime de retraite enregistré ou du produit d'un compte de retraite immobilisé ou d'un régime d'épargne-retraite immobilisé. Les FRR prescrits peuvent aussi être constitués grâce à des capitaux provenant de fonds de revenu viager ou de fonds de revenu de retraite immobilisés existants qui ont été souscrits avant le 1<sup>er</sup> avril 2002. Si vous êtes titulaire d'un FRR prescrit, vous devez effectuer un retrait minimum prescrit chaque année. Toutefois, aucun maximum annuel ne s'applique et vous n'êtes pas tenu de souscrire une rente viagère à un âge préétabli.

#### **Fonds de revenu viager (FRV)**

Type particulier de fonds enregistré de revenu de retraite constitué au moyen de capitaux provenant d'un régime de retraite agréé, ou du produit d'un compte de retraite immobilisé ou d'un régime d'épargne-retraite immobilisé. Si vous êtes titulaire d'un FRV, vous devez retirer chaque année un montant minimum, mais vous ne pouvez retirer plus que la somme calculée au moyen d'une formule prévue par la législation provinciale (le revenu maximum). Dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans, les fonds restants doivent être utilisés afin de souscrire une rente viagère.

#### **Fonds distincts**

Commercialisés par les compagnies d'assurance vie, les fonds distincts sont des fonds de placement qui offrent diverses garanties d'assurance. L'actif des fonds distincts est investi dans un portefeuille de titres au nom d'un groupe de titulaires de contrats. Les fonds distincts sont tenus à part de l'actif général des compagnies d'assurance.

#### **Fonds distinct Idéal**

Fonds distinct établi par la Standard Life. Dans la présente Notice explicative, le terme « fonds » désigne un Fonds distinct Idéal.

#### **Fonds sous-jacent**

Il s'agit d'un fonds dans lequel la plus grande partie de l'actif d'un Fonds distinct Idéal est investie. Toute somme affectée à un Fonds distinct Idéal est considérée comme une prime versée à un contrat individuel à capital variable établi par la Standard Life.

#### **Frais de gestion**

Il s'agit des frais qu'une société de placement ou une compagnie d'assurance perçoit en échange des services d'administration et de gestion qu'elle fournit au titulaire de contrat et qu'elle assure à l'égard des fonds distincts (voir la section 12 pour de plus amples renseignements sur les frais de gestion des Fonds distincts Idéal).

#### **Garantie à l'échéance**

Somme payable à l'échéance du contrat. (Pour en savoir plus, veuillez consulter la section 9.)

## Garantie au décès

Somme payable au décès du rentier. (Pour en savoir plus, veuillez consulter la section 9.)

## Jour anniversaire

Le jour anniversaire désigne le jour qui tombe un an après la veille du jour d'établissement du contrat, et chaque jour qui revient à chaque intervalle successif d'un an après le jour visé, comme le prévoit la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## Jour ouvrable

Journée où la Bourse de Toronto est ouverte à des fins commerciales.

## Notice explicative

Le document que vous lisez actuellement. On y trouve la description du contrat individuel à capital variable et celle des fonds distincts. Ce document est conforme aux *Lignes directrices de l'ACCAP applicables aux contrats individuels à capital variable afférents aux fonds distincts*, et il a été déposé auprès des organismes de réglementation provinciaux en matière d'assurances.

## Parts

Lorsque vous affectez votre prime aux Fonds distincts Idéal, des parts sont affectées à votre contrat. Cependant, vous ne détenez, souscrivez ou vendez pas réellement une participation aux Fonds distincts Idéal et aux fonds sous-jacents ou des parts de tout autre type. De plus, vous ne disposez d'aucun droit de vote relativement aux Fonds distincts Idéal et aux OPC sous-jacents, car nous détenons l'actif de ces fonds en votre nom. Pour plus de clarté, nous pouvons utiliser les termes « acquisition », « retrait », « réaffectation » ou « transfert » lorsque nous désirons faire référence aux opérations effectuées dans le cadre de votre contrat.

## Portefeuilles Idéal

Les Portefeuilles Idéal sont des combinaisons stratégiques d'OPC Standard Life sous-jacents. L'objectif général de chaque portefeuille est de fournir un éventail diversifié de placements conçus expressément pour correspondre au style de gestion des titulaires affichant un profil identique. Pour atteindre cet objectif, chaque portefeuille, élaboré par un spécialiste, affiche une répartition globale variable en titres à revenu fixe et en actions.

## Prime nette

La prime nette équivaut à la somme des primes versées moins la somme des réductions proportionnelles au titre des retraits antérieurs.

## Programme de retraits systématiques (PRS)

Programme en vertu duquel des retraits d'un montant préétabli sont effectués automatiquement à même votre contrat à des intervalles déterminés.

## Régime enregistré

Régime enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les régimes enregistrés comprennent les régimes enregistrés d'épargne-retraite (RER), les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FRR). La législation en matière de régimes de retraite peut exiger que ces régimes soient des RER immobilisés, des comptes de retraite immobilisés (CRI), des régimes d'épargne immobilisés restreints (REIR), des fonds de revenu viager (FRV), des fonds de revenu viager restreints (FRVR), des fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI) ou des fonds de revenu de retraite prescrit (FRR prescrit).

## Rentier

Le rentier est la personne assurée en vertu du contrat. Le contrat est établi sur la tête du rentier, qui peut être le titulaire du contrat ou toute autre personne choisie par celui-ci. S'il s'agit d'un régime enregistré, la même personne doit être à la fois titulaire du contrat et rentier.

## Rentier remplaçant

Désigné par le titulaire, le rentier remplaçant est la personne qui devient automatiquement le rentier advenant le décès du rentier mentionné dans la proposition. Dans de telles circonstances, le contrat demeure en vigueur et aucune prestation n'est payable. La désignation d'un rentier remplaçant est permise uniquement dans le cas des régimes d'épargne non enregistrés et des FRR (elle ne s'applique pas dans le cas d'un FRV, d'un FRVR, d'un FRR immobilisé ou d'un FRR prescrit). Pour un FRR, seul l'époux ou le conjoint de fait, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), peut être désigné à titre de rentier remplaçant.

## Revalorisations

Les revalorisations vous permettent d'augmenter votre prime nette en vertu de votre garantie au décès et à l'échéance. (Pour en savoir plus, veuillez consulter la section 9.)

## Taux de rotation des titres en portefeuille

Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds distinct Idéal reflète le dynamisme du gestionnaire de portefeuille qui gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 pour cent signifie que le Fonds distinct Idéal achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont importants au cours de l'exercice, et plus la possibilité que le fonds réalise des gains ou des pertes en capital au cours de l'année d'imposition visée est forte. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds. Le taux de rotation du portefeuille figure dans la section *Aperçu du fonds* de chaque fonds.

## Titulaire du contrat

Le titulaire du contrat est le titulaire du contrat individuel à capital variable.

## Valeur capitalisée

La valeur capitalisée, dans le cas d'un Fonds distinct Idéal, correspond au nombre de parts détenues par un titulaire de contrat individuel dans ce fonds, multiplié par la valeur par part correspondante établie à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle la valeur capitalisée est déterminée.

**La valeur capitalisée d'un Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

## Valeur de marché

La valeur de marché de chaque Fonds distinct Idéal sera déterminée à une date d'évaluation. Afin de déterminer la valeur par part de chaque Fonds distinct Idéal aux fins d'opération, la valeur de marché de l'actif d'un Fonds sera calculée en fonction du cours du marché courant des titres détenus par le fonds distinct. Les titres de participation cotés ou négociés sur un marché boursier sont évalués au cours de clôture de la bourse reconnue où ils sont cotés ou principalement négociés. Les titres de participation qui ne sont pas négociés à la date d'évaluation seront évalués selon la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date visée. Les obligations et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués selon la médiane des cours acheteur et vendeur obtenus d'un ou de plusieurs courtiers en valeurs mobilières reconnus. La valeur des billets à court terme est fondée sur leur coût d'acquisition dans le

cas de tous les Fonds distincts Idéal, pour lequel elle est déterminée selon la valeur de marché, qui est fondée sur le cours acheteur obtenu d'un courtier en valeurs mobilières reconnu. Les investissements dans d'autres fonds de placement qui ne sont pas négociés sur un marché boursier sont évalués selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation. Dans tout autre cas, ou si nous estimons que les méthodes de calcul précédentes ne reflètent pas fidèlement la juste valeur d'un actif, la valeur de marché d'un fonds sera la juste valeur marchande que nous aurons déterminée. L'évaluation aux fins des états financiers est effectuée selon la méthode communiquée dans ces derniers. La valeur de marché de chaque Fonds distinct Idéal est toujours déterminée au moins une fois par mois.

### **Valeur de retrait**

La valeur de retrait correspond à la valeur du contrat moins l'impôt et les frais de retrait applicables.

**La valeur de retrait d'un Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

### **Valeur du contrat**

La valeur du contrat correspond à la somme des valeurs de toutes les séries en vertu de votre contrat Fonds distincts Idéal.

### **Valeur liquidative**

La valeur liquidative de tout Fonds distinct Idéal correspond au cours du marché de l'actif du fonds, moins le passif (y compris les frais de gestion et autres frais à payer). La valeur de marché est fixée, pour les actions, d'après le cours vendeur de clôture de la bourse reconnue à laquelle elles sont cotées ou principalement négociées, ou, pour les obligations, selon la médiane des cours acheteur et vendeur proposés par un ou plusieurs courtiers en valeurs mobilières reconnus.

### **Valeur par part**

Pour chaque Fonds distinct Idéal, une valeur par part distincte est établie selon chaque option de retrait. La valeur par part d'un fonds, pour une option de retrait particulière, est déterminée en divisant la valeur liquidative du fonds auquel cette option de retrait s'applique par le nombre total de parts du fonds, selon l'option de retrait, en circulation immédiatement avant la date d'évaluation. La valeur par part d'un Fonds distinct Idéal augmente ou diminue selon l'évolution de la valeur de marché de l'actif du fonds et le réinvestissement du revenu net.

## 4. Le contrat Fonds distincts Idéal

Le contrat Fonds distincts Idéal est un contrat individuel à capital variable. En qualité de titulaire de contrat, afin de répondre à vos besoins en matière d'épargne et de revenu de retraite, vous avez la possibilité d'affecter vos primes à l'un ou l'autre des Fonds distincts Idéal offerts en vertu de l'option d'affectation que vous avez choisie. Les Fonds distincts Idéal sont offerts dans le cadre d'un régime d'épargne non enregistré, d'un régime d'épargne enregistré (RER, CRI, RER immobilisé, REIR ou CELI) ou d'un régime enregistré de revenu de retraite (FRR, FRV, FRVR, FRRRI ou FRR prescrit). De temps à autre, la Standard Life peut modifier sa gamme de produits, et, en conséquence, il peut arriver qu'elle cesse d'offrir certains types de contrats. Le cas échéant, nous vous transmettrons un avis suffisant et vous permettrons de choisir parmi divers contrats de remplacement.

### Possibilité de protection contre les créanciers

En vertu des lois provinciales régissant le secteur des assurances, dans certains cas, votre contrat peut jouir d'une protection contre les créanciers si le bénéficiaire désigné est le conjoint légalement marié (ou, dans certaines provinces, le conjoint de fait), le père, la mère, un enfant ou un petit-fils ou une petite-fille du rentier (au Québec, si le bénéficiaire désigné est le conjoint [en vertu d'un mariage ou d'une union civile] ou un ascendant ou un descendant du titulaire du contrat) ou si le bénéficiaire est désigné à titre irrévocable.

**Cette protection est assujettie à d'importantes restrictions. Le présent sommaire offre uniquement un aperçu général de la protection, et il ne couvre pas toutes les situations possibles. Il vous est conseillé de consulter votre conseiller juridique à propos de votre situation personnelle pour savoir si vous êtes admissible à ce type de protection.**

### Avis de confirmation

Quand vous versez une prime en vertu de votre contrat Fonds distincts Idéal, nous vous remettons un avis de confirmation. L'avis confirme le montant de la prime et le nombre de parts de Fonds distincts Idéal affectés à votre contrat. Vous recevrez également un avis de confirmation pour tout retrait, réaffectation, ou transfert. Dans le cas des conventions de prélèvement automatique, du programme d'achats périodiques et du programme de retraits systématiques, un avis de confirmation sera établi uniquement pour la première opération. Cela pourrait être différent dans le cas des régimes de prête-noms.

### Relevés

La Standard Life vous transmettra, au moins une fois l'an, un relevé faisant état de toutes les opérations effectuées dans le cadre de votre contrat. Le relevé indiquera également le nombre de parts de chaque Fonds distinct Idéal qui sont affectées à votre contrat ainsi que la valeur par part des Fonds distincts Idéal à la date d'évaluation coïncidant avec la date du relevé. En outre, chaque relevé de contrat de FRR, FRV, FRVR, FRRRI ou FRR prescrit établi pour la période qui se termine le 31 décembre fera état du revenu minimum que le gouvernement vous imposera pour l'année suivante ainsi que du revenu maximum dans le cas d'un FRV, d'un FRVR ou d'un FRRRI. Grâce à ces renseignements, vous pourrez réexaminer votre formule de versement du revenu et apporter les modifications qui s'imposent. Cela pourrait être différent dans le cas des régimes de prête-noms.

### États financiers des Fonds distincts Idéal

Avant que vous affectiez des primes aux Fonds distincts Idéal, nous vous recommandons de prendre connaissance des états financiers vérifiés présentés dans la brochure n° F1068, intitulée *Fonds distincts Idéal, États financiers annuels*. Vous pouvez obtenir les états financiers semestriels non vérifiés sur demande ou en visitant notre site Web, à [www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca).

Des exemplaires du prospectus simplifié, de la notice annuelle et des états financiers annuels vérifiés des fonds sous-jacents (brochure n° F2423 intitulée *Fonds communs de placement Standard Life – États financiers annuels*) vous seront expédiés sur demande.

## 5. Types de régimes

Le contrat Fonds distincts Idéal est offert dans le cadre d'un régime d'épargne non enregistré, d'un régime d'épargne enregistré (RER, CRI, RER immobilisé, REIR ou CELI) ou d'un régime enregistré de revenu de retraite (FRR, FRV, FRVR, FRI ou FRR prescrit).

Types de régimes
<b>Régimes d'épargne</b> <ul style="list-style-type: none"><li>» Régime d'épargne non enregistré</li><li>» Régimes d'épargne enregistrés<ul style="list-style-type: none"><li>• Régime d'épargne-retraite (RER, y compris RER de conjoint)</li><li>• Compte de retraite immobilisé (CRI)</li><li>• Régime d'épargne-retraite immobilisé (RER immobilisé)</li><li>• Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR)</li><li>• Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)</li></ul></li></ul>
<b>Régimes enregistrés de revenu de retraite</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fonds de revenu de retraite (FRR, y compris FRR de conjoint)</li><li>• Fonds de revenu viager (FRV)</li><li>• Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRI)</li><li>• Fonds de revenu de retraite prescrit (FRR prescrit)</li><li>• Fonds de revenu viager restreint (FRVR)</li></ul>

### Caractéristiques des régimes

#### Régime d'épargne non enregistré

- En vertu d'un régime d'épargne non enregistré, vous pouvez choisir d'être le rentier ou vous pouvez désigner une autre personne à titre de rentier.
- Vous pouvez choisir la date d'entrée en jouissance de la rente. Toutefois, si vous ne précisez aucune date, la date d'entrée en jouissance implicite coïncidera avec le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier.
- Vous pouvez céder un régime d'épargne non enregistré en totalité ou en partie. En d'autres termes, vous pouvez transférer la propriété du contrat à un nouveau titulaire. Si vous décidez de céder le contrat, vous devez transmettre un avis de cession à la Standard Life. Nous ne sommes pas responsables de la validité de toute cession.

#### Régimes de prête-noms

Les régimes de prête-noms sont établis en tant que régimes d'épargne non enregistrés à la Standard Life. Les affectations de primes, les retraits, les réaffectations, les transferts et les autres opérations similaires sont régis par le contrat du régime d'épargne non enregistré, quelle que soit la façon dont le régime a été établi auprès du tiers (ex. : régime d'épargne enregistré ou régime enregistré de revenu de retraite).

Si votre contrat est détenu en vertu d'un régime de prête-nom auprès d'un distributeur, il est possible qu'il ne puisse bénéficier d'une protection contre les créanciers. Veuillez consulter votre conseiller juridique à propos de votre situation personnelle.

De la même façon, si votre contrat est détenu en vertu d'un régime de prête-nom, certaines caractéristiques pourraient ne pas vous être offertes, notamment la possibilité de désigner un bénéficiaire ou un titulaire bénéficiaire additionnel. Il serait judicieux de discuter en détail avec votre conseiller de l'incidence de détenir votre contrat en vertu d'un régime de prête-nom.

#### Régimes enregistrés

- En vertu d'un régime enregistré, vous êtes à la fois le titulaire et le rentier.

- Vous ne pouvez céder, en totalité ou en partie, un régime enregistré ou des versements périodiques payables à vous ou à votre conjoint en vertu du contrat.
- Vous ne pouvez donner un régime enregistré en garantie pour l'obtention d'un prêt.

#### Régimes d'épargne enregistrés

Votre contrat Fonds distincts Idéal peut être établi dans le cadre d'un régime enregistré, à titre de régime enregistré d'épargne-retraite (RER) ou de compte d'épargne libre d'impôt (CELI) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, s'il y a lieu, de la *Loi sur les impôts* (Québec).

Les primes que vous versez à votre régime enregistré peuvent être déduites de votre revenu imposable, jusqu'à concurrence des plafonds établis, et les gains ne sont pas imposables immédiatement. À la date d'entrée en jouissance de la rente, la garantie à l'échéance est versée sous la forme d'un revenu de retraite, et chaque versement de rente est pleinement assujéti à l'impôt sur le revenu. Vous pouvez actuellement choisir la date d'entrée en jouissance de la rente. Toutefois, si vous ne précisez aucune date, la date d'entrée en jouissance implicite sera le 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteindrez l'âge limite fixé par la loi pour l'échéance des régimes d'épargne enregistrés.

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet de verser une cotisation annuelle non déductible à concurrence des plafonds autorisés par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucun impôt ne sera payable sur tous gains en capital et autres revenus de placement gagnés dans le cadre de ce régime, ni sur tous retraits effectués.

#### Régimes enregistrés de revenu de retraite

Les régimes enregistrés de revenu de retraite (FRR, FRV, FRVR, FRI et FRR prescrit) doivent être agréés à titre de fonds de revenu de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, s'il y a lieu, de la *Loi sur les impôts* (Québec).

Les régimes enregistrés de revenu de retraite vous permettent de déterminer votre revenu de retraite en fonction de vos besoins individuels et d'effectuer des retraits partiels (sous réserve des maximums fixés par l'État pour les FRV, FRVR et FRI). Les versements provenant d'un régime enregistré de revenu de retraite sont pleinement imposables, et toute somme que vous retirez au cours d'une année civile peut faire l'objet de retenues à la source.

La réglementation gouvernementale exige que toutes les primes affectées à un FRR soient versées sous la forme d'un transfert de capitaux RER, y compris la valeur escomptée, partielle ou totale, d'une rente enregistrée, ou d'un transfert de capitaux provenant d'un autre FRR. Les primes à un FRV, à un FRVR, à un FRI ou à un FRR prescrit doivent être versées sous la forme d'un transfert de capitaux enregistrés immobilisés ou d'un transfert de capitaux provenant d'un autre FRV, FRVR, FRI ou FRR prescrit. Aucun autre type de versement de prime ne peut être effectué.

#### Revenu minimum

En vertu des lois fédérales, les titulaires de contrats de FRR, de FRV, de FRVR, de FRI ou de FRR prescrit sont tenus d'effectuer un retrait minimum chaque année. Ce minimum doit être calculé à la fin de chaque année civile qui suit l'année d'établissement du FRR, du FRV, du FRI ou du FRR prescrit. Aux fins du calcul du revenu minimum, les versements d'un FRR peuvent être fondés sur l'âge du titulaire du contrat ou celui de son conjoint. Dans la plupart des provinces et territoires, les titulaires de contrats de FRV et de FRI peuvent aussi utiliser l'âge de leur conjoint.

### **Revenu maximum**

Conformément à la législation provinciale, les FRV, les FRVR et les FRRI sont également assortis d'un plafond réglementaire, en ce qui a trait au revenu annuel. Les règles d'application relatives aux formules de calcul du revenu plafond et les autres modalités touchant les FRV, les FRVR et les FRRI peuvent varier selon la province ou le territoire qui régit le régime de retraite.

### **Transfert automatique des capitaux de votre régime enregistré d'épargne-retraite à votre régime enregistré de revenu de retraite**

La Standard Life transférera automatiquement la valeur contractuelle de votre régime enregistré d'épargne-retraite, laquelle est déterminée à la date d'évaluation qui coïncide avec ou qui suit immédiatement la date d'entrée en jouissance des versements périodiques, à un des régimes enregistrés de revenu de retraite qu'elle offre, à moins de directives contraires de votre part avant ladite date. En outre, si vous voulez que le versement de revenu annuel minimum soit calculé en fonction de l'âge de votre conjoint, la Standard Life doit en être informée avant la date d'entrée en jouissance de la rente, à défaut de quoi le versement minimum sera calculé en fonction de votre âge. À compter de la date d'entrée en jouissance des paiements périodiques, la décision prise au sujet de l'âge devant servir à calculer le versement de revenu annuel minimum est irrévocable. Comme l'exige la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les versements de revenu minimum seront effectués tous les 31 décembre suivant l'ordre implicite alors en vigueur établi par la Standard Life, sauf directives contraires du rentier.

## 6. Primes

### Traitement des primes

#### Traitement électronique

Votre conseiller nous transmettra par voie électronique vos directives quant à l'affectation des primes. Si ces directives nous parviennent avant 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, vous paierez la valeur par part de cette date d'évaluation pour le ou les Fonds distincts Idéal sélectionnés. Si nous recevons ces directives après 16 h (heure de l'Est), vous paierez la valeur par part de la date d'évaluation suivante.

Votre paiement doit nous parvenir dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de vos directives (ou le lendemain dans le cas du Fonds du marché monétaire Idéal II), à défaut de quoi nous céderons vos parts à rachat. Si le produit du rachat est inférieur au paiement que vous devez, nous verserons la différence au fonds et nous recouperons ce montant auprès de votre conseiller, lequel pourrait avoir le droit de recouvrer ces sommes auprès de vous. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous devez, nous conserverons la différence. Nous nous réservons le droit de refuser toutes directives d'affectation dans un délai d'un jour ouvrable suivant leur réception. Le cas échéant, nous vous rembourserons votre argent immédiatement.

#### Traitement manuel

Dans le cas des directives d'affectation des primes qui ne sont pas transmises par voie électronique, vous paierez la valeur par part établie à la date d'évaluation qui coïncide avec ou qui suit immédiatement la réception de vos directives (les documents et l'encaissement de vos primes par la Standard Life). Les primes qui parviennent à la Standard Life après 16 h (heure de l'Est), seront traitées le jour ouvrable suivant.

Que vos primes fassent l'objet d'un traitement électronique ou d'un traitement manuel, le nombre de parts d'un Fonds distinct Idéal qui seront affectées à votre contrat se calcule en divisant le montant de la prime par la valeur par part du Fonds distinct Idéal à la date d'évaluation (jour du traitement de vos directives).

#### Options d'affectation des primes

Les Fonds distincts Idéal sont offerts en vertu de quatre options d'affectation des primes :

- **Option avec frais de retrait** : Cette option prévoit actuellement des frais de retrait décroissants sur une période de cinq ans (voir la section 7 pour de plus amples renseignements). En vertu de l'option avec frais de retrait, les frais de gestion sont moins élevés qu'avec l'option sans frais (voir la section 12 pour de plus amples renseignements).
- **Option sans frais** : En vertu de cette option, aucuns frais de retrait ne sont imputés, mais les frais de gestion sont plus élevés qu'en vertu de l'option avec frais de retrait (voir la section 12).
- **Option sans frais avec revalorisation** : En vertu de l'option sans frais avec revalorisation, aucuns frais de retrait ne sont imputés, mais les frais de gestion sont plus élevés qu'en vertu de l'option avec frais de retrait (voir la section 12).
- **Option sans frais Platine** : Aucuns frais de retrait ne sont imputés en vertu de cette option. Toutefois, la prime plancher requise est plus élevée et les frais de gestion sont inférieurs à ceux de nos autres options sans frais (voir la section 12).

Si vous êtes déjà titulaire d'un de nos contrats prévoyant le même type de régime, nous traiterons vos directives d'affectation comme une demande de versement de prime additionnelle en vertu du contrat existant.

L'option avec frais de retrait et l'option sans frais peuvent être combinées dans un même contrat. Toutefois, des contrats distincts sont requis dans

le cas de l'option sans frais avec revalorisation et de l'option sans frais Platine. Nous n'établirons qu'un seul contrat par type de régime.

#### Primes planchers

Les primes doivent respecter les minimums suivants :

#### Option avec frais de retrait, option sans frais et option sans frais avec revalorisation :

Type de régime	Prime initiale	Prime additionnelle	CPA
Régimes d'épargne	1 000 \$	250 \$	50 \$
Régimes enregistrés de revenu de retraite	10 000 \$	1 000 \$	s.o.

#### Option sans frais Platine :

Type de régime	Prime initiale	Prime additionnelle	CPA
Régimes d'épargne	250 000 \$	5 000 \$	1 000 \$*
Régimes enregistrés de revenu de retraite	250 000 \$	5 000 \$	s.o.

\* La prime initiale minimale doit avoir été versée avant la mise en place d'une convention de prélèvement automatique.

#### Régimes d'épargne

##### Primes forfaitaires (option avec frais de retrait, option sans frais et option sans frais avec revalorisation) :

- Vos primes initiales doivent être d'au moins 1 000 \$ pour le régime et de 250 \$ par Fonds distinct Idéal.
- Le montant de toute prime additionnelle doit être d'au moins 250 \$ pour le régime et par Fonds distinct Idéal.

##### Primes forfaitaires (option sans frais Platine)

- Vos primes initiales doivent être d'au moins 250 000 \$ pour le régime et de 5 000 \$ par Fonds distinct Idéal.
- Le montant de toute prime additionnelle doit être d'au moins 5 000 \$ pour le régime et de 5 000 \$ par Fonds distinct Idéal.

#### Convention de prélèvement automatique (CPA)

- Pour l'option avec frais de retrait, l'option sans frais et l'option sans frais avec revalorisation, la prime plancher en vertu d'une CPA doit être d'au moins 50 \$ pour le régime et par Fonds distinct Idéal.
- Pour l'option sans frais Platine, la prime plancher en vertu d'une CPA doit être d'au moins 1 000 \$ pour le régime et de 1 000 \$ par Fonds distinct Idéal. Le plancher de 250 000 \$ prévu au contrat doit être respecté en tout temps.
- Si la date de prélèvement que vous avez choisie ne tombe pas un jour ouvrable, l'acquisition sera traitée le jour ouvrable suivant.
- Les primes en vertu d'une CPA peuvent être versées toutes les deux semaines ou selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- Sous réserve du minimum en vigueur à la date visée, vous pouvez modifier le montant de la prime en tout temps, en informant la Standard Life au moins 10 jours ouvrables avant la date de prélèvement.

- Si vous cessez de verser des primes à un Fonds distinct Idéal avant que le plancher ne soit atteint, nous nous réservons le droit de réaffecter le solde du fonds à un autre Fonds distinct Idéal ou de céder à rachat la valeur de ce fonds à la date d'évaluation qui suit immédiatement celle à laquelle vous cessez de verser des primes.
- Nous nous réservons le droit de modifier les modalités de la CPA établie en vertu du présent contrat ou d'y mettre fin. Le cas échéant, nous vous transmettrons un préavis écrit.

### **Régimes enregistrés de revenu de retraite**

Une prime initiale de 250 000 \$ est exigée pour l'établissement d'un régime enregistré de revenu de retraite en vertu de l'option sans frais Platine. Pour toutes les autres options d'affectation des primes, elle est de 10 000 \$. Pour l'option sans frais Platine, le montant minimal de toute prime additionnelle est de 5 000 \$ par Fonds distinct Idéal, et, pour les autres options, il est de 1 000 \$. Le montant minimal qui peut être affecté à un Fonds distinct Idéal est de 5 000 \$ pour l'option sans frais Platine et de 1 000 \$ pour toutes les autres options d'affectation des primes.

## 7. Retraits

### Traitement des retraits

Tant pour le traitement électronique que pour le traitement manuel, vous pouvez transmettre vos directives de retrait par l'intermédiaire de votre conseiller les jours ouvrables. Celui-ci se chargera de nous les faire parvenir. Vos directives de retrait seront traitées à la date d'évaluation pertinente. Si vos directives nous parviennent avant 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, vous toucherez la valeur par part des Fonds distincts Idéal à cette date d'évaluation. Si nous recevons vos directives après 16 h (heure de l'Est), vous toucherez la valeur par part des fonds à la date d'évaluation suivante.

Dans le cas du traitement électronique, si nous ne recevons pas tous les documents requis pour effectuer le retrait dans un délai de 10 jours ouvrables, nous rachèterons les parts. Si le produit du retrait est inférieur au montant du rachat, nous verserons la différence au fonds et nous recouvrerons cette somme auprès de votre conseiller, lequel pourrait être en droit d'exiger que vous la lui remboursiez. Si le produit du retrait est supérieur au montant de la réacquisition, nous conserverons la différence.

Nous vous ferons parvenir la valeur de retrait – par la poste ou par virement électronique à votre compte bancaire – dans les cinq jours ouvrables qui suivront la date à laquelle vos directives sont traitées.

Nous pourrions suspendre votre droit de retrait en cas de suspension des négociations normales sur toute bourse canadienne ou étrangère à la cote de laquelle sont négociés des titres ou des instruments dérivés représentant plus de 50 % de la valeur du fonds ou de ses positions sous-jacentes, sous réserve que ces titres ou dérivés ne soient pas aussi négociés à la cote de toute autre bourse pouvant constituer une solution de rechange raisonnable pour le fonds.

**La valeur de retrait d'un Fonds distinct Idéal ou de toute partie d'un Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

### Retrait minimal

Vous pouvez demander en tout temps un retrait, intégral ou partiel, des parts que vous détenez en vertu de votre contrat. Dans le cas d'un retrait partiel, vous devez indiquer le ou les Fonds distincts Idéal dont les parts devront être liquidées à concurrence du montant du retrait demandé.

Le retrait minimal que vous pouvez effectuer est de 5 000 \$ pour l'option sans frais Platine et de 250 \$ pour les autres options de retrait, sous réserve des minimums et maximums établis. Dans le cas des régimes d'épargne, la valeur du contrat doit être maintenue à un minimum de 250 000 \$ pour l'option sans frais Platine et de 1 000 \$ pour les autres options de retrait, à moins que vous n'ayez signé une convention de prélèvement automatique (CPA). La valeur du contrat doit être maintenue à un minimum de 1 000 \$ pour les autres options de retrait, à moins que vous n'ayez signé une CPA. Si, après un retrait partiel, la valeur du contrat chute sous les minimums respectifs de 250 000 \$ ou de 1 000 \$, selon le cas, la Standard Life se réserve le droit de céder à rachat le solde du contrat en votre nom.

### Programme de retraits systématiques

- Le programme de retraits systématiques est réservé aux régimes d'épargne non enregistrés.
- Vous pouvez effectuer des retraits systématiques du contrat toutes les deux semaines ou selon une périodicité hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

- Votre solde doit être d'au moins 250 000 \$ pour l'option sans frais Platine et d'au moins 5 000 \$ pour les autres options de retrait. Votre versement périodique doit être d'au moins 5 000 \$ et d'au moins 100 \$, respectivement.
- Si vous négligez de préciser le fonds à partir duquel les retraits doivent être effectués ou que les fonds que vous aviez choisis sont épuisés, les versements seront effectués conformément à l'ordre implicite de la Standard Life qui sera en vigueur à cette date (voir l'ordre implicite ci-après).
- En vertu des options sans frais, aucuns frais ne sont imputés aux retraits.
- En vertu de l'option avec frais de retrait, il se peut que les retraits soient assujettis à des frais (voir, ci-après, le barème des frais de retrait de cette option).
- Vous pouvez résilier le programme de retraits systématiques en tout temps en faisant parvenir à la Standard Life un préavis de 10 jours ouvrables à cet effet.
- Nous nous réservons le droit de modifier les modalités du programme de retraits systématiques établi en vertu du présent contrat ou d'y mettre fin. Le cas échéant, nous vous transmettons un préavis écrit.

### Versements de revenu de retraite

Vous devez commencer à toucher les versements de revenu en vertu d'un FRR, d'un FRV, d'un FRVR, d'un FRRRI ou d'un FRR prescrit au plus tard le 31 décembre de l'année civile qui suit l'établissement de votre contrat. Les versements de revenu sont assujettis aux minimums (et maximums dans le cas des FRV, des FRVR et des FRRRI prescrits par l'État).

- Vous pouvez toucher les versements de revenu de votre FRR, FRV, FRVR, FRRRI ou FRR prescrit toutes les deux semaines ou selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- Vous pouvez demander que les versements de revenu soient égaux au minimum fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou au maximum prévu par la législation provinciale applicable en matière de régimes de retraite.
- Vous pouvez également établir un montant, ou, encore, pour vous protéger contre l'inflation, vous pouvez indiquer un montant de départ qui augmentera selon un taux déterminé ne dépassant pas 20 pour cent par année (les FRV, les FRVR et les FRRRI sont assujettis aux maximums prescrits par le gouvernement).
- Chaque année, si les versements de revenu de l'année n'atteignent pas le minimum requis, nous effectuons un versement en votre faveur de façon à rectifier la situation.
- Nous procédons aux retenues d'impôt sur tout montant qui dépasse le minimum requis.

### Ordre implicite

Si nous ne recevons pas de directives de votre part quant aux fonds à même lesquels les versements doivent être effectués, l'ordre implicite suivant s'appliquera :

- 1) Fonds du marché monétaire Idéal II
- 2) Fonds d'obligations canadiennes Idéal
- 3) Fonds d'obligations de sociétés à rendement élevé Idéal
- 4) Fonds d'obligations internationales Idéal
- 5) Portefeuille conservateur Idéal
- 6) Fonds équilibré de revenu Idéal
- 7) Fonds de revenu mensuel Idéal
- 8) Portefeuille modéré Idéal
- 9) Fonds de revenu de dividendes Idéal
- 10) Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal

- 11) Fonds équilibré Idéal
- 12) Portefeuille de croissance Idéal
- 13) Fonds d'actions canadiennes Idéal
- 14) Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Idéal
- 15) Fonds ciblé d'actions canadiennes Idéal
- 16) Portefeuille audacieux Idéal
- 17) Fonds de dividendes US de croissance Idéal
- 18) Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal
- 19) Fonds d'actions US Idéal
- 20) Fonds d'actions internationales Idéal
- 21) Fonds d'actions mondiales Idéal

La Standard Life se réserve le droit de modifier cet ordre en tout temps sans préavis. Si un fonds à même lequel vous nous avez demandé d'effectuer des retraits à des fins de versement de revenu vient à s'épuiser, les versements restants seront prélevés selon l'ordre ci-dessus.

La valeur de tout versement de revenu de retraite d'un Fonds distinct Idéal est constituée au moyen du retrait de parts de ce fonds, selon la valeur par part du fonds établie à la date d'évaluation qui coïncide avec ou qui précède immédiatement la date d'exigibilité du versement (sauf si la date d'exigibilité est le 1<sup>er</sup> janvier, auquel cas la valeur par part serait calculée à la date d'évaluation suivante).

### Frais de retrait

- **Option sans frais, option sans frais avec revalorisation et option sans frais Platine** : Des parts des Fonds distincts Idéal peuvent être cédées à retrait sans qu'aucuns frais de retrait soient imputés.
- **Option avec frais de retrait** : Dans le cas de l'option avec frais de retrait, des frais de retrait sont actuellement imputables au cours des cinq années qui suivent la date à laquelle la prime a été versée (se reporter au barème des frais de retrait en vertu de l'option avec frais de retrait). De plus, vous avez droit à une allocation annuelle de retraits gratuits selon le type de contrat, comme indiqué ci-après.

Pour déterminer les frais de retrait, nous devons d'abord établir le nombre de primes qui font l'objet d'un retrait et le moment auquel ces primes ont été versées. Afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des fonds, nous déterminons un montant équivalent de prime calculé comme étant le montant retiré, multiplié par le rapport entre (1) la somme des primes versées en vertu de l'option avec frais de retrait du contrat et qui n'ont pas encore été retirées et (2) la somme des valeurs capitalisées en vertu de cette option. Ensuite, les primes, jusqu'à concurrence du montant de prime équivalent, sont retirées selon l'ordre dans lequel elles ont été versées, quel que soit le Fonds distinct Idéal à même lequel le retrait est effectué. Ainsi, le retrait porte d'abord sur les primes assujetties aux frais les moins élevés.

Les frais de retrait correspondent à la somme des frais applicables, en vertu de l'option avec frais de rachat, à toute prime retirée. Pour chaque prime (à concurrence du montant de prime équivalent), les frais correspondent au montant de la prime multiplié par le taux applicable à cette prime. Le taux des frais applicables est fonction du nombre d'années qui se sont écoulées depuis le versement de la prime, et il diminue avec le temps selon le barème suivant :

### Barème des frais de l'option avec frais de retrait

Nombre d'années depuis le versement de la prime	Taux de frais applicable à la prime
moins de 1 an	6 %
1 an	5 %
2 ans	4 %
3 ans	3 %
4 ans	2 %
5 ans ou plus	0 %

Nous pouvons renoncer aux frais de retrait à notre gré.

Nous nous réservons également le droit de modifier le barème ci-dessus et ses modalités d'application. Le cas échéant, nous vous transmettrons un préavis écrit. Toute modification du barème ou de ses modalités d'application ne vaudra que pour les primes versées à compter de la date d'effet de ladite modification.

**Toute partie de la valeur capitalisée totale qui est fonction de la valeur des parts d'un Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

### Retraits gratuits

En vertu de l'option sans frais, de l'option sans frais avec revalorisation et de l'option sans frais Platine, aucuns frais ne sont imputés pour les retraits. En vertu de l'option avec frais de retrait, les règles suivantes s'appliquent :

#### Régimes d'épargne

Au cours de la première année, vous pouvez retirer jusqu'à 10 pour cent des primes versées en vertu de l'option avec frais de rachat. Chaque année par la suite, vous pouvez retirer jusqu'à 10 pour cent de la somme des valeurs capitalisées en vertu de l'option avec frais de retrait au 1<sup>er</sup> janvier, et 10 pour cent de toutes primes additionnelles versées en vertu de cette option au cours de l'année.

Ces droits ne sont pas cumulatifs, et toute tranche de retrait gratuit inutilisée ne peut être reportée à une année ultérieure.

#### Régimes enregistrés de revenu de retraite

Dans le cas de votre régime enregistré de revenu de retraite, vous avez le droit de retirer 20 pour cent des primes versées en vertu de l'option avec frais de retrait au cours de la première année. Chaque année par la suite, vous pouvez retirer jusqu'à 20 pour cent de la somme des valeurs capitalisées en vertu de l'option avec frais de retrait au 1<sup>er</sup> janvier, et 20 pour cent de toutes primes additionnelles versées en vertu de cette option au cours de l'année.

Ces droits ne sont pas cumulatifs, et toute tranche de retrait gratuit inutilisée ne peut être reportée à une année ultérieure.

Aucun retrait gratuit n'est permis dans le cas d'un transfert d'un régime enregistré de revenu de retraite à une autre institution financière.

## 8. Réaffectations et transferts

### Traitement des réaffectations et des transferts

Tant pour le traitement électronique que pour le traitement manuel, vous pouvez transmettre vos directives de réaffectation ou de transfert n'importe quel jour ouvrable par l'intermédiaire de votre conseiller, qui se chargera de nous les faire parvenir. Si vos directives nous parviennent avant 16 h (heure de l'Est). Si vos directives nous parviennent avant 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, votre opération sera traitée en fonction de la valeur par part des fonds à cette date d'évaluation. Si vos directives nous parviennent après 16 h (heure de l'Est), votre opération sera traitée en fonction de la valeur par part des fonds à la date d'évaluation suivante.

### Minimums

Dans le cas des régimes d'épargne, le montant plancher qui peut être réaffecté entre les fonds d'un régime ou qui peut être transféré d'un régime à un autre est de 5 000 \$ par Fonds distinct Idéal pour l'option sans frais Platine et de 250 \$ par Fonds distinct Idéal pour les autres options de retrait. Dans le cas des régimes enregistrés de revenu de retraite, le montant plancher qui peut être réaffecté entre des fonds est de 5 000 \$ pour l'option sans frais Platine et de 1 000 \$ pour toutes les autres options de frais de retrait.

### Réaffectations à l'intérieur d'un régime

Par « réaffectation », on entend le fait d'imputer une partie ou la totalité de toute prime actuellement affectée à un Fonds distinct Idéal à un ou plusieurs autres Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime. Les réaffectations entre des fonds comportant la même option d'affectation des primes n'entraînent aucuns frais.

Les réaffectations n'ont aucune incidence sur les garanties de votre contrat. (Veuillez vous reporter à la section 9 pour de plus amples renseignements au sujet des garanties prévues par votre contrat.)

### Transferts entre régimes

Le terme « transfert entre régimes » désigne le retrait de parts d'un fonds détenu en vertu d'un régime en vue d'acquérir des parts du même fonds ou d'un autre fonds en vertu d'un régime différent. Les transferts entre des fonds comportant la même option d'affectation des primes n'entraînent aucuns frais. Tous les transferts entre régimes doivent respecter les planchers indiqués à la section 6. Nous nous réservons le droit de refuser les transferts demandés entre les différentes options d'affectation des primes.

Aux fins des garanties de votre contrat, dans la plupart des cas, tout transfert effectué à même un régime est traité comme un rachat, et tout transfert à un autre régime est traité comme un nouveau versement de prime. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les règles administratives en vigueur au moment du transfert.

Afin d'obtenir plus d'information sur vos garanties et les transferts entre des REER et des FERR, veuillez vous reporter à la section 9.

### Programme d'achats périodiques par sommes fixes

En vertu du programme d'achats périodiques, vous pouvez réaffecter systématiquement votre prime d'un Fonds distinct Idéal à un ou plusieurs autres Fonds distincts Idéal de votre choix. Pour bénéficier de ce programme, vous choisissez à l'avance le montant de la prime que vous désirez réaffecter, ainsi que la périodicité de la réaffectation et le jour où celle-ci doit être exécutée. Vous pouvez ainsi ventiler le risque de placement en atténuant l'incidence des fluctuations des cours sur les parts affectées à votre contrat.

Voici les conditions du programme d'achats périodiques :

- Pour l'option sans frais Platine, vous devez réaffecter des parts d'un Fonds distinct Idéal à un ou plusieurs autres Fonds distincts Idéal pour une valeur minimale de 1 000 \$. Pour toutes les autres options de retrait, vous devez le faire pour une valeur minimale de 250 \$ dans le cas des régimes d'épargne ou de 1 000 \$ dans le cas des régimes enregistrés de revenu de retraite).
- Les réaffectations de parts en vertu du programme peuvent être effectuées toutes les deux semaines ou selon une périodicité hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- Les réaffectations peuvent être effectuées n'importe quel jour du mois. Si la date de réaffectation que vous avez choisie tombe un jour non ouvrable, l'opération sera traitée le jour ouvrable suivant.
- Vous pouvez résilier le programme d'achats périodiques en tout temps, en nous faisant parvenir un avis écrit de 10 jours ouvrables à cet effet.
- Les planchers prévus au contrat doivent être respectés en tout temps.
- Nous nous réservons le droit de modifier les modalités du programme d'achats périodiques offert en vertu du présent contrat, ou d'y mettre fin. Le cas échéant, nous vous transmettrons un préavis écrit.

## 9. Garanties

Le contrat Fonds distincts Idéal offre des garanties sur les primes affectées aux Fonds distincts Idéal : une garantie à l'échéance sur l'épargne (régimes d'épargne) ou une garantie de versement de revenu (régimes de revenu de retraite), et une garantie au décès (régimes d'épargne et régimes de revenu de retraite).

Les garanties de votre contrat sont calculées en se basant sur la prime nette de votre contrat. La prime nette est égale à la somme des primes versées, moins la somme des réductions proportionnelles au titre de tous retraits antérieurs. (Pour les résidents du Québec, veuillez consulter les dispositions de la police.)

### Garantie à l'échéance sur l'épargne

Le contrat Fonds distincts Idéal de votre régime d'épargne arrivera à échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente. Votre contrat prévoit que la garantie à l'échéance correspondra, à cette date, à la plus élevée des sommes suivantes : la valeur du contrat et 75 pour cent de la prime nette – sous réserve que votre contrat ait été en vigueur pendant au moins 10 ans à compter de la date de votre premier versement de prime ou de la dernière revalorisation. (Pour de plus amples renseignements sur la revalorisation, veuillez vous reporter au texte à la fin de la présente section.)

Vous pouvez choisir la date d'entrée en jouissance de la rente, sous réserve que cette date tombe au moins 10 ans après la date de versement de votre première prime ou de la dernière revalorisation. Si vous ne précisez aucune date d'entrée en jouissance de la rente, dans le cas des régimes d'épargne non enregistrés, la date implicite sera le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier et, dans le cas des régimes d'épargne enregistrés, le 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteignez l'âge limite fixé par la loi pour l'échéance des régimes d'épargne enregistrés.

Vous pouvez changer la date d'entrée en jouissance de la rente en soumettant une demande écrite à cet effet au moins un an avant la nouvelle date d'entrée en jouissance de la rente que vous désirez choisir et celle en vigueur au moment de la demande. Tout changement de date d'échéance de la série doit être autorisé par nous et doit être conforme à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, s'il y a lieu, à la *Loi sur les impôts* (Québec). Vous n'êtes pas autorisé à remplacer la date d'entrée en jouissance par une date tombant en deçà de 10 années complètes de la date de règlement de votre première prime ou de la dernière revalorisation.

**Exemple 1 :** Supposons que le titulaire du contrat en vertu d'un régime d'épargne non enregistré a affecté une somme totale de 30 000 \$ en primes aux Fonds distincts Idéal, et que la valeur du contrat est de 22 000 \$ à la date d'entrée en jouissance de la rente (taux de croissance négatif de 26,67 pour cent). Le titulaire du contrat n'a pas effectué de rachats partiels avant la date d'entrée en jouissance de la rente. Dans ce cas, la Standard Life rembourserait 22 500 \$ (75 pour cent de la prime nette de 30 000 \$) au lieu de la valeur du contrat de 22 000 \$.

**Exemple 2 :** Le titulaire du contrat a effectué un rachat partiel avant la date d'entrée en jouissance de la rente. En pareil cas, le calcul de la garantie à l'échéance tient compte d'un coefficient de réduction proportionnel à ces retraits.

**Coefficient de réduction proportionnel =  $A \times B / C$**

Où :

A = Prime nette avant le retrait. En l'absence de retraits antérieurs, la prime nette est égale à la somme des primes versées.

B = Montant du retrait.

C = Total des valeurs capitalisées à la date d'évaluation précédant le retrait.

Dans cet exemple, après avoir versé des primes totalisant 30 000 \$, le titulaire du contrat décide par la suite d'effectuer un retrait de 2 200 \$. Le total des valeurs capitalisées à la date d'évaluation précédant le retrait est de 22 000 \$ (en supposant un taux de croissance négatif de 26,67 pour cent). Selon ces hypothèses,

A = 30 000 \$

B = 2 200 \$

C = 22 000 \$

Coefficient de réduction proportionnel =  
 $30\,000 \$ \times 2\,200 \$ / 22\,000 \$ = 3\,000 \$$

Par conséquent,

**Prime nette après le retrait =  $30\,000 \$ - 3\,000 \$ = 27\,000 \$$**

S'il n'y a pas d'autres retraits, la Standard Life versera, à la date d'entrée en jouissance de la rente, la valeur du contrat (p. ex., 22 000 \$) à la date d'évaluation pertinente ou 20 250 \$ (75 pour cent de la prime nette de 27 000 \$, selon le plus élevé des deux).

En cas de retraits ultérieurs, la prime nette est recalculée en conséquence.

### Transfert de votre régime enregistré d'épargne-retraite à votre régime enregistré de revenu de retraite

À moins d'avis contraire préalable de votre part, à la date d'entrée en jouissance de la rente, la valeur du contrat en vertu de votre régime enregistré d'épargne-retraite (RER, CRI ou RER immobilisé) sera transférée d'office à un régime enregistré de revenu de retraite de la Standard Life (FRR, FRV, FRI ou FRR prescrit). Nous reporterons la prime nette et nous utiliserons la date du premier versement de prime effectué à votre régime enregistré d'épargne-retraite ou de la dernière revalorisation pour le calcul de la durée minimale de 10 ans exigée aux fins de la garantie de versement de revenu (dont il est fait état à la section *Garantie de versement du revenu* ci-après).

Sous réserve que le contrat Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime d'épargne demeure en vigueur pendant au moins 10 ans à compter de la date de votre premier versement de prime ou de la dernière revalorisation, vous pouvez demander, avant de transférer vos capitaux à un régime enregistré de revenu de retraite, que votre garantie à l'échéance sur l'épargne s'applique à la date d'entrée en jouissance de la rente. La garantie à l'échéance deviendra la prime nette initiale de votre régime enregistré de revenu de retraite, et la garantie de versement de revenu s'appliquera 10 ans plus tard.

## Garantie de versement de revenu

À la condition que le contrat Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime enregistré de revenu de retraite demeure en vigueur pendant au moins 10 ans à compter de la date de versement de la première prime à votre régime enregistré de revenu de retraite Fonds distincts Idéal ou de la date de la dernière revalorisation, la Standard Life garantit que, aux termes dudit régime, les versements de revenu de retraite effectués pendant toute la durée de votre contrat ne seront pas inférieurs à 75 pour cent de votre prime nette.

Si la valeur du contrat provient d'un régime enregistré d'épargne-retraite de la Standard Life, nous utiliserons la date à laquelle la première prime a été versée à votre régime enregistré d'épargne-retraite ou la date de la dernière revalorisation pour le calcul de la durée minimale de 10 ans exigée aux fins de la garantie de versement de revenu.

Si vous effectuez des retraits partiels du FRR, du FRV, du FRVR, du FRRRI ou du FRR prescrit en sus des versements de revenu périodiques, une réduction proportionnelle sera appliquée pour déterminer votre garantie.

**Exemple 1 :** Supposons que sur une période de 10 ans, le titulaire du contrat a versé 30 000 \$ en primes à son régime enregistré de revenu de retraite de la Standard Life, et qu'il n'a effectué aucun retrait. À la date d'entrée en jouissance de la rente, la valeur du contrat a été transférée d'office à un FRR de la Standard Life. La Standard Life garantit que le titulaire du contrat touchera une somme minimale de 22 500 \$ (75 pour cent de la prime nette de 30 000 \$) en versements de revenu périodiques pendant toute la durée du FRR, sous réserve que le titulaire n'effectue aucun retrait supplémentaire.

**Exemple 2 :** Supposons que le titulaire du contrat effectue un retrait de 5 000 \$ à même son FRR. En pareil cas, la garantie de versement de revenu est recalculée en appliquant le seuil garanti de 75 pour cent au nouveau montant de la prime nette :

A = Prime nette = 30 000 \$

B = Montant du retrait = 5 000 \$

C = Valeur du contrat avant le retrait = 24 000 \$

Réduction proportionnelle =  $30\,000\ \$ \times 5\,000\ \$ / 24\,000\ \$ = 6\,250\ \$$

Nouvelle prime nette =  $30\,000\ \$ - 6\,250\ \$ = 23\,750\ \$$

Sous réserve qu'il n'effectue aucun autre retrait, le titulaire du contrat est assuré de toucher au moins 17 812,50 \$ (75 pour cent de 23 750 \$) en versements de revenu périodiques pendant la durée de son contrat.

En cas de retraits ultérieurs, la prime nette est recalculée en conséquence.

## Garantie au décès

### Régimes d'épargne

Le contrat Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime d'épargne offre un capital-décès garanti au décès du rentier :

- Si le rentier est âgé de moins de 80 ans quand la première prime est versée au contrat, le contrat Fonds distincts Idéal garantit que la garantie au décès payable correspondra au plus élevé des montants suivants : la valeur du contrat à la date d'évaluation qui coïncide avec ou qui suit immédiatement la date à laquelle nous sommes avisés du décès du rentier et 100 pour cent de la prime nette.

- Si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand la première prime est versée au contrat, le contrat Fonds distincts Idéal garantit que la garantie au décès payable correspondra au plus élevé des montants suivants : la valeur du contrat à la date d'évaluation qui coïncide avec ou qui suit immédiatement la date à laquelle nous sommes avisés du décès du rentier et 75 pour cent de la prime nette.

**Exemple :** Supposons que le titulaire du contrat Fonds distincts Idéal verse une première prime au contrat alors que le rentier est âgé de 50 ans. Le rentier décède à l'âge de 53 ans. Au moment du décès du rentier, le titulaire avait déposé 10 000 \$ aux Fonds distincts Idéal et n'avait fait aucun retrait.

**Scénario 1 :** La valeur du contrat à la date d'évaluation pertinente s'élève à 8 000 \$ (en supposant un taux de croissance négatif de 20 pour cent). La Standard Life verse la plus élevée des deux sommes suivantes : 8 000 \$ (valeur du contrat) et 10 000 \$ (100 pour cent de la prime nette, en l'occurrence 10 000 \$).

**Scénario 2 :** La valeur du contrat à la date d'évaluation pertinente s'élève à 12 000 \$. La Standard Life verse la plus élevée des deux sommes suivantes : 12 000 \$ (valeur du contrat) et 10 000 \$ (100 pour cent de la prime nette, en l'occurrence 12 000 \$).

### Régimes enregistrés de revenu de retraite

Le contrat Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime enregistré de revenu de retraite offre un capital-décès garanti à votre décès :

- Si vous êtes âgé de moins de 80 ans quand vous versez la première prime à votre contrat Fonds distincts Idéal, celui-ci garantit que la garantie au décès payable correspondra au plus élevé des montants suivants : la valeur du contrat à la date d'évaluation qui coïncide avec ou qui suit immédiatement la date à laquelle nous sommes avisés de votre décès et 100 pour cent de la prime nette, moins tout versement périodique antérieur de revenu de retraite.
- Si vous êtes âgé de 80 ans ou plus quand vous versez la première prime à votre contrat Fonds distincts Idéal, celui-ci garantit que la garantie au décès payable correspondra au plus élevé des montants suivants : la valeur du contrat à la date d'évaluation qui coïncide avec ou qui suit immédiatement la date à laquelle nous sommes avisés de votre décès et 75 pour cent de la prime nette, moins tout versement périodique antérieur de revenu de retraite. (Veuillez noter que vous pouvez affecter des primes aux fonds distincts après l'âge de 80 ans seulement si l'autorité compétente de votre province le permet.)

**Exemple :** Supposons que, à 65 ans, un rentier (qui est aussi le titulaire du contrat) transfère à un FRR les 100 000 \$ de son RER. Il affecte cette prime à des Fonds distincts Idéal. Cinq ans plus tard, le rentier décède. À la date où on nous informe par écrit du décès du rentier, la valeur du contrat est égale à 70 000 \$. Le rentier avait touché 20 000 \$ de versements de revenu et n'avait fait aucun autre retrait.

La Standard Life verse la plus élevée des deux sommes suivantes : 70 000 \$ (valeur du contrat) ou 80 000 \$ (c'est-à-dire 100 000 \$ - 20 000 \$), en l'occurrence, 80 000 \$.

**La valeur du contrat n'est pas garantie, et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds visé.**

## Revalorisations

L'option sans frais avec revalorisation et l'option sans frais Platine des Fonds distincts Idéal permettent la revalorisation de vos primes nettes.

- Vous avez droit à deux revalorisations par année contractuelle, et ce, jusqu'à l'âge de 70 ans.
- Vous devrez soumettre une demande écrite pour cette option.
- Les revalorisations ne sont pas autorisées au cours des dix années précédant la date d'entrée en jouissance de votre rente.

De plus, si vous êtes déjà titulaire d'un contrat Fonds distincts Idéal auprès de nous,

- la réaffectation des capitaux de votre contrat existant à l'option sans frais avec revalorisation ou à l'option sans frais Platine n'aura aucune incidence sur votre garantie, et
- votre prime nette en vertu de votre garantie au décès et à l'échéance fera l'objet d'une revalorisation selon la valeur du contrat à la date de votre demande de revalorisation.
- Nous nous réservons le droit d'annuler l'option de revalorisation moyennant un préavis écrit de 60 jours.

# 10. Fonds distincts Idéal

## 10.1 Historique

La Standard Life a lancé le Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal le 10 janvier 2005.

Depuis le 3 octobre 2005, le Fonds de revenu mensuel Idéal n'est plus géré exclusivement comme un fonds de fonds. Son actif est investi conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds. En décembre 2005, la Standard Life a résilié le Fonds RER tactique d'actions US Idéal et le Fonds RER indiciel S&P 500® Idéal. De plus, le Fonds RER tactique d'actions mondiales Idéal a été renommé Fonds d'actions mondiales Idéal, et le Fonds RER tactique d'actions mondiales Standard Life, soit le fonds commun de placement sous-jacent de la Standard Life dans lequel l'actif est investi, a été remplacé par le Fonds d'actions mondiales Standard Life. Le Fonds RER d'obligations internationales Idéal a aussi été renommé Fonds d'obligations internationales Idéal.

Le 6 novembre 2006, la Standard Life a lancé une troisième option de retrait : l'option sans frais, avec option de revalorisation. Les frais de gestion et la valeur par part varient selon l'option d'affectation des primes. Pour de plus amples renseignements sur l'option sans frais avec revalorisation, veuillez consulter les sections 6 et 9.

En octobre 2007, la Standard Life a lancé huit nouveaux fonds : le Fonds mondial de revenu mensuel Idéal, le Fonds de revenu de dividendes Idéal, le Fonds ciblé d'actions canadiennes Idéal, le Fonds de dividendes US de croissance Idéal, le Fonds ciblé d'actions US Idéal, le Fonds d'actions US à moyenne capitalisation Idéal, le Fonds ciblé d'actions mondiales Idéal et le Fonds d'actions européennes Idéal. Au même moment, la Standard Life a lancé une quatrième option d'affectation des primes – l'option sans frais Platine. Cette option, en vertu de laquelle aucuns frais de retrait ne sont imputés, comporte aussi des primes planchers plus élevées.

Le 1<sup>er</sup> juin 2009, la Standard Life a cessé d'offrir le Fonds du marché monétaire Idéal. Depuis cette date, le Fonds du marché monétaire Idéal II est offert à tous les nouveaux titulaires de contrats ainsi qu'aux titulaires actuels.

Le 2 mai 2011, les fonds ci-dessous de la Standard Life cesseront d'être offerts :

- Fonds mondial de revenu mensuel Idéal
- Fonds ciblé d'actions US Idéal
- Fonds d'actions US à moyenne capitalisation Idéal
- Fonds ciblé d'actions mondiales Idéal
- Fonds d'actions européennes Idéal

## 10.2 Fin des activités ou suppression d'un Fonds distinct Idéal

Si nous décidons de mettre un terme aux activités d'un Fonds distinct Idéal ou de cesser d'offrir un fonds en vertu du contrat Fonds distincts Idéal, nous vous transmettrons un préavis écrit. En tout temps durant la période fixée par ce préavis, vous pourrez demander le retrait (sans frais) des parts de votre fonds et l'affectation de leur valeur capitalisée à tout autre Fonds distinct Idéal. La valeur capitalisée est déterminée à la date d'évaluation qui coïncide avec ou qui suit immédiatement la réception de votre demande. Si, à l'expiration de la période de

préavis, nous n'avons pas reçu vos directives, nous céderons à rachat les parts de votre fonds et affecterons leur valeur capitalisée à un autre Fonds distinct Idéal ou à une autre option de placement alors jugée appropriée. La valeur capitalisée au moment du transfert sera déterminée à la date d'évaluation qui suit immédiatement l'expiration de la période de préavis.

**En cas de fin des activités ou de suppression d'un Fonds distinct Idéal, la valeur capitalisée n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds. En outre, la valeur des parts de tout autre Fonds distinct dont l'acquisition a lieu dans le cadre d'une réaffectation à un autre Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

## 10.3 Politique de placement

La politique de placement des Fonds distincts Idéal décrit le type d'instruments de placement qu'un Fonds distinct Idéal peut utiliser. Les placements des fonds sont effectués conformément aux *Lignes directrices de l'ACCAP applicables aux contrats individuels à capital variable afférents aux fonds distincts* et à la *Loi sur les sociétés d'assurances (Canada)*, qui peuvent être modifiées de temps à autre. Les stratégies de placement mises en œuvre par les gestionnaires de portefeuille sont régies par ces lignes directrices.

Sauf disposition contraire figurant aux présentes, la Standard Life n'a aucune intention de s'engager dans les activités qui suivent relativement aux Fonds distincts Idéal :

- a) emprunt de capitaux en vue de recourir à un effet de levier;
- b) octroi de prêts, garantis ou non, sauf l'acquisition de titres de créance aux fins de placement;
- c) vente à découvert de titres;
- d) prêt de titres.

Certains Fonds distincts Idéal peuvent être exposés à ce type d'opération si les fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent procèdent à de telles activités. Se reporter à la section 10.5 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques que présentent certaines de ces activités.

## 10.4 Objectifs et stratégies de placement

Chacun de nos Fonds distincts Idéal a ses propres objectifs de placement. Comme souligné dans la section 10.6, nous pouvons modifier les objectifs et les stratégies des fonds de temps à autre.

Le document intitulé *Politique de placement des Fonds distincts Idéal* (disponible sur demande) présente une description détaillée des objectifs et stratégies de placement de chacun des Fonds distincts Idéal.

## 10.5 Risques des Fonds distincts Idéal

Un certain nombre de risques sont associés à l'affectation de primes à un ou à des Fonds distincts Idéal, notamment ceux qui sont résumés ci-dessous. Ces risques peuvent varier selon le Fonds distinct Idéal sélectionné. Nous indiquons les principaux risques associés à un fonds donné dans la politique de placement de ce fonds, que vous pouvez obtenir sur demande.

Si un Fonds distinct Idéal investit dans un ou plusieurs fonds sous-jacents, nous communiquons dans la politique de placement les principaux risques qui y étaient associés à la date d'établissement de ce document. Pour une description exhaustive des risques auxquels les fonds sous-jacents sont exposés, reportez-vous au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information de ces fonds, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

### Risque de crédit

- **Risque de crédit** : Le risque de crédit est le risque associé à l'incapacité du gouvernement ou de la société qui émet un titre à revenu fixe d'effectuer les versements d'intérêts ou de rembourser le placement initial. Les titres assortis d'une cote plus faible ont un risque de crédit élevé. Les titres de créance ayant une cote plus faible qui sont émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents ont souvent un risque de crédit plus élevé. Les titres émis par des sociétés bien établies ou des gouvernements de pays développés ont généralement un faible risque de crédit. Les Fonds distincts Idéal qui investissent dans des sociétés ou des marchés présentant un risque de crédit élevé fluctuent généralement davantage à court terme. Cependant, ils sont susceptibles d'offrir des rendements plus élevés à long terme.

### Risque de change

- **Risque de change** : Les Fonds distincts Idéal sont libellés en dollars canadiens. Cependant, lorsqu'un Fonds distinct Idéal achète des titres étrangers, il se peut qu'il doive en régler le coût au moyen d'une devise. Or, la valeur de celle-ci peut fluctuer à la hausse ou à la baisse par rapport au dollar canadien. Si la valeur de la devise baisse par rapport au dollar canadien, la valeur de votre placement en dollars canadiens sera moins élevée, et vice-versa. Par conséquent, tout Fonds distinct Idéal qui investit dans des titres libellés en devises présente un risque de change.

### Risque de taux d'intérêt

- **Risque de taux d'intérêt** : Les variations des taux d'intérêt peuvent influencer sur le rendement de placements à revenu fixe comme les bons du Trésor et les obligations. La valeur de marché des placements à revenu fixe a tendance à diminuer lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa. Les titres à revenu fixe à long terme sont généralement plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

### Risque d'illiquidité

- **Risque d'illiquidité** : La liquidité est la capacité de vendre un actif et de le convertir rapidement en espèces. Si les titres d'un Fonds distinct Idéal peuvent être liquidés rapidement à un cours raisonnable, on dit que celui-ci est relativement liquide. Si l'on éprouve de la difficulté à liquider des titres, cela peut occasionner une perte ou donner lieu à des retards coûteux. Certains placements étrangers et les titres de sociétés moins importantes peuvent être moins liquides que d'autres placements. La valeur monétaire des éléments d'actif non liquides qu'un fonds est autorisé à acquérir et à détenir est assujettie à un plafond.

### Risques de marché

- **Risques relatifs aux placements étrangers / risques pays** : Les rendements potentiels et les risques des placements effectués sur des marchés étrangers peuvent être plus élevés que ceux d'autres types de placements. Les placements étrangers permettent de participer à des économies qui croissent à un rythme plus rapide que celle du Canada et peuvent générer des bénéfices supérieurs. Ils permettent également de diversifier votre portefeuille. Les placements étrangers présentent cependant des risques particuliers :

- **Risque de réglementation** : Les pays ne pratiquent pas tous les mêmes normes rigoureuses que le Canada en ce qui a trait à l'information comptable et financière, aux audits, à la réglementation gouvernementale et aux obligations d'information. Cela signifie que les renseignements relatifs aux placements d'un Fonds distinct Idéal dans un titre donné peuvent être incomplets ou inexacts. Cela accroît le risque qu'une nouvelle imprévue touchant une société, un secteur ou un marché puisse entraîner une diminution de la valeur du fonds.
- **Risque politique et économique** : Certaines régions du monde peuvent connaître une instabilité politique ou sociale. Ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la valeur des placements d'un fonds ou être la cause d'une dévaluation de la monnaie dans laquelle ces placements sont libellés. En outre, certains gouvernements peuvent exiger des impôts ou des contrôles monétaires qui font en sorte qu'il soit difficile de sortir des capitaux d'un pays. Les marchés des actions étrangers peuvent également être moins liquides et plus volatils que les marchés boursiers nord-américains.
- **Risque de dette étrangère** : Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent être plus prononcées sur les marchés étrangers qu'au Canada et aux États-Unis, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur les placements à revenu fixe comme les obligations. Dans certains pays, le risque peut être plus grand qu'un émetteur de titres de créance manque à ses engagements.
- **Risque de concentration** : Les risques relatifs aux placements étrangers varient d'un pays à l'autre. Les placements étrangers hautement concentrés présentent un degré de risque plus élevé que des placements largement diversifiés.
- **Risque de fluctuation des cours** : Les Fonds distincts Idéal investissent dans des titres tels que des actions (soit des titres de participation) et des obligations (soit des titres à revenu fixe) dont le cours fluctue quotidiennement. Le degré de risque d'un fonds reflète le risque que présentent les titres dans lesquels il investit. Les cours des actions peuvent chuter en raison de la conjoncture économique générale ou de facteurs particuliers qui peuvent toucher une société donnée ou le secteur dans lequel celle-ci évolue. Les débentures, en particulier les obligations à rendement élevé, sont tributaires de la confiance des épargnants dans la capacité de la société émettrice de les rembourser. Si le niveau de confiance des épargnants fléchit, le cours de ces obligations pourrait baisser.

### Risques liés à certains types

- **Risque lié aux placements dans des titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires** : Certains Fonds distincts Idéal peuvent investir dans des créances mobilières ou hypothécaires, y compris le papier commercial adossé à des actifs. Ces titres de créance sont émis par une entité créée expressément pour détenir un portefeuille d'actifs avec les flux de trésorerie et droits contractuels qui s'y rattachent. Cette entité est une structure d'accueil, et, au Canada, sa forme juridique habituelle est une fiducie. La capacité de cette structure de payer les intérêts prévus et de rembourser le capital à l'échéance dépend de la qualité et du rendement des prêts sous-jacents, ainsi que de leurs modalités en ce qui a trait aux crédits supplémentaires et au soutien en liquidités. En cas de changement soudain des taux d'intérêt, la solvabilité des emprunteurs à qui ont été consentis les prêts sous-jacents pourrait être affectée, et ces prêts pourraient se retrouver en défaut de paiement ou être remboursés avant échéance. En pareil cas, la valeur des titres pourrait en souffrir. De plus, il peut y avoir décalage entre les flux de trésorerie des prêts sous-jacents et le calendrier de versements du titre adossé à des créances mobilières ou hypothécaires, ce qui peut se répercuter sur les versements ou la liquidité.

• **Risques liés aux dérivés** : Les Fonds distincts Idéal peuvent utiliser des dérivés autorisés par les lois applicables. La politique de placement de chaque Fonds distinct Idéal indique si le fonds concerné pourrait avoir recours aux dérivés. Les dérivés comportent leurs propres risques particuliers. Voici certains des risques communs à ces titres :

- Il se peut que l'utilisation de dérivés à des fins de couverture ne fonctionne pas toujours, et cela pourrait limiter les possibilités pour un fonds de réaliser un gain ou augmenter ses pertes potentielles.
- Le prix d'un dérivé peut ne pas refléter avec exactitude la valeur de la monnaie sous-jacente ou du titre sous-jacent.
- Il n'est pas garanti qu'un fonds pourra liquider un contrat sur dérivé au moment qui lui convient. Si un marché impose des restrictions en matière de négociations, cela pourrait influencer sur la capacité du fonds de liquider ses positions dans des dérivés, ce qui pourrait l'empêcher de réaliser un bénéfice ou de limiter ses pertes. Il pourrait être plus difficile de négocier des dérivés sur les marchés étrangers, et ceux-ci pourraient s'accompagner de risques de crédit plus élevés que ceux négociés en Amérique du Nord.
- L'autre partie à un contrat de dérivés peut ne pas être en mesure de respecter son entente de parachever l'opération.
- Dans certains cas, des courtiers en placements et des courtiers en opérations à terme pourraient retenir certains titres de fonds en nantissement pour un contrat dérivé. Il en découle une augmentation du risque étant donné qu'un tiers est responsable de la garde de ces actifs.

**Risque lié aux placements dans les fiducies de revenu** : Certains Fonds distincts Idéal peuvent investir dans des fiducies de revenu, comme les fiducies de placement immobilier et les fiducies de redevances. Le rendement des fiducies de revenu n'est ni fixe, ni garanti. En règle générale, les titres de fiducies de revenu et les autres titres qui devraient comporter des distributions de revenu sont plus volatils que des titres à revenu fixe et les actions privilégiées. La valeur des parts d'une fiducie de revenu peut subir de fortes baisses si celle-ci n'est pas en mesure de respecter ses objectifs en matière de distributions.

Dans la mesure où des réclamations contre une fiducie de revenu ne sont pas réglées par celle-ci, les épargnants de la fiducie de revenu (y compris un Fonds distinct Idéal qui investit dans la fiducie de revenu) pourraient être tenus responsables de ces obligations. Certains territoires, mais pas tous, ont promulgué des lois en vue de protéger en partie les épargnants à l'égard de cette responsabilité.

Des changements ont été apportés aux lois régissant le mode d'imposition de certaines fiducies de revenu et sociétés en commandite. De façon générale, les nouvelles règles imposent une taxe sur certaines fiducies de revenu cotées en bourse (sauf certaines fiducies de placement immobilier) et sociétés en commandite à l'égard de diverses distributions ou affectations de revenu de ces entités.

### Autres risques

• **Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres** : Même s'il n'est pas prévu à l'heure actuelle que les Fonds distincts Idéal participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ils peuvent être exposés aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à

une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure.

Les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres peuvent produire un revenu supplémentaire pour les OPC. Ce revenu provient des frais payés par la contrepartie à l'opération, des versements d'indemnisation de la contrepartie correspondant aux dividendes versés sur les titres prêtés, achetés ou vendus et de l'intérêt payé sur les liquidités ou les titres détenus en garantie.

Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se précisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. En règle générale, un fonds restreint aussi ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

• **Risque lié aux séries** : Certains Fonds distincts Idéal sont offerts dans plus d'une série. Chaque série se verra imputer séparément les frais et autres sommes qui lui sont spécifiquement attribuables. Ces sommes sont déduites lors du calcul de la valeur par part de chaque série et réduisent la valeur des parts du fonds. Les sommes exigibles en question continueront d'être à la charge du fonds en tant qu'entité. En conséquence, s'il n'existe pas assez d'éléments d'actif des séries pour payer les sommes visées, le solde de l'actif du fonds en tant qu'entité sera utilisé pour les payer. Dans ces circonstances, le prix unitaire d'autres séries sera réduit proportionnellement à leur part respective des sommes exigibles excédentaires.

**Risques liés aux ventes à découvert** : Même si, à l'heure actuelle, les Fonds distincts Idéal n'effectuent pas de ventes à découvert directement, ils peuvent être exposés aux risques liés à ce type d'opération par l'entremise des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Ce type de vente se produit quand un fonds emprunte des titres à un prêteur afin de les vendre sur le marché libre. Le fonds doit racheter les titres à une date ultérieure afin de les remettre au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la vente à découvert est déposé auprès du prêteur et le fonds lui verse de l'intérêt sur les titres empruntés. Si la valeur des titres diminue entre la date de la vente à découvert et celle du retrait et de la remise des titres, le fonds fait un gain sur la différence (moins tous intérêts versés par le fonds au prêteur). Toutefois, si le cours des titres empruntés augmente, une perte s'ensuivra.

La vente à découvert comporte des risques : la valeur des titres empruntés peut augmenter et ne pas diminuer suffisamment pour couvrir les frais du fonds. En l'absence d'un marché liquide pour les titres empruntés, le fonds peut aussi avoir de la difficulté à les racheter. De plus, le prêteur à qui le fonds a emprunté les titres peut

faire faillite, ce qui fera perdre au fonds la sûreté déposée auprès du prêteur. Pour limiter les risques liés aux opérations à découvert, un fonds peut respecter divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. En règle générale, un fonds restreint aussi ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

- **Risques liés aux titulaires de contrats importants** : Il peut arriver qu'un titulaire de contrat Fonds distincts Idéal détienne plus de 10 % des parts d'un fonds. Il est donc possible qu'un Fonds distinct Idéal doive modifier son portefeuille pour satisfaire une demande de rachat ou de retrait soumise par un tel porteur de parts important. Ainsi, selon l'importance et le moment de l'opération visée, il pourrait y avoir une incidence négative sur la valeur liquidative de ce fonds si celui-ci devait modifier ou liquider certains de ses éléments d'actif à un moment inopportun.
- **Risques liés aux placements dans les fonds sous-jacents** : Un Fonds distinct Idéal (aussi appelé fonds principal) qui investit dans les parts d'un fonds sous-jacent n'est pas directement exposé aux risques décrits dans la section *Risques des Fonds distincts Idéal*. Cependant, comme le fonds sous-jacent investit dans des éléments d'actif qui peuvent être exposés à de tels risques, le Fonds distinct Idéal sera lui aussi exposé à ces risques. Dans le cas des Fonds distincts Idéal dont l'actif est investi dans des fonds sous-jacents, nous présentons les risques liés à ceux-ci en date du présent document. Pour une description exhaustive des risques auxquels ces fonds sous-jacents sont exposés, reportez-vous au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information des fonds sous-jacents, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

## 10.6 Changement important

En vertu des Fonds distincts Idéal, chacun des événements suivants sera réputé constituer un changement important :

- hausse des frais de gestion;
- modification de l'objectif de placement principal;
- Diminution de la périodicité des évaluations des parts.

Si un changement important est apporté à un Fonds distinct Idéal, la Standard Life vous transmettra un préavis écrit de 60 jours conformément aux *Lignes directrices de l'ACCAP applicables aux contrats individuels à capital variable afférents aux fonds distincts*. L'avis vous offrira l'une ou l'autre des options suivantes :

- réaffecter vos capitaux à un Fonds distinct Idéal semblable ne faisant pas l'objet du même changement, et ce, sans frais;
- céder vos parts du Fonds distinct Idéal à rachat, sans frais, si aucun fonds semblable n'est offert.

Dans le cadre d'un changement fondamental, un fonds semblable désigne un Fonds distinct Idéal dont les objectifs de placement sont semblables, qui appartient à la même catégorie de fonds de placement (selon les catégories de fonds citées dans une publication financière distribuée à grande échelle), et dont les frais de gestion et d'assurance sont identiques ou inférieurs à ceux du Fonds distinct Idéal faisant l'objet du changement fondamental, au moment de l'avis.

Veuillez noter que vos directives doivent nous parvenir au moins cinq jours ouvrables avant l'expiration du préavis.

# 11. Fonds distincts Idéal – gestionnaire de portefeuille

Investissements Standard Life inc. (ISL) est le gestionnaire de portefeuille des Fonds distincts Idéal de la Standard Life et des fonds communs de placement sous-jacents de Fonds de placement Standard Life Itée. ISL se charge de la recherche, des décisions de placements, de l'acquisition et de la liquidation des titres. Investissements Standard Life inc. effectue ses propres analyses des investissements, et elle prend des décisions indépendantes en matière de placements. ISL a retenu les services de Standard Life Investments Limited (Standard Life Investments – Royaume-Uni) en qualité de sous-conseiller en valeurs de certains fonds communs de placement de la Standard Life.

Investissements Standard Life inc. est une société associée à la Standard Life. Le siège social d'Investissements Standard Life inc. est situé au 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3C8.

Fonds de placement Standard Life Itée est le gestionnaire de chaque fonds commun de placement sous-jacent. Fonds de placement Standard Life Itée est une société associée à la Standard Life. Le siège social de Fonds de placement Standard Life Itée est situé au 1245, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3G 1G3.

## **Auditeur**

L'audit des Fonds distincts Idéal a été effectué par PricewaterhouseCoopers, comptables agréés, chez PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

## 12. Fonds distincts Idéal – frais applicables

La plupart de ces frais sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, à la taxe de vente harmonisée (TVH). Les frais de gestion et d'exploitation assumés par le fonds ou par le portefeuille qui sont assujettis à la TPS sont aussi assujettis à la nouvelle TVH. Ainsi, il est possible qu'en raison des taxes qui s'ajoutent à ces frais, le RFG d'un fonds ou d'un portefeuille représente un montant plus important.

### Frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les frais occasionnés par l'administration et la gestion d'un Fonds distinct Idéal. Les frais de gestion sont calculés et capitalisés quotidiennement, à chaque date d'évaluation, et payés deux fois par mois par le Fonds distinct Idéal à la Standard Life. Les frais de gestion se présentent sous la forme d'un chiffre annualisé qui est calculé en pourcentage de la valeur de l'actif net des fonds. Les frais de gestion réduisent la valeur par part du fonds.

Nous versons des commissions de suivi prises sur nos frais de gestion aux conseillers (ou firmes de conseillers) admissibles. Ces commissions sont versées à l'égard du service et des conseils que vous recevez de façon ininterrompue. Le montant des commissions de suivi varie selon le nombre d'années de détention des parts des fonds indiqué dans le barème des frais de retrait et le taux des commissions de suivi correspondantes. La Standard Life se réserve le droit de modifier le taux et les modalités des commissions de suivi.

Les frais de gestion imputés à chaque fonds commun de placement sous-jacent de Fonds de placement Standard Life Ltée sont compris dans les frais de gestion imputés à chaque Fonds distinct Idéal qui achète des parts d'un fonds commun de placement sous-jacent. Vous ne payez pas les frais deux fois.

### Autres frais

Ces frais comprennent notamment les frais juridiques, les frais de vérification, les frais de garde, les taxes applicables, les intérêts et les frais bancaires, les frais d'inscription auprès des organismes de réglementation, ainsi que tous frais engagés pour la protection de l'actif ou du revenu du Fonds distinct Idéal. Les frais varient d'une année à l'autre et d'un fonds à l'autre.

### Frais d'opérations à court terme

Le fait d'effectuer un grand nombre d'opérations ou de se livrer à des opérations spéculatives à court terme est coûteux pour l'ensemble des titulaires de contrats et peut avoir une incidence sur le rendement d'un fonds. Dans ces conditions, nous pouvons vous facturer deux pour cent du montant de l'opération – en sus des autres frais applicables – pour toute opération spéculative à court terme ou toutes opérations jugées excessives. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux lignes directrices administratives en vigueur intitulées *Fonds distincts Idéal – Opérations spéculatives excessives et à court terme*.

### Ratio des frais de gestion

Le ratio des frais de gestion (RFG) est égal à la somme des frais de gestion et autres frais encourus par le Fonds distinct Idéal, exprimée en pourcentage de la valeur de l'actif moyen quotidien net du Fonds distinct Idéal. Les frais de gestion et le RFG varient selon le Fonds distinct Idéal et l'option d'affectation des primes choisis. Pour de plus amples renseignements sur les options d'affectation des primes, veuillez vous reporter à la section 6. Le RFG figure dans la section *Aperçu du fonds* de chaque fonds.

## Le tableau ci-après fait état

des frais de gestion des Fonds distincts Idéal en vertu de chaque option d'affectation des primes :

Fonds distincts Idéal	Frais de gestion annuels imputés aux Fonds distincts Idéal <sup>(1)</sup>			
	Options d'affectation des primes			
	Avec frais de retrait	Sans frais	Sans frais avec revalor.	Sans frais Platine
Fonds du marché monétaire Idéal II	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %
Fonds d'obligations canadiennes Idéal	1,70 %	1,85 %	1,80 %	1,40 %
Fonds d'obligations de sociétés à rendement élevé Idéal	2,10 %	2,25 %	2,20 %	1,80 %
Fonds d'obligations internationales Idéal	2,20 %	2,35 %	2,30 %	1,85 %
Fonds équilibré de revenu Idéal	2,40 %	2,55 %	2,55 %	1,95 %
Fonds de revenu mensuel Idéal	2,40 %	2,55 %	2,55 %	1,95 %
Fonds de revenu de dividendes Idéal	2,40 %	s.o.	2,55 %	1,95 %
Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal	2,40 %	2,55 %	2,55 %	1,95 %
Fonds équilibré Idéal	2,40 %	2,55 %	2,55 %	1,95 %
Fonds d'actions canadiennes Idéal	2,40 %	2,55 %	2,55 %	1,95 %
Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Idéal	2,35 %	2,50 %	2,60 %	1,95 %
Fonds ciblé d'actions canadiennes Idéal	2,40 %	s.o.	2,55 %	1,95 %
Fonds de dividendes US de croissance Idéal	2,40 %	s.o.	2,55 %	1,95 %
Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal	2,40 %	2,55 %	2,65 %	1,95 %
Fonds d'actions US Idéal	2,50 %	2,65 %	2,65 %	2,05 %
Fonds d'actions internationales Idéal	2,65 %	2,80 %	2,85 %	2,20 %
Fonds d'actions mondiales Idéal	2,50 %	2,65 %	2,70 %	2,05 %
Portefeuille conservateur Idéal	2,30%	2,45%	2,45%	1,85 %
Portefeuille modéré Idéal	2,35 %	2,50 %	2,50 %	1,90 %
Portefeuille de croissance Idéal	2,45 %	2,60 %	2,60 %	2,00 %
Portefeuille audacieux Idéal	2,50 %	2,65 %	2,65 %	2,05 %

<sup>(1)</sup> Ce taux ne tient pas compte de la taxe de vente (ou de la taxe sur les services) qui s'applique aux frais de gestion. Il tient compte des frais de gestion du fonds commun de placement sous-jacent, le cas échéant.

Nous nous réservons le droit, sous réserve d'un préavis conforme aux *Lignes directrices de l'ACCAP applicables aux contrats individuels à capital variable afférents aux fonds distincts*, de modifier les frais de gestion en tout temps. Toutefois, les frais de gestion ne dépasseront jamais trois pour cent par année, sauf dans le cas de l'option sans frais avec revalorisation et l'option sans frais Platine.

## 13. Fiscalité

Une fois l'an, chaque Fonds distinct Idéal distribuera ses revenus et ses gains (ou ses pertes) en capital à ses titulaires, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'impôt à payer pour le fonds. Toutefois, le revenu provenant de sources étrangères peut être assujéti à des retenues au titre de l'impôt étranger.

### Déclaration du revenu

Le revenu net que devrait déclarer le titulaire du contrat comprend le revenu de placement et les gains et pertes en capital. Le revenu est imposé différemment selon que les capitaux se trouvent dans un contrat enregistré ou non enregistré.

Ces renseignements s'appliquent aux résidents du Canada qui sont titulaires de contrats Fonds distincts Idéal. Comme la situation de chaque personne est différente, vous devriez consulter votre comptable ou votre conseiller.

### Revenu de placements et gains en capital qui proviennent de Fonds distincts Idéal de la Standard Life

#### Régimes d'épargne non enregistrés

Si vous détenez vos Fonds distincts Idéal dans le cadre d'un régime non enregistré, vous devez payer de l'impôt sur le revenu net de vos placements et sur les gains en capital nets qui vous ont été attribués. Le revenu de placements comprend le revenu d'intérêts, les revenus de dividendes de sociétés canadiennes imposables et le revenu étranger. Si un Fonds distinct Idéal a gagné un revenu étranger sur lequel il a été imposé à l'étranger, il est possible que vous puissiez déduire une partie ou la totalité de cet impôt de l'impôt sur le revenu que vous devez payer au Canada.

Veuillez noter que si vous devenez non-résident, la Standard Life vendra des parts en votre nom pour la déduction fiscale des non-résidents applicable aux revenus répartis.

Les pertes en capital ne peuvent être déduites que des gains en capital. En ce moment, la moitié des gains en capital nets doit être ajoutée à votre revenu. Vous pouvez reporter les pertes en capital nettes rétrospectivement, sur les trois ans ou prospectivement pendant une période indéterminée et les déduire des gains en capital.

#### Régimes enregistrés

Si vous détenez vos Fonds distincts Idéal dans le cadre d'un régime enregistré, il est possible que vos primes soient déductibles de votre revenu imposable, jusqu'à concurrence du plafond autorisé par la législation fiscale. Vous n'êtes pas imposé sur le revenu de placement ou sur les gains en capital nets attribués par les fonds ou réalisés lors de réaffectations d'actions entre fonds. Toutefois, tout retrait en vertu d'un régime d'épargne enregistré sera assujéti à des retenues à la source.

Si vous détenez vos Fonds distincts Idéal dans le cadre d'un régime enregistré de revenu, vous ne payez pas d'impôt, comme c'est le cas pour les régimes d'épargne enregistrés, sur le revenu de placement net ou les gains en capital attribués en vertu des fonds et sur les réaffectations entre fonds. Toutefois, vos versements (périodiques ou non) de revenu de retraite seront entièrement imposables à titre de revenu.

Il faut être prudent dans le cas des retraits effectués dans les REER de conjoint et les FERR, car les règles d'attribution peuvent exiger que certains montants soient inclus dans le revenu du conjoint (ou du conjoint de fait) cotisant.

Dans le cas des deux régimes enregistrés, la valeur du contrat peut être imposable pour votre succession à votre décès.

### Gains et pertes en capital découlant du retrait de parts de Fonds distincts Idéal de la Standard Life

#### Régimes d'épargne non enregistrés

Quand vous cédez à retrait, transférez ou réaffectez les parts d'un Fonds distinct Idéal et que vous recevez plus d'argent que cela ne vous en a coûté, vous réalisez un bénéfice net, ou gain en capital, lequel doit être inclus à titre de revenu dans votre déclaration de revenus. Quand vous cédez à retrait des parts d'un fonds et que vous réalisez une perte nette, ou que le prix de vente est inférieur au prix d'achat, vous réalisez une perte en capital, que vous pouvez déduire de vos gains en capital dans votre déclaration de revenus.

#### Régimes enregistrés

Vous ne payez pas d'impôt sur les gains en capital quand vous cédez à retrait, transférez ou réaffectez des capitaux dans le cadre d'un contrat enregistré. Par contre, les capitaux qui sont cédés à retrait dans le cadre d'un contrat enregistré sont assujéti à une retenue d'impôt.

### Feuillets d'impôt

#### Régimes d'épargne non enregistrés

Nous vous expédions chaque année les renseignements fiscaux relatifs à vos comptes non enregistrés. Le relevé d'impôt indique votre part du revenu net et des gains en capital attribués durant l'année en vertu des Fonds distincts Idéal et mentionne votre crédit d'impôt déductible, le cas échéant. Nous vous indiquons, à propos de ces gains, tout ce que vous devez savoir pour effectuer votre déclaration de revenus.

#### Régimes enregistrés

Nous n'expédions pas de feuillets d'impôt dans le cas des RER, des CRI, des RER immobilisés et des REIR, sauf en cas de retrait au comptant d'un RER. Un tel retrait étant pleinement imposable, vous recevrez un feuillet d'impôt T4RSP. Toute prime versée à votre RER constitue une cotisation pour laquelle un reçu vous est expédié. Enfin, les versements en vertu des régimes enregistrés de revenu de retraite sont pleinement imposables et figurent sur votre feuillet d'impôt T4RIF.

## 14. Renseignements supplémentaires

Aucune poursuite judiciaire n'est en cours ou n'est envisagée contre la Standard Life relativement aux Fonds distincts Idéal.

Toute opération effectuée dans les trois ans qui précèdent la date de remise de la présente *Notice explicative* ou toute opération envisagée par un administrateur, un membre de la direction ou une filiale ou une société affiliée de la Standard Life n'aura aucun effet négatif important sur la Standard Life relativement aux Fonds distincts Idéal.

Aucun contrat relativement aux Fonds distincts Idéal, pouvant de manière raisonnable être jugé actuellement pertinent par les titulaires de contrats en vertu desquels les Fonds distincts Idéal peuvent être choisis, n'a été conclu par la Standard Life au cours des deux dernières années.

Aucun autre fait pertinent relativement aux contrats en vertu desquels les Fonds distincts Idéal peuvent être choisis n'a été omis en vertu des dispositions énoncées précédemment.

# Dispositions – Contrat Fonds distincts Idéal

Toute partie de la prime ou toute autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal est investie aux risques du titulaire du contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

## Section I. Dispositions générales

Toute partie de la prime ou toute autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal est investie aux risques du titulaire du contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Le présent contrat est un contrat sans participation.

Dans le présent contrat,

« vous », « votre » et « vos » renvoient au titulaire du contrat, y compris le titulaire additionnel, le cas échéant.

« nous », « notre » et « nos » renvoient à la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, également désignée sous l'appellation « Standard Life ».

### Définitions

« **bénéficiaire** » La personne qui, sauf mention contraire, touchera la garantie au décès advenant le décès du rentier avant l'échéance du contrat, sauf dispositions contraires.

« **conjoint** » L'époux ou le conjoint de fait reconnu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

« **date d'évaluation** » Jour ouvrable où la valeur de marché et la valeur par part d'un Fonds distinct Idéal sont calculées aux fins des opérations. La valeur de marché et la valeur par part d'un Fonds distinct Idéal sont normalement calculées chaque jour ouvrable, après la clôture de la Bourse de Toronto. Toutefois, dans certaines circonstances, la Standard Life peut calculer ces valeurs un autre jour ou à un autre moment, à son gré.

« **jour ouvrable** » Jour où la Bourse de Toronto est ouverte à des fins commerciales.

« **notice explicative** » La *Notice explicative – Fonds distincts Idéal*.

« **option d'affectation des primes** » Les Fonds distincts Idéal sont offerts dans le cadre de quatre options d'affectation des primes : option avec frais de rachat, sans frais, sans frais avec revalorisation ou Platine sans frais.

« **prime nette** » Total des primes versées, moins la somme des réductions proportionnelles au titre des retraits antérieurs.

« **réaffectation** » Réaffectation d'une partie ou de la totalité de votre prime d'un Fonds distinct Idéal à un autre dans le cadre de votre régime.

« **rentier** » La personne assurée en vertu du contrat. Le contrat est établi sur la tête du rentier, qui peut être le titulaire du contrat ou toute autre personne choisie par celui-ci. Aux termes d'un régime enregistré, le titulaire du contrat est aussi le rentier.

« **rentier remplaçant** » La personne désignée par le titulaire du contrat qui devient automatiquement le rentier advenant le décès du rentier mentionné dans la proposition. Dans de telles circonstances, le contrat demeure en vigueur et aucune garantie au décès n'est payable. La désignation d'un rentier remplaçant est permise uniquement dans le cas des régimes d'épargne non enregistrés et des FRR (elle ne s'applique pas dans le cas d'un FRV immobilisé ou d'un FRV). Pour un FRR, seul l'époux ou le conjoint de fait, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), peut être désigné à titre de rentier remplaçant.

« **transfert** » Retrait de parts d'un fonds détenu en vertu d'un régime en vue d'acquiescer des parts du même fonds ou d'un autre fonds en vertu d'un régime distinct.

Nous nous réservons le droit en tout temps, moyennant un préavis écrit de 60 jours, de cesser d'accepter ou de limiter le montant de toute prime additionnelle dans le cadre d'une option d'affectation des primes.

Nous nous réservons le droit, moyennant un préavis écrit de 60 jours, de cesser d'offrir à tout moment l'un ou l'autre des fonds offerts ou les options d'affectation des primes.

### Rente

Les versements de rente seront servis au rentier.

Le service de la rente débutera à la date d'entrée en jouissance de la rente, dans le cas d'un régime d'épargne, ou à la date d'échéance du contrat (définie à la section IV), dans le cas d'un régime enregistré de revenu de retraite.

La rente sera viagère, uniforme et servie par mensualités, et elle comportera 10 annuités certaines.

Les versements de rente seront établis en fonction de la garantie à l'échéance, des taux de rente alors en vigueur et de la valeur à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente (voir la section *Garantie à l'échéance* de chaque régime).

Les versements de rente seront effectués conformément aux dispositions de la police de rente alors en vigueur.

Nous nous réservons le droit de modifier la périodicité des versements de façon à ce qu'ils respectent notre plancher applicable aux versements de rente. La périodicité des versements ne sera en aucun cas supérieure à un an.

### Contrat

Le contrat Fonds distincts Idéal est un contrat de rente établi sur la tête du rentier. À moins d'indication contraire dans la proposition, le titulaire du contrat est également le rentier. Le contrat intégral est constitué des éléments suivants :

- Proposition
- Dispositions du contrat

- Aperçu du ou des Fonds distincts Idéal dans lequel (lesquels) vous avez investi, portant **uniquement** sur les éléments suivants : nom du contrat et du Fonds distinct Idéal, ratio des frais de gestion, divulgation du risque, frais applicables et droit d'annulation. En cas d'erreur quant à ces éléments, nous pourrions prendre entre autres des mesures raisonnables pour corriger l'erreur qui, toutefois, ne vous donneront droit à aucun rendement précis en vertu du contrat.

L'information des sections *Aperçu du fonds* est exacte à la date de rédaction du présent document et conforme aux exigences définies périodiquement dans les *Lignes directrices de l'ACCAP applicables aux contrats individuels à capital variable afférents aux fonds distincts*.

- Avis de confirmation
- Modifications ou conventions écrites pertinentes établies à compter de la date de la proposition
- Avenant pour capitaux immobilisés

Il peut arriver, dans certaines situations, qu'il nous soit impossible d'offrir le présent contrat. Le cas échéant, nous vous en informerons par écrit et vous permettrons de choisir parmi d'autres types de contrats.

Le contrat est soit enregistré, soit non enregistré, suivant les indications fournies dans la proposition, et il peut faire partie des catégories suivantes :

### Régimes d'épargne

- Régime d'épargne non enregistré
- Régimes d'épargne enregistrés
  - Régime d'épargne-retraite (RER, y compris RER de conjoint)
  - Compte de retraite immobilisé (CRI)
  - Régime d'épargne-retraite immobilisé (RER immobilisé)
  - Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR)

### Régimes enregistrés de revenu de retraite

- Fonds de revenu de retraite (FRR, y compris FRR de conjoint)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)
- Fonds de revenu de retraite prescrit (FRR prescrit)
- Régime de revenu viager restreint (FRVR)

Un seul régime est autorisé en tout temps en vertu d'un contrat.

### Régimes enregistrés

Si le titulaire du contrat nous en fait la demande dans la proposition, nous soumettrons le contrat pour enregistrement, conformément à l'article 146 (régimes enregistrés d'épargne-retraite) et à l'article 146.3 (fonds enregistrés de revenu de retraite) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), ainsi qu'à toute législation fiscale provinciale pertinente. Aux termes d'un contrat enregistré, le titulaire du contrat est le rentier.

### Modification du contrat

Pour être jugée valable, toute modification des dispositions du contrat doit nous être soumise par écrit et être approuvée par un de nos signataires autorisés.

### Avances

Aucune avance ne sera accordée en vertu du présent contrat.

### Monnaie

Tout règlement effectué à la Standard Life ou par elle en vertu du présent contrat sera versé au Canada en monnaie canadienne, sauf indication contraire.

### Attestations

La Standard Life se réserve le droit d'exiger du rentier ou du bénéficiaire, selon le cas, qu'il fournisse, en temps voulu et à ses frais, une attestation satisfaisante de la survie ou du décès du rentier et du droit du demandeur.

## Section I – A) Fonds distincts Idéal

Le présent contrat permet au titulaire d'affecter des primes aux Fonds distincts Idéal offerts en vertu de l'option d'affectation des primes en vigueur à toute date de versement d'une prime, de réaffectation ou de transfert.

L'actif des Fonds distincts Idéal de la Standard Life est détenu par la Standard Life au nom des titulaires de contrats. Les Fonds distincts Idéal ne constituent pas des entités juridiques indépendantes. Vous n'êtes pas propriétaire de l'actif des Fonds distincts Idéal, et ne détenez aucune participation dans ces fonds. Des parts des Fonds distincts Idéal sélectionnés sont plutôt affectées à votre contrat aux fins de la détermination des garanties auxquelles vous avez droit. Ainsi, vous ne détenez, ne souscrivez ou ne vendez pas réellement des parts des Fonds distincts Idéal. Pour faciliter la compréhension, nous pouvons utiliser les mots « acquisition », « affectation », « retrait », « réaffectation » ou « transfert » pour parler des opérations effectuées sur les parts de votre contrat. Certains Fonds distincts Idéal de la Standard Life affectent une partie importante de leur actif à l'acquisition de parts de fonds sous-jacents. Dans certains cas, Fonds de placement Standard Life Itée, l'une de nos

sociétés affiliées, peut être le gestionnaire d'un fonds sous-jacent. Étant donné que toute somme affectée à un Fonds distinct Idéal est considérée comme une prime versée à un contrat individuel à capital variable établi par la Standard Life, les titulaires de contrats ne détiennent aucune participation dans les fonds sous-jacents et ils ne peuvent exercer les droits des porteurs de parts de ces fonds. Les objectifs de placement d'un fonds sous-jacent ne peuvent être modifiés sans l'approbation préalable des porteurs de parts du fonds visé. En pareil cas, la Standard Life informera les titulaires de contrats de toutes modifications importantes apportées aux objectifs de placement des fonds sous-jacents.

La Standard Life se réserve le droit d'ajouter, de liquider ou de cesser d'offrir tout fonds en vertu du contrat Fonds distincts Idéal. En cas de changement de ce type, nous vous en informerons au moyen d'un préavis écrit.

Pour de plus amples renseignements sur les Fonds distincts Idéal, veuillez consulter les documents *Notice explicative* des Fonds distincts Idéal et la section *Aperçu du fonds* de chaque Fonds distinct Idéal, qui accompagnent le présent contrat. La *Notice explicative* et les sections *Aperçu du fonds* ne font pas partie du contrat, sauf à l'égard de ce qui est mentionné précédemment.

### Changement important

En vertu des Fonds distincts Idéal, chacun des événements suivants sera réputé constituer un changement important :

- Hausse des frais de gestion d'un Fonds distinct Idéal ;
- Modification de l'objectif de placement principal d'un Fonds distinct Idéal ;
- Diminution de la périodicité des évaluations des parts.

Si un changement important est apporté à un Fonds distinct Idéal, la Standard Life vous transmettra un préavis écrit de 60 jours. L'avis vous offrira l'une ou l'autre des options suivantes :

- Réaffecter vos capitaux à un Fonds distinct Idéal semblable ne faisant pas l'objet du même changement, et ce, sans frais.
- Céder à rachat vos parts du Fonds distinct Idéal, sans frais, si aucun fonds semblable n'est offert.

Veuillez noter que vos directives doivent nous parvenir au moins cinq jours ouvrables avant l'expiration du préavis, sans quoi nous nous prévaudrons de l'option par défaut indiquée dans l'avis écrit.

### Valeur du contrat

La valeur du contrat correspond à la somme des valeurs de tous les fonds en vertu de votre contrat.

**La valeur du contrat n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier Fonds distincts Idéal.**

### Valeur capitalisée

La valeur capitalisée d'un fonds correspond au nombre de parts détenues par un titulaire de contrat individuel dans ce fonds, multiplié par la valeur par part correspondante établie à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle la valeur capitalisée est déterminée.

**La valeur capitalisée de chaque Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

### Frais de gestion et autres frais

Des frais de gestion sont prélevés sur chaque Fonds distinct Idéal à la date d'évaluation. Les frais de gestion varient selon le Fonds distinct Idéal et l'option d'affectation des primes choisies. À l'heure actuelle, les frais de gestion correspondent à un pourcentage de la valeur de marché de l'actif net du fonds à la date d'imputation des frais.

La Standard Life se réserve le droit de modifier les frais de gestion en tout temps, sous réserve d'un préavis. Toutefois, ces frais n'excéderont jamais trois pour cent par année, sauf dans le cas de l'option sans frais avec option de revalorisation.

En outre, les autres frais habituels engagés relativement au fonctionnement des Fonds distincts Idéal seront prélevés sur l'actif des fonds respectifs. Ces frais couvrent notamment les honoraires de conseillers juridiques ou d'auditeurs, les frais de garde, les taxes, intérêts et frais bancaires applicables, les droits de dépôt auprès des organismes de réglementation et toutes charges engagées pour préserver l'actif ou le revenu du fonds. Les frais varient d'une année à l'autre et d'un fonds à l'autre.

Les frais de gestion et autres frais imputés à chacun des Fonds distincts Idéal comprennent les frais de gestion imputés aux fonds communs de placement de la Standard Life sous-jacents, le cas échéant. Cependant, il n'y a pas de double imputation des frais de gestion ou autres frais.

La plupart de ces frais sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, à la taxe de vente harmonisée (TVH). Les frais de gestion et d'exploitation assumés par le fonds ou par le portefeuille qui sont assujettis à la TPS sont aussi assujettis à la nouvelle TVH. Ainsi, il est possible qu'en raison des taxes qui s'ajoutent à ces frais, le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds ou d'un portefeuille représente un montant plus important.

### Valeur de marché des fonds distincts idéal

La valeur de marché de chaque Fonds distinct Idéal sera déterminée à une date d'évaluation. Afin de déterminer la valeur par part de chaque Fonds distinct Idéal aux fins de négociation, la valeur de marché de l'actif d'un Fonds distinct Idéal sera calculée en fonction du cours du marché courant des titres détenus par le fonds distinct. Les titres de participation cotés ou négociés sur un marché boursier sont évalués au cours de clôture de la bourse reconnue où ils sont cotés ou principalement négociés. Les titres de participation qui ne sont pas négociés à la date d'évaluation seront évalués selon la moyenne des cours

acheteur et vendeur à la date visée. Les obligations et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués selon la médiane des cours acheteur et vendeur obtenus d'un ou de plusieurs courtiers en valeurs mobilières reconnus. Pour tous les Fonds distincts Idéal, la valeur des billets à court terme est comptabilisée à la valeur de marché, qui est fondée sur le cours acheteur obtenu d'un courtier en valeurs mobilières reconnu. Les investissements dans d'autres fonds de placement qui ne sont pas négociés sur un marché boursier sont évalués selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation. Dans tout autre cas, ou si nous estimons que les méthodes de calcul précédentes ne reflètent pas fidèlement la juste valeur d'un actif, la valeur de marché d'un fonds sera la juste valeur que nous aurons déterminée. L'évaluation aux fins des états financiers est effectuée selon la méthode communiquée dans ces derniers. La valeur de marché de chaque Fonds distinct Idéal est toujours déterminée au moins une fois par mois.

### Valeur par part

Pour chaque Fonds distinct Idéal, une valeur par part distincte est établie selon l'option d'affectation des primes. La valeur par part d'un fonds, aux fins d'une option particulière d'affectation des primes, est déterminée en divisant la valeur liquidative du fonds auquel s'applique cette option par le nombre total de parts du fonds, selon ladite option, qui sont en circulation immédiatement avant la date d'évaluation. L'actif net est égal au cours du marché de l'actif du fonds, moins le passif (y compris les frais de gestion et autres frais).

La valeur par part d'un Fonds distinct Idéal augmente ou diminue selon les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds et le réinvestissement du revenu net.

**La valeur par part de chaque Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

## Section I – B) Traitement de vos directives

### Versement des primes

Vous pouvez communiquer vos directives d'affectation des primes à votre conseiller, qui se chargera de nous les transmettre. Si vos directives nous parviennent avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable, elles seront traitées le même jour. Si vos directives nous parviennent après 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable, elles seront traitées à la date d'évaluation suivante. Le nombre de parts d'un Fonds distinct Idéal qui est affecté à votre contrat se calcule en divisant le montant de la prime par la valeur par part déterminée à la date d'évaluation (jour du traitement de vos directives).

À défaut de recevoir vos directives, ou si celles-ci sont incomplètes, votre prime sera affectée selon les règles administratives alors en vigueur.

Si vous êtes déjà titulaire d'un contrat Fonds distincts Idéal prévoyant le même type de régime, nous traiterons vos directives d'affectation comme une demande de versement de prime additionnelle en vertu du contrat existant. Nous n'établirons qu'un seul contrat par type de régime.

**La valeur des parts de chaque Fonds distinct Idéal affecté à votre contrat n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds correspondant.**

### Droits d'annulation

Vous pouvez annuler la souscription d'un contrat Fonds distincts Idéal ainsi que l'affectation de toute prime à un Fonds distinct Idéal. Il suffit de nous expédier un avis écrit en ce sens dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez la confirmation de la souscription du contrat. Pour toute affectation de prime à un fonds à une autre date qu'à la souscription du contrat, le droit d'annulation ne portera que sur les primes nouvellement affectées. En outre, un avis écrit demandant l'annulation doit être fourni dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez la confirmation de l'exécution. En plus des frais liés à l'opération, le titulaire du contrat recevra le moins élevé des montants suivants : la somme investie ou la valeur du fonds à la date d'évaluation suivant la date à laquelle nous avons reçu la demande d'annulation. Les titulaires de contrats sont réputés avoir reçu toute confirmation cinq jours ouvrables après son envoi par nos soins.

### Planchers exigés

Les planchers désignent les primes et les soldes minimums qui doivent être respectés aux termes de votre contrat Fonds distincts Idéal, et qui sont définis par la Standard Life de temps à autre. Ces planchers peuvent varier d'un régime à l'autre. Pour connaître les planchers courants, veuillez consulter les règles administratives en vigueur à la date de l'opération.

La Standard Life peut modifier ces planchers périodiquement.

### Réaffectations

Le terme « réaffectation » désigne le fait d'imputer une partie ou la totalité de toute prime actuellement affectée à un Fonds distinct Idéal à un ou plusieurs autres Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime. Vous pouvez communiquer vos directives de réaffectation à votre conseiller, qui se chargera de nous les transmettre. Si vos directives nous parviennent avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable, elles seront traitées le même jour. Si vos directives nous parviennent après 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable, elles seront traitées à la date d'évaluation suivante.

À la date d'évaluation applicable, nous retirerons des parts du Fonds distinct Idéal que vous aurez désigné, de sorte que le nombre de parts retirées, multiplié par la valeur par part du fonds, corresponde au montant qui doit être réaffecté pour le fonds visé. Nous affecterons ensuite le produit du retrait au(x) Fonds distinct(s) Idéal de votre choix et souscrirons des parts de fonds en votre nom. Les réaffectations entre fonds selon la même option d'affectation des primes n'entraînent aucuns frais.

**La valeur des parts visées par un retrait ou acquises aux fins d'une réaffectation n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du Fonds distinct Idéal correspondant.**

## Transferts entre régimes

Le terme « transfert entre régimes » désigne le retrait de parts d'un fonds détenu en vertu d'un régime en vue d'acquiescer des parts du même fonds ou d'un autre fonds en vertu d'un régime différent. Si nous recevons votre demande de transfert à un autre régime admissible de Fonds distincts Idéal de la Standard Life avant 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elle sera traitée le même jour. Si nous recevons votre demande après 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elle sera traitée à la date d'évaluation suivante. Aux fins des garanties de votre contrat, tout transfert effectué à partir d'un régime de la Standard Life est traité comme un retrait, et tout transfert à un autre régime de la Standard Life est traité comme un nouveau versement de prime. Les transferts entre les fonds comportant la même option d'affectation des primes n'entraînent aucuns frais.

## Retraits et valeur de retrait

En tout temps, vous pouvez demander le retrait intégral ou partiel des parts affectées à votre contrat. La valeur de retrait correspond à la valeur du contrat, moins l'impôt et les frais de retrait applicables. Par « retrait partiel », on entend le retrait d'une partie de la valeur de retrait. Dans le cas d'un retrait partiel, vous devez indiquer sur quel(s) Fonds distinct(s) Idéal le montant demandé doit être prélevé.

Les demandes de retrait peuvent être soumises par écrit ou par voie électronique. Si nous recevons votre demande avant 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elle sera traitée le même jour. Si nous recevons votre demande de transfert après 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elle sera traitée à la date d'évaluation suivante. Vous devez nous fournir tous les documents nécessaires au traitement du retrait conformément aux règles administratives en vigueur à la date visée.

Le montant du retrait doit excéder le plancher qui s'applique alors aux retraits. Après tout retrait, le plancher applicable à chaque fonds doit être respecté. Nous nous réservons le droit d'imputer des frais d'administration en cas de retrait.

**La valeur de retrait totale ou partielle n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque Fonds distinct Idéal particulier.**

## Frais de retrait

En vertu des options sans frais, aucuns frais de retrait ne sont imputés aux versements de revenu de retraite, aux retraits intégraux et aux retraits partiels de parts détenues en vertu de votre contrat.

En vertu de l'option avec frais de retrait, il se peut que des frais de retrait s'appliquent aux versements de revenu de retraite et en cas de retrait intégral ou partiel des parts détenues en vertu du contrat. Les frais de retrait sont déterminés à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la réception de votre demande de retrait.

Pour déterminer les frais de retrait, nous devons d'abord établir le nombre de primes qui font l'objet d'un retrait et le moment auquel ces primes ont été versées. Afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des fonds, nous déterminons un montant de prime équivalent, c'est-à-dire le montant du retrait, multiplié par le rapport entre 1) la somme des primes versées au contrat en vertu de l'option avec frais de retrait et qui n'ont pas encore été cédées à retrait et 2) la somme des valeurs capitalisées en vertu de l'option de frais de retrait choisie. Puis, nous retirons les primes jusqu'à concurrence du montant de prime équivalent, dans l'ordre où elles ont été versées, quel que soit le Fonds distinct Idéal auxquelles elles ont été affectées ou quel que soit le Fonds distinct Idéal duquel le retrait est effectué. Cette méthode permet de retirer d'abord les primes qui donnent lieu aux frais de retrait les moins élevés.

Les frais de retrait correspondent à la somme des frais applicables à toute prime cédée à retrait en vertu de l'option avec frais de retrait. Pour chaque prime (jusqu'à concurrence du montant de prime équivalent), les frais de retrait correspondent au montant de la prime multiplié par le taux de frais applicable à cette prime.

Le taux de frais applicable à une prime est fonction du nombre d'années écoulées depuis le versement de cette prime, et il diminue selon le barème suivant :

Barème des frais de retrait en vertu de l'option avec frais de retrait	
Nombre d'années écoulées depuis le versement de la prime	Taux de frais applicable à la prime
moins de 1 an	6 %
1 an	5 %
2 ans	4 %
3 ans	3 %
4 ans	2 %
5 ans et plus	0 %

Nous nous réservons le droit de modifier les barèmes de frais qui précèdent ainsi que leurs modalités d'application. Le cas échéant, nous vous transmettrons un préavis. Toute modification des barèmes ou de leurs modalités d'application ne vaudra que pour les primes versées à compter de la date de la modification.

Nous pouvons renoncer aux frais de retrait à notre gré.

Des retraits gratuits sont offerts dans le cadre de tous les régimes. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section pertinente du présent document.

## Section II. Régimes d'épargne non enregistrés

### Cessions

Tout avis de cession du présent contrat doit être expédié, par écrit, à la Standard Life. Il incombe au cessionnaire, et non à la Standard Life, de s'assurer de la validité de toute cession.

### Retraits gratuits

En vertu des options sans frais, aucuns frais ne sont imputés pour les retraits. En vertu de l'option avec frais de retrait, les règles suivantes s'appliquent :

La première année, vous pouvez retirer jusqu'à 10 % des primes versées en vertu de l'option avec frais de retrait au cours de l'année.

Chaque année subséquente, vous pouvez retirer jusqu'à 10 % de la somme des valeurs capitalisées en vertu de l'option avec frais de retrait au 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à 10 % de toutes primes additionnelles versées en vertu de l'option avec frais de retrait au cours de l'année.

Ces droits ne sont pas cumulatifs, et aucune tranche de retrait gratuit inutilisée ne peut être reportée à une année ultérieure.

### Convention de Prélèvement Automatique (CPA)

Ce programme vous permet de verser des primes régulières dans votre contrat Fonds distincts Idéal au moyen de prélèvements automatiques sur votre compte bancaire.

Un paiement de prime retourné en raison d'une provision insuffisante ou de fonds non compensés entraînera l'annulation de la CPA, et une nouvelle convention sera exigée pour revenir au règlement des primes par prélèvement automatique.

Vous pouvez renoncer à mon votre droit de recevoir notification du montant du prélèvement automatique et vous convenez, par conséquent, que vous n'exigez pas de préavis faisant état du montant du prélèvement automatique avant qu'il soit porté au débit de votre compte.

Vous avez certains recours si tout débit ne respecte pas la présente convention. Vous avez le droit de toucher le remboursement de toute somme débitée qui ne serait pas autorisée en vertu de la présente CPA ou ne serait pas conforme à celle-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos recours, vous pouvez communiquer avec votre institution financière, la Standard Life ou visiter le site Web [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Si le titulaire du compte est une société, alors la CPA sera établie comme une CPA commerciale.

### Date d'entrée en jouissance de la rente

Le premier versement de prime à votre contrat Fonds distincts Idéal ou la dernière revalorisation doit être effectué au moins 10 années complètes avant la date d'entrée en jouissance de la rente. À l'établissement, vous pouvez déterminer la date d'entrée en jouissance de la rente, à défaut de quoi, elle sera fixée au 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier.

Vous pouvez changer la date d'entrée en jouissance de la rente, à la condition de soumettre une demande écrite à cet effet au moins un an avant la nouvelle date d'entrée en jouissance de la rente que vous désirez choisir et celle en vigueur au moment de la demande. Tout changement de date d'entrée en jouissance de la rente doit être autorisé par nous. Vous n'êtes pas autorisé à remplacer la date d'entrée en jouissance par une date tombant en deçà de 10 années complètes de la date de versement de votre première prime ou de la dernière revalorisation.

### Garantie à l'échéance

La garantie à l'échéance correspondra à la plus élevée des deux sommes suivantes :

a) La valeur du contrat, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'entrée en jouissance de la rente,

ou

b) 75 pour cent de la prime nette, sous réserve que le contrat demeure en vigueur pendant au moins 10 ans à compter de la date de votre premier versement de primes ou de la dernière date de revalorisation.

**La valeur du contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

### Garantie au décès

Pour votre contrat Fonds distinct idéal, si aucun rentier remplaçant n'a été désigné, en cas de décès du rentier

a) à la date d'entrée en jouissance de la rente ou à une date antérieure, la Standard Life versera au bénéficiaire ou au titulaire du contrat une garantie au décès qui correspondra à la plus élevée des sommes suivantes :

i) La valeur du contrat visé, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle la Standard Life est avisée du décès du rentier,

ou

ii) Si le rentier était âgé de moins de 80 ans quand la première prime a été affectée au contrat : 100 % de la prime nette.

Si le rentier était âgé de 80 ans ou plus quand la première prime a été affectée au contrat : 75 % de la prime nette.

**La valeur du contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

À la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle elle est avisée du décès du rentier, la Standard Life transférera la garantie au décès au Fonds du marché monétaire Idéal II. À la réception de tous les documents exigés, la valeur capitalisée du Fonds du marché monétaire Idéal II sera versée au bénéficiaire, et le contrat sera résilié.

b) après la date d'entrée en jouissance de la rente, tous versements restants seront effectués au bénéficiaire ou au titulaire du contrat s'il est vivant, à leur échéance.

#### **Pour les résidents du Québec**

Dans le présent contrat, les primes versées appartiennent à la Standard Life, qui les affecte à ses Fonds distincts Idéal; ceux-ci sont aussi la propriété de la Standard Life. Seule la Standard Life est autorisée à gérer les primes, mais elle accepte cependant de répartir celles-ci entre les différents fonds choisis par le titulaire.

À moins de recevoir des directives contraires avant la date d'entrée en jouissance de la rente, la Standard Life effectuera les versements de rente comme suit :

Le premier versement de rente sera effectué un an après la date d'entrée en jouissance de la rente.

Les versements de rente seront uniformes et payables annuellement pendant 15 ans.

Pour établir les versements de rente annuels, la base de calcul de la garantie à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente est multipliée par 66,9444 (le « taux de rente »), et le résultat est divisé par 1 000.

Par exemple,  $(100\ 000 \$ \times 66,944) \div 1\ 000 = 6\ 694,40 \$$

D'autres types de rentes sont disponibles. Selon le type choisi, le taux de rente ci-dessus peut varier.

Cependant, la Standard Life se réserve le droit de modifier les facteurs de calcul, sous réserve d'un préavis écrit de 60 jours aux titulaires de contrats, si le taux d'intérêt diffère du taux d'escompte officiel de la Banque du Canada en vigueur le 30 juin 2007. Si la base de calcul de la garantie à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente est inférieure à 20 000 \$, la Standard Life se réserve également le droit d'effectuer un versement forfaitaire.

### **Section III. Régimes d'épargne enregistrés**

#### **Généralités**

À l'exception des avantages prévus à l'alinéa 146(2) c.4) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), aucun avantage en quelque façon conditionnel à l'existence du présent contrat ne peut vous être conféré, à titre de rentier en vertu de celui-ci, ni à quiconque ayant un lien de dépendance avec vous.

Le contrat est assujéti aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, s'il y a lieu, à la *Loi sur les impôts* (Québec). La rente servie en vertu du présent contrat après la date d'entrée en jouissance de la rente doit être conforme aux dispositions des alinéas 146(2)b), b.1) et b.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le contrat ne prévoit le versement d'un revenu de retraite à votre intention que sous forme de versements égaux à effectuer périodiquement à intervalles ne dépassant pas un an, comme prévu à l'alinéa 146(3)b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Advenant une contribution excédentaire versée dans le cadre du présent contrat, nous permettrons le versement à votre intention ou, dans le cas de cotisations versées par le conjoint, à votre conjoint, d'un montant servant à réduire l'impôt qui aurait par ailleurs été payable en vertu de la Partie X.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Nous nous réservons le droit d'imputer des frais d'administration pour un tel versement.

#### **Cessions**

Le contrat ne pourra faire l'objet d'aucune cession. Aucune rente payable à vous-même ou à votre conjoint aux termes du contrat ne pourra faire l'objet d'une cession, ni en totalité ni en partie.

#### **Retraits gratuits**

En vertu des options sans frais, aucuns frais ne sont imputés pour les retraits. En vertu de l'option avec frais de retrait, les règles suivantes s'appliquent :

Durant la première année, vous pouvez retirer jusqu'à 10 % de la somme des primes versées en vertu de l'option avec frais de retrait au cours de l'année.

Chaque année subséquente, vous pouvez retirer jusqu'à 10 % de la somme des valeurs capitalisées en vertu de l'option avec frais de retrait au 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à 10 % de toutes primes additionnelles versées en vertu de l'option avec frais de retrait au cours de l'année.

Ces droits ne sont pas cumulatifs, et aucune tranche de retrait gratuit inutilisée ne peut être reportée à une année ultérieure.

#### **Convention de Prélèvement Automatique (CPA)**

Ce programme vous permet de verser des primes régulières dans votre contrat Fonds distincts Idéal au moyen de prélèvements automatiques sur votre compte bancaire.

Un paiement de prime retourné en raison d'une provision insuffisante ou de fonds non compensés entraînera l'annulation de la CPA, et une nouvelle convention sera exigée pour revenir au règlement des primes par prélèvement automatique.

Vous pouvez renoncer à mon votre droit de recevoir notification du montant du prélèvement automatique et vous convenez, par conséquent, que vous n'exigez pas de préavis faisant état du montant du prélèvement automatique avant qu'il soit porté au débit de votre compte.

Vous avez certains recours si tout débit ne respecte pas la présente convention. Vous avez le droit de toucher le remboursement de toute somme débitée qui ne serait pas autorisée en vertu de la présente CPA ou ne serait pas conforme à celle-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos recours, vous pouvez communiquer avec votre institution financière, la Standard Life ou visiter le site Web [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Si le titulaire du compte est une société, alors la CPA sera établie comme une CPA commerciale.

#### **Date d'entrée en jouissance de la rente**

Le premier versement de prime à votre contrat Fonds distincts Idéal ou la dernière revalorisation doit être effectué au moins 10 années complètes avant la date d'entrée en jouissance de la rente. À l'établissement, vous pouvez déterminer la date d'entrée en jouissance de la rente, à défaut de quoi elle correspondra au 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteindrez l'âge maximal fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour l'échéance des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Vous pouvez changer la date d'entrée en jouissance de la rente, à la condition de soumettre une demande écrite à cet effet au moins un an avant la nouvelle date d'entrée en jouissance de la rente que vous désirez choisir et celle en vigueur au moment de la demande. Tout changement de date d'échéance de la série doit être autorisé par nous et doit être conforme à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, s'il y a lieu, à la *Loi sur les impôts* (Québec). Vous n'êtes pas autorisé à remplacer la date d'entrée en jouissance par une date tombant en deçà de 10 années complètes de la date de règlement de votre première prime ou de la dernière revalorisation.

#### **Transfert automatique d'un régime enregistré d'épargne-retraite à un régime enregistré de revenu de retraite**

Pour un régime enregistré d'épargne-retraite, à moins que vous nous transmettiez des directives écrites contraires avant la date d'entrée en jouissance de la rente, la Standard Life transférera d'office, à la date d'entrée en jouissance de la rente, la valeur du contrat, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'entrée en jouissance, à un régime enregistré de revenu de retraite offert par la Compagnie à la date visée. Lors du transfert, la répartition des placements entre les divers fonds sera maintenue. Nous reporterons la prime nette et nous utiliserons la date du premier versement de prime effectué à votre régime enregistré d'épargne-retraite ou de la dernière revalorisation pour le calcul de la durée minimale de 10 ans exigée aux fins de la garantie de versement de revenu (dont il est question à la section IV).

Sous réserve que le contrat Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime d'épargne enregistré demeure en vigueur pendant au moins 10 ans à compter de la date de votre premier versement de prime ou de la dernière revalorisation, vous pouvez demander, avant de transférer vos capitaux à un régime enregistré de revenu de retraite, que votre garantie à l'échéance sur l'épargne s'applique à la date d'entrée en jouissance de la rente. La garantie à l'échéance deviendra la prime nette initiale de votre régime enregistré de revenu de retraite, et la garantie de versement de revenu s'appliquera 10 ans plus tard.

Si vous désirez que le versement de revenu annuel minimum soit calculé en fonction de l'âge de votre conjoint, vous devez en aviser la Standard Life avant la date d'entrée en jouissance de la rente, à défaut de quoi, à cette date, le versement minimum sera calculé en fonction de votre âge. À compter de la date d'entrée en jouissance de la rente, la décision prise au sujet de l'âge devant servir à calculer la garantie de versement de revenu annuel minimum est irrévocable.

#### **La valeur du contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

Si nous ne recevons aucune directive au sujet de vos versements de revenu de retraite avant le 31 décembre de l'année suivant le transfert automatique, un versement sera effectué afin de respecter le minimum fixé par le gouvernement pour l'année en question. Les versements minimums se poursuivront le 31 décembre de chaque année jusqu'à ce que des directives contraires nous soient soumises par écrit. Aux fins des versements de revenu, la Standard Life retirera les sommes requises des fonds selon l'ordre implicite en vigueur à la date de ces retraits.

#### **Garantie à l'échéance**

La garantie à l'échéance correspondra à la plus élevée des deux sommes suivantes :

- a) La valeur du contrat, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'entrée en jouissance de la rente,
- ou**
- b) 75 pour cent de la prime nette, sous réserve que le contrat demeure en vigueur pendant au moins 10 ans à compter de la date de votre premier versement de primes ou de la dernière date de revalorisation.

#### **La valeur du contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

Nonobstant ce qui précède, si la valeur du contrat, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'entrée en jouissance de la rente, est transférée d'office à un régime enregistré de revenu de retraite, la Standard Life garantit que, aux termes de ce régime, les versements de revenu de retraite effectués à même les Fonds distincts Idéal pendant toute la durée du contrat ne seront pas inférieurs à 75 pour cent de la prime nette. Cette garantie de versement de revenu s'appliquera à compter de la date du transfert, et seulement si la Standard Life ne reçoit aucune directive écrite contraire de votre part avant la date d'entrée en jouissance de la rente.

#### **La valeur de tout contrat transférée automatiquement à un régime de revenu de retraite agréé n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif des Fonds distincts idéal, au moment du transfert et, ultérieurement, en vertu du régime de revenu de retraite agréé.**

#### **Garantie au décès**

Pour le contrat Fonds distincts Idéal, advenant le décès du rentier :

- a) à la date d'entrée en jouissance de la rente ou à une date antérieure, la Standard Life versera au bénéficiaire une garantie au décès qui correspondra à la plus élevée des deux sommes suivantes :

i) La valeur du contrat, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle la Standard Life est avisée de votre décès,

ou

ii) 100 pour cent de la prime nette.

**La valeur du contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

À la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle elle est avisée de votre décès, la Standard Life transférera la garantie au décès au Fonds du marché monétaire Idéal II. À la réception de tous les documents exigés, la valeur capitalisée du Fonds du marché monétaire Idéal II sera versée au bénéficiaire, et le contrat sera résilié.

b) après la date d'entrée en jouissance de la rente, tous versements de rente garantis restants seront effectués au bénéficiaire à leur échéance. Si votre conjoint n'est pas le bénéficiaire, les versements garantis restants seront escomptés et payés au bénéficiaire en une seule fois.

#### Pour les résidents du Québec

Dans le présent contrat, les primes versées appartiennent à la Standard Life, qui les affecte à ses Fonds distincts Idéal; ceux-ci sont aussi la propriété de la Standard Life. Seule la Standard Life est autorisée à gérer les primes, mais elle accepte cependant de répartir celles-ci entre les différents fonds choisis par le titulaire.

À moins de recevoir des directives contraires avant la date d'entrée en jouissance de votre rente, la Standard Life effectuera vos versements de rente comme suit :

Le premier versement de rente sera effectué un an après la date d'entrée en jouissance de votre rente.

La rente sera uniforme et payable annuellement jusqu'à votre 90<sup>e</sup> anniversaire de naissance exclusivement, et votre vie durant par la suite.

Pour établir les versements de rente annuels, la garantie à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de votre rente est multipliée par un taux de rente qui est fonction de votre âge (à votre dernier anniversaire) et de votre sexe (voir le tableau ci-dessous), et le résultat est divisé par 1 000.

Par exemple, si vous êtes un homme de 69 ans, et que la garantie à l'échéance de votre contrat est de 100 000 \$, à la date d'entrée en jouissance de votre rente, vos versements annuels seront déterminés comme suit :  $(100\,000 \$ \times 39,5460) \div 1\,000 = 3\,954,60 \$$ .

Taux de rente par tranche de 1 000 \$ de la garantie à l'échéance

Âge (au dernier anniversaire)	Homme (\$)	Femme (\$)
55	25,2120	24,6260
56	25,8750	25,2580
57	26,5750	25,9250
58	27,3170	26,6300
59	28,1030	27,3760
60	28,9370	28,1660
61	29,8240	29,0060
62	30,7680	29,8990
63	31,7760	30,8500
64	32,8520	31,8650
65	34,0040	32,9510
66	35,2400	34,1140
67	36,5690	35,3630
68	38,0000	36,7070
69	39,5460	38,1560
70	41,2190	39,7220
71	43,0360	41,4310

D'autres types de rentes sont disponibles. Selon le type choisi, les taux indiqués au tableau ci-dessus peuvent varier.

Cependant, la Standard Life se réserve le droit de modifier les taux de rente, sous réserve d'un préavis écrit de 60 jours aux titulaires de contrats, si le taux d'intérêt diffère du taux d'escompte officiel de la Banque du Canada en vigueur le 30 juin 2007. Si la garantie à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente est inférieure à 10 000 \$, la Standard Life se réserve également le droit d'utiliser un taux de rente différent ou d'effectuer un versement forfaitaire.

## Section IV. Régimes enregistrés de revenu de retraite

### Généralités

Aucun avantage ou prêt en quelque façon conditionnel à l'existence du contrat ne peut vous être conféré, à titre de rentier en vertu de celui-ci, ni à quiconque ayant un lien de dépendance avec vous, à l'exception de :

- 1) tout avantage dont le montant doit être compris dans le calcul de votre revenu,
- 2) tout montant mentionné à l'alinéa 146.3(5)a) ou b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), ou de
- 3) tout avantage provenant de la prestation de services d'administration ou de placement relativement au contrat.

Les placements effectués pour la fiducie régie par le présent contrat seront limités aux placements admissibles décrits au paragraphe 146.3(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), et ils seront choisis au gré de la Standard Life.

### Cessions

Le contrat ne pourra faire l'objet d'aucune cession. Aucune rente payable à vous-même ou à votre conjoint aux termes du contrat ne pourra faire l'objet d'une cession, ni en totalité ni en partie.

### Versements de revenu de retraite

La Standard Life n'effectuera, aux termes d'un régime enregistré de revenu de retraite, aucun versement autre que ceux décrits à l'alinéa 146.3(2)a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le type et le mode de versement du revenu de retraite seront ceux que vous préciserez de temps à autre, sous réserve :

- que le revenu minimum annuel, prévu au paragraphe 146.3(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), soit respecté, et
- que le revenu minimum annuel n'exécède pas le plafond prévu par la réglementation en matière de régimes de retraite, le cas échéant; cependant, si ce plafond est inférieur au revenu minimum, celui-ci doit alors être versé.

Le type et le mode de versement du revenu de retraite choisis à l'établissement seront maintenus pendant toute la durée du contrat, sauf si nous recevons des directives écrites contraires de votre part. Toute modification devra être approuvée par nous et être conforme à la réglementation gouvernementale. La Standard Life se réserve le droit d'imputer des frais d'administration si plusieurs modifications sont apportées aux versements de revenu au cours d'une même année. Si, au 31 décembre de chaque année pendant laquelle le présent contrat est en vigueur, les versements pour l'année sont inférieurs au revenu minimum prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), un versement additionnel sera effectué afin que le total des versements pour l'année corresponde au revenu minimum.

### Transferts à un autre fournisseur

À la réception d'une demande écrite en bonne et due forme de votre part en vue d'un transfert à un autre fournisseur de régimes de revenu de retraite, la Standard Life procédera à un retrait partiel ou intégral. Conformément à l'alinéa 146.3(2)e.1) ou e.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), la Standard Life conservera au contrat un montant égal ou supérieur au moins de la valeur suffisante afin de vous verser le revenu minimum prévu pour l'année du transfert et du montant transféré. La valeur du contrat pourra être assujettie à des frais de retrait décrits à la section *Frais de retrait*. La Standard Life se réserve le droit d'imputer des frais d'administration conformément aux pratiques alors en vigueur.

**La valeur de tout contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

### Retraits gratuits

En vertu des options sans frais, aucuns frais ne sont imputés pour les retraits. En vertu de l'option avec frais de retrait, les règles suivantes s'appliquent :

Durant la première année, vous pouvez retirer jusqu'à 20 % de la somme des primes versées en vertu de l'option avec frais de retrait au cours de l'année.

Chaque année subséquente, vous pouvez retirer jusqu'à 20 % de la somme des valeurs capitalisées versées en vertu de l'option avec frais de retrait au 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à 20 % de toutes primes additionnelles versées en vertu de l'option avec frais de retrait du contrat au cours de l'année.

Ces droits ne sont pas cumulatifs, et aucune tranche de retrait gratuit inutilisée ne peut être reportée à une année ultérieure.

Les retraits gratuits ne s'appliquent pas en cas de retrait partiel ou intégral de votre régime enregistré de revenu de retraite aux fins de transfert auprès d'un autre fournisseur.

### Date d'échéance du contrat (régimes FRV seulement)

Si vous êtes titulaire d'un FRV, il peut être nécessaire, selon l'autorité compétente de votre province ou territoire, de transformer votre FRV en une rente le 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteignez l'âge maximal fixé par le gouvernement pour l'échéance du contrat (la « date d'échéance du contrat »).

Dans le cas des FRV qui ne sont pas assujettis à cette exigence et de tous les autres régimes enregistrés de revenu de retraite, aucune date d'échéance du contrat ne s'applique.

### Garantie à l'échéance (régimes FRV pour lesquels une date d'échéance du contrat est prévue)

Si votre régime FRV prévoit une date d'échéance du contrat, sous réserve que le contrat Fonds distincts Idéal dont vous êtes titulaire en vertu de ce régime ait été en vigueur pendant au moins 10 ans, à la date d'échéance du contrat, la Standard Life affectera les primes à un contrat de rente immédiate Standard Life dont la valeur correspondra à la plus élevée des deux sommes suivantes :

- a) La valeur du contrat, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'échéance du contrat,

ou

- b) 75 pour cent de la prime nette, moins tout versement de revenu de retraite déjà effectué.

### Garantie de versement de revenu (régimes enregistrés de revenu de retraite)

Sous réserve que le contrat Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime enregistré de revenu de retraite demeure en vigueur pendant au moins 10 ans à compter de la date de votre premier versement à votre régime enregistré de revenu de retraite Fonds distincts Idéal, ou à compter de la dernière revalorisation, la Standard Life garantit que, aux termes de ce régime, les versements de revenu de retraite effectués pendant toute la durée de votre contrat ne seront pas inférieurs à 75 % de votre prime nette. Si la valeur capitalisée du contrat provient d'un régime enregistré d'épargne-retraite de la Standard Life, nous utiliserons la date à laquelle la première prime a été versée à votre régime enregistré d'épargne-retraite ou la date de la dernière revalorisation, pour le calcul de la durée minimale de 10 ans exigée aux fins de la garantie de versement de revenu.

**La valeur du contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

### Garantie au décès

Si vous avez désigné votre conjoint à titre de rentier remplaçant (option offerte uniquement dans le cas des contrats enregistrés à titre de FRR), alors, à compter de la date à laquelle la Standard Life est avisée de votre décès, le revenu de retraite sera versé à votre conjoint.

Si vous n'avez pas désigné votre conjoint à titre de rentier remplaçant, les versements cesseront, et la Standard Life versera au bénéficiaire une garantie au décès qui correspondra à la plus élevée des deux sommes suivantes :

- a) La valeur du contrat, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle la Standard Life est avisée de votre décès,

ou

- b) Si vous étiez âgé de moins de 80 ans quand vous avez versé votre première prime au contrat : 100 pour cent de la prime nette, moins tout versement périodique de revenu de retraite déjà effectué;

Si vous étiez âgé de 80 ans ou plus quand vous avez versé la première prime au contrat : 75 pour cent de la prime nette, moins tout versement périodique de revenu de retraite déjà effectué.

**La valeur du contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

À la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle elle est avisée de votre décès, la Standard Life affectera la garantie au décès au Fonds du marché monétaire Idéal II. À la réception de tous les documents exigés, la valeur capitalisée du Fonds du marché monétaire Idéal II sera versée au bénéficiaire, et le contrat sera résilié.

### Pour les résidents du Québec

Dans le présent contrat, les primes versées appartiennent à la Standard Life, qui les affecte à ses Fonds distincts Idéal; ceux-ci sont aussi la propriété de la Standard Life. Seule la Standard Life est autorisée à gérer les primes, mais elle accepte cependant de répartir celles-ci entre les différents fonds choisis par le titulaire.

À moins de recevoir des directives contraires avant la date d'entrée en jouissance de votre rente, la Standard Life effectuera les versements de rente comme suit :

Le premier versement de rente sera effectué un an après la date de la transformation du régime.

La rente sera uniforme et payable annuellement jusqu'à votre 90<sup>e</sup> anniversaire de naissance exclusivement, et votre vie durant par la suite.

Pour établir les versements de rente, la valeur de votre contrat (nette de tous frais de retrait applicables) à la date de la transformation est multipliée par un taux de rente qui est fonction de votre âge (à votre dernier anniversaire) et de votre sexe (voir le tableau ci-après), et le résultat est divisé par 1 000.

Par exemple, si vous êtes un homme de 75 ans, et que la valeur à l'échéance de votre contrat est de 100 000 \$, à la date de transformation, vos versements annuels seront déterminés comme suit :

$$(100\ 000\ \$ \times 52,1360) \div 1\ 000 = 5\ 213,60\ \$.$$

### Taux de rente par tranche de 1 000 \$ de la valeur du contrat

Âge (au dernier anniversaire)	Homme (\$)	Femme (\$)
55	25,2120	24,6260
56	25,8750	25,2580
57	26,5750	25,9250
58	27,3170	26,6300
59	28,1030	27,3760
60	28,9370	28,1660
61	29,8240	29,0060
62	30,7680	29,8990
63	31,7760	30,8500
64	32,8520	31,8650
65	34,0040	32,9510
66	35,2400	34,1140
67	36,5690	35,3630
68	38,0000	36,7070
69	39,5460	38,1560
70	41,2190	39,7220
71	43,0360	41,4310
72	45,0140	43,2770
73	47,1740	45,2880
74	49,5390	47,4860
75	52,1360	49,8920
76	54,9970	52,5360
77	58,1540	55,4440
78	61,6470	58,6510
79	65,5180	62,1920
80	69,8120	66,1000
81	74,6070	70,4020
82	79,8600	75,1250
83	85,6300	80,2730
84	91,9020	85,8160
85	98,6100	91,6730
86	105,6040	97,6750
87	112,9180	103,8490
88	120,2890	109,9580
89	127,2680	115,6350
90	133,7900	121,1620

D'autres types de rentes sont disponibles. Selon le type choisi, les taux indiqués au tableau ci-dessus peuvent varier.

Cependant, la Standard Life se réserve le droit de modifier les facteurs de calcul, sous réserve d'un préavis écrit de 60 jours aux titulaires de contrats, si le taux d'intérêt diffère du taux d'escompte officiel de la Banque du Canada en vigueur le 30 juin 2007. Si la base de calcul de la garantie à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente est inférieure à 20 000 \$, la Standard Life se réserve également le droit d'effectuer un versement forfaitaire.

### Section V. Garantie de satisfaction totale de la clientèle

Afin de témoigner de notre engagement à l'égard de la satisfaction de la clientèle et de notre confiance envers nos intermédiaires, nous avons le plaisir de vous offrir notre garantie de satisfaction totale de la clientèle. Les modalités de la garantie sont explicites :

Si vous n'êtes pas satisfait du processus de vente dans les six mois suivant l'établissement du contrat, vous recevrez la valeur de celui-ci à la date d'évaluation à laquelle la garantie de satisfaction totale à la clientèle est invoquée (aucuns frais de retrait exigés). Le remboursement peut également être assujéti à la législation fiscale.

**La valeur du contrat n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque Fonds distinct Idéal particulier.**

Afin de mieux répondre aux besoins de nos clients à l'avenir, nous vous prions de remplir un simple formulaire en indiquant lequel, à votre avis, des huit principes contenus dans notre *Code d'éthique* (disponible sur demande) n'a pas été respecté.

\* Les primes additionnelles sont couvertes par la garantie de satisfaction totale de la clientèle, sous réserve qu'elles aient été versées dans les six mois suivant la date d'établissement de votre contrat.



# Fonds distincts Idéal Dispositions du contrat Compte d'épargne libre d'impôt

Toute partie de la prime ou autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal est investie aux risques du Titulaire du régime, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

# Standard Life Dispositions du Contrat Fonds distincts Idéal – Compte d'épargne libre d'impôt



## Section I. Dispositions générales

Toute partie de la prime ou toute autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal est investie aux risques du titulaire du régime, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Le présent contrat est un contrat sans participation.

Dans le présent contrat,

« vous », « votre » et « vos » renvoient au titulaire du régime, qui est le propriétaire d'un compte d'épargne libre d'impôt de la Standard Life et le rentier en vertu de celui-ci.

« nous », « notre » et « nos » renvoient à la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, également désignée sous l'appellation « Standard Life ».

### Définitions

« **rentier** » La personne assurée en vertu du contrat. Celui-ci est établi sur la tête du rentier, qui est aussi le titulaire du régime (le titulaire) et doit être âgé d'au moins 18 ans à la date d'établissement.

« **bénéficiaire** » La personne qui, sauf mention contraire, touchera la garantie au décès advenant le décès du rentier avant l'échéance du contrat, sauf dispositions contraires.

« **jour ouvrable** » Journée où la Bourse de Toronto est ouverte à des fins commerciales.

« **notice explicative** » La Notice explicative – Fonds distincts Idéal.

« **prime nette** » La prime nette est égale à la somme des primes versées, moins la somme des réductions proportionnelles au titre des retraits antérieurs.

« **options d'affectation des primes** » Les Fonds distincts Idéal sont offerts en vertu de quatre options d'affectation des primes : avec frais de rachat, sans frais, sans frais avec revalorisation et Platine sans frais.

« **conjoint** » L'époux ou le conjoint de fait reconnu par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

« **titulaire remplaçant** » La personne qui devient automatiquement le nouveau titulaire du régime au décès du titulaire mentionné dans la proposition. Seul l'époux ou le conjoint de fait, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), peut être désigné à titre de rentier remplaçant. Le nouveau titulaire du régime peut désigner un nouveau titulaire remplaçant.

« **réaffectation** » Fait d'imputer une partie ou la totalité de toute prime actuellement affectée à un Fonds distinct Idéal, à un ou plusieurs autres Fonds distincts Idéal en vertu de votre régime.

« **transfert** » Retrait de parts d'un fonds sélectionné en vertu d'un régime en vue d'acquiescer des parts du même fonds ou d'un autre fonds en vertu d'un régime différent.

« **jour / date d'évaluation** » Jour ouvrable où la valeur de marché et la valeur par part d'un Fonds distinct Idéal sont calculées aux fins d'opération. La valeur de marché et la valeur par part d'un Fonds distinct Idéal sont normalement calculées chaque jour ouvrable, après la clôture de la Bourse de Toronto. Toutefois, dans certaines circonstances, la Standard Life peut, à son gré, calculer ces valeurs un autre jour ou à un autre moment.

Nous nous réservons le droit en tout temps, moyennant un préavis écrit de 60 jours, de cesser d'accepter ou de limiter le montant de toute prime additionnelle dans le cadre d'une option d'affectation des primes.

Nous nous réservons le droit, moyennant un préavis écrit de 60 jours, de cesser d'offrir à tout moment l'un ou l'autre des fonds offerts ou les options d'affectation des primes.

### Rente

Les versements de rente seront servis au rentier. À moins d'indication contraire aux présentes, le service de la rente débutera à la date d'entrée en jouissance de la rente.

La rente sera viagère, uniforme et servie par mensualités, et elle comportera 10 annuités certaines.

Les versements de rente seront établis en fonction de la Base de calcul de la Garantie à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente et des taux de rente alors en vigueur.

Les versements de rente seront effectués conformément aux dispositions de la police de rente alors en vigueur.

Nous nous réservons le droit de modifier la périodicité des versements de façon à ce qu'ils respectent notre plancher applicable aux versements de rente.

### Bénéficiaire

Si aucun titulaire remplaçant n'a été désigné, le Bénéficiaire touchera la Garantie au décès.

Si un titulaire remplaçant a été désigné et qu'il décède avant le titulaire du régime, le Bénéficiaire désigné, s'il est toujours vivant au moment du décès du titulaire du régime, touchera la Garantie au décès.

## Contrat

Le contrat est un compte d'épargne libre d'impôt, comme il est indiqué dans la proposition. Le contrat intégral est constitué des éléments suivants :

- Proposition de compte d'épargne libre d'impôt
- Dispositions contractuelles du compte d'épargne libre d'impôt
- Avis de confirmation
- Aperçu du ou des Fonds distincts Idéal dans lequel (lesquels) vous avez investi, portant **uniquement** sur les éléments suivants : nom du contrat et du Fonds distinct Idéal, ratio des frais de gestion, divulgation du risque, frais applicables et droit d'annulation. En cas d'erreur quant à ces éléments, nous pourrions notamment prendre des mesures raisonnables pour corriger l'erreur qui, toutefois, ne vous donneront droit à aucun rendement précis en vertu du contrat.

L'information des sections *Aperçu du fonds* est exacte à la date de rédaction du présent document et conforme aux exigences définies périodiquement dans les *Lignes directrices de l'ACAP applicables aux contrats individuels à capital variable afférents aux fonds distincts*.

- Modifications ou conventions écrites pertinentes établies à compter de la date de la proposition.

Il peut arriver, dans certaines situations, qu'il nous soit impossible d'offrir le présent contrat. Le cas échéant, nous vous en informerons par écrit et vous permettrons de choisir parmi d'autres types de contrats.

## Enregistrement du contrat

Nous demanderons au ministre du Revenu national d'enregistrer le régime à titre de compte d'épargne libre d'impôt, conformément à l'article 146.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

## Modification du contrat

Pour être jugée valable, toute modification des dispositions du contrat doit nous être soumise par écrit et être approuvée par un de nos signataires autorisés.

## Avances

Aucune avance ne sera accordée en vertu du présent contrat.

## Monnaie

Tout règlement effectué à la Standard Life ou par elle en vertu du présent contrat sera versé au Canada en monnaie canadienne, sauf indication contraire.

## Attestations

La Standard Life se réserve le droit d'exiger du rentier ou du bénéficiaire, selon le cas, qu'il fournisse, en temps voulu et à ses frais, une attestation satisfaisante de la survie ou du décès du rentier et du droit du demandeur.

## Section I - A) Fonds distincts Idéal

Le présent contrat permet au titulaire du régime d'affecter des primes aux Fonds distincts Idéal offerts en vertu de l'option d'affectation des primes choisie, à toute date de versement d'une prime, de réaffectation ou de transfert.

La Standard Life détient l'actif des Fonds distincts Idéal au nom du titulaire du régime. Les Fonds distincts Idéal ne constituent pas des entités juridiques indépendantes. Vous n'êtes pas propriétaire de l'actif des Fonds distincts Idéal, et ne détenez aucune participation dans ces fonds. Des parts des Fonds distincts Idéal sélectionnés sont plutôt affectées à votre contrat aux fins de la détermination des garanties auxquelles vous avez droit. Ainsi, vous ne détenez, ne souscrivez ou ne vendez pas réellement des parts des Fonds distincts Idéal. Pour faciliter la compréhension, nous pouvons utiliser les mots « acquisition », « affectation », « retrait », « réaffectation » ou « transfert » pour parler des opérations effectuées sur les parts de votre contrat. Certains Fonds distincts Idéal de la Standard Life affectent une partie importante de leur actif à l'acquisition de parts de fonds sous-jacents. Dans certains cas, Fonds de placement Standard Life Itée, l'une de nos sociétés affiliées, peut être le gestionnaire d'un fonds sous-jacent. Les titulaires de régimes ne détiennent aucune participation dans les fonds sous-jacents et ne possèdent aucun des droits accordés aux porteurs de parts de ces fonds. Les objectifs de placement d'un fonds sous-jacent ne peuvent être modifiés sans l'approbation préalable des porteurs de parts du fonds visé. En pareil cas, la Standard Life avisera les titulaires de régimes de toutes modifications apportées aux objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent.

Nous nous réservons également le droit d'ajouter, de liquider ou de cesser d'offrir tout fonds en vertu du contrat Fonds distincts Idéal. En cas de changement de ce type, nous vous en informerons au moyen d'un préavis écrit.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Fonds distincts Idéal, veuillez consulter la Notice explicative et les Faits saillants des Fonds distincts Idéal qui accompagnent le présent contrat. La Notice explicative et les sections Aperçu du fonds ne font pas partie du contrat, sauf à l'égard de ce qui est mentionné précédemment.

## Changement important

En vertu des Fonds distincts Idéal, chacun des événements suivants sera réputé constituer un changement important :

- Hausse des frais de gestion d'un Fonds distinct Idéal ;
- Hausse des frais de gestion Modification de l'objectif de placement principal ;
- Diminution de la périodicité des évaluations des parts.

Si un changement important est apporté à un Fonds distinct Idéal, la Standard Life vous transmettra un préavis écrit de 60 jours. L'avis vous offrira l'une ou l'autre des options suivantes :

- Réaffecter vos capitaux à un Fonds distinct Idéal semblable ne faisant pas l'objet du même changement, et ce, sans frais
- Céder à rachat vos parts du Fonds distinct Idéal, sans frais, si aucun fonds semblable n'est offert.

Veillez noter que vos directives doivent nous parvenir au moins cinq jours ouvrables avant l'expiration du préavis, sans quoi nous nous prévaudrons de l'option par défaut indiquée dans l'avis écrit.

## Valeur du contrat

La valeur du contrat correspond à la somme des valeurs capitalisées des fonds détenus en vertu de votre contrat.

**La valeur du contrat Fonds distincts Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur marchande de l'actif de chaque fonds distinct correspondant.**

## Valeur capitalisée

La valeur capitalisée d'un fonds correspond au nombre de parts que détient le titulaire du régime dans ce fonds, multiplié par la valeur par part correspondante établie à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle la valeur capitalisée est déterminée.

**La valeur capitalisée de chaque Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

## Frais de gestion et autres frais

Des frais de gestion sont prélevés sur chaque Fonds distinct Idéal à la date d'évaluation. Les frais de gestion varient selon le Fonds distinct Idéal et l'option d'affectation des primes (option avec frais de rachat et options sans frais) choisis. À l'heure actuelle, les frais de gestion correspondent à un pourcentage de la valeur de marché de l'actif net du fonds à la date d'imputation des frais.

La Standard Life se réserve le droit de modifier les frais de gestion en tout temps, sous réserve d'un préavis. Toutefois, ces frais n'excéderont jamais trois pour cent par année, sauf dans le cas de l'option sans frais avec option de revalorisation.

En outre, les autres frais habituels engagés relativement au fonctionnement des Fonds distincts Idéal seront prélevés sur l'actif des fonds respectifs. Ces frais couvrent notamment les honoraires de conseillers juridiques ou d'auditeurs, les frais de garde, les intérêts et les frais bancaires applicables, les droits de dépôt auprès des organismes de réglementation et toutes charges engagées pour préserver l'actif ou le revenu du fonds. Les frais varient d'une année à l'autre et d'un Fonds à l'autre.

Les frais de gestion et autres frais imputés à chacun des Fonds distincts Idéal comprennent les frais de gestion imputés aux fonds communs de placement de la Standard Life sous-jacents, le cas échéant. Cependant, il n'y a pas de double imputation des frais de gestion ou autres frais.

La plupart de ces frais sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, à la taxe de vente harmonisée (TVH). Les frais de gestion et d'exploitation assumés par le fonds ou par le portefeuille qui sont assujettis à la TPS sont aussi assujettis à la nouvelle TVH. Ainsi, il est possible qu'en raison des taxes qui s'ajoutent à ces frais, le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds ou d'un portefeuille représente un montant plus important.

## Valeur de marché des Fonds distincts Idéal

La valeur de marché de chaque Fonds distinct Idéal sera déterminée à une date d'évaluation. Afin d'établir la Valeur par part de chaque Fonds distinct Idéal à des fins de négociation, la valeur marchande de l'actif d'un Fonds distinct Idéal sera calculée en fonction du cours du marché courant des titres détenus au sein du Fonds distinct. Les titres de participation cotés ou négociés sur un marché boursier sont évalués au cours de clôture de la bourse reconnue où ils sont cotés ou principalement négociés. Les titres de participation qui ne sont pas négociés à la date d'évaluation seront évalués selon la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date visée. Les obligations et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués selon la médiane des cours acheteur et vendeur obtenus d'un ou de plusieurs courtiers en valeurs mobilières reconnus. Pour tous les Fonds distincts Idéal, la valeur des billets à court terme est comptabilisée à la valeur de marché, qui est fondée sur le cours acheteur obtenu d'un courtier en valeurs mobilières reconnu. Les investissements dans d'autres fonds de placement qui ne sont pas négociés sur un marché boursier sont évalués selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation. Dans tout autre cas, ou si nous estimons que les méthodes de calcul précédentes ne reflètent pas fidèlement la juste valeur d'un actif, la valeur de marché d'un fonds sera la juste valeur marchande que nous aurons déterminée. L'évaluation aux fins des états financiers est effectuée selon la méthode communiquée dans ces derniers. La valeur de marché de chaque Fonds distinct Idéal est toujours déterminée au moins une fois par mois.

## Valeur par part

Pour chaque Fonds distinct Idéal, une valeur par part distincte est établie selon l'option d'affectation des primes. La valeur par part d'un fonds, aux fins d'une option particulière d'affectation des primes, est déterminée en divisant la valeur liquidative du fonds auquel s'applique cette option par le nombre total de parts du fonds, selon l'option visée, qui sont en circulation immédiatement avant la date d'évaluation. L'actif net est égal à la valeur de marché de l'actif du fonds, moins le passif (y compris les frais de gestion et autres frais).

La valeur par part d'un Fonds distinct Idéal augmente ou diminue selon l'évolution de la valeur de marché de l'actif du fonds et le réinvestissement du revenu net.

**La valeur par part de chaque Fonds distinct Idéal n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds.**

## Section I - B) Traitement de vos directives

### Versement des primes

Vous pouvez communiquer vos directives d'affectation des primes à votre conseiller, qui se chargera de nous les transmettre. Si nous recevons vos directives au plus tard à 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elles seront traitées le jour même. Si nous recevons vos directives après 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elles seront traitées à la date d'évaluation suivante. Le nombre de parts d'un Fonds distinct Idéal qui est affecté à votre contrat se calcule en divisant le montant de la prime par la valeur par part déterminée à la date d'évaluation (jour du traitement de vos directives).

À défaut de recevoir vos directives, ou si celles-ci sont incomplètes, votre prime sera affectée selon les règles administratives alors en vigueur.

Si vous êtes déjà titulaire d'un contrat Fonds distincts Idéal de la Standard Life prévoyant le même type de régime, nous traiterons votre proposition comme une prime additionnelle en vertu du contrat existant. Nous n'établirons qu'un seul contrat par type de régime.

**La valeur des parts de chaque Fonds distinct Idéal affecté à votre contrat n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du fonds correspondant.**

### Droits d'annulation

Vous pouvez annuler la souscription d'un contrat Fonds distincts Idéal ainsi que l'affectation de toute prime à un Fonds distinct Idéal. Il suffit de nous expédier un avis écrit en ce sens dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez la confirmation de la souscription du contrat. Pour toute affectation de prime à un fonds à une autre date qu'à la souscription du contrat, le droit d'annulation ne portera que sur les primes nouvellement affectées. En outre, un avis écrit demandant l'annulation doit être fourni dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez la confirmation de l'exécution. En plus des frais liés à l'opération, le titulaire du régime recevra le moins élevé des montants suivants : la somme investie ou la valeur du fonds à la date d'évaluation suivant la date à laquelle nous avons reçu la demande d'annulation. Les titulaires de régimes sont réputés avoir reçu toute confirmation cinq jours ouvrables après son envoi par nos soins.

### Planchers exigés

Les planchers désignent les primes et les soldes minimums qui doivent être respectés aux termes de votre contrat Fonds distincts Idéal, et qui sont définis par la Standard Life de temps à autre. Ces planchers peuvent varier d'un régime à l'autre. Pour connaître les planchers courants, veuillez consulter les règles administratives en vigueur à la date de l'opération.

La Standard Life peut modifier ces planchers de temps à autre sans préavis.

### Réaffectations

Le terme « réaffectation » désigne le fait d'imputer une partie ou la totalité de toute prime actuellement affectée à un Fonds distinct Idéal à un ou plusieurs autres Fonds distincts Idéal en vertu de votre contrat. Vous pouvez communiquer vos directives de réaffectation à votre conseiller, qui se chargera de nous les transmettre. Si nous recevons vos directives au plus tard à 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elles seront traitées le jour même. Si nous recevons vos directives après 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elles seront traitées à la date d'évaluation suivante.

À la date d'évaluation applicable, nous retirerons des parts du Fonds distinct Idéal que vous aurez désigné, de sorte que le nombre de parts retirées, multiplié par la valeur par part du fonds, corresponde au montant qui doit être réaffecté pour le fonds visé. Nous affecterons ensuite le produit des parts ayant fait l'objet du retrait au(x) Fonds distinct(s) Idéal de votre choix et souscrirons des parts de fonds en votre nom. Les réaffectations entre des Fonds distincts Idéal prévoyant la même option d'affectation des primes n'entraînent aucuns frais.

**La valeur des parts visées par un retrait ou acquises aux fins d'une réaffectation n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif du Fonds distinct Idéal correspondant.**

### Transferts entre régimes

Le terme « transfert entre régimes » désigne le retrait de parts d'un fonds détenu en vertu d'un régime en vue d'acquiescer des parts du même fonds ou d'un autre fonds en vertu d'un régime différent. Si nous recevons votre demande de transfert à un autre régime admissible de Fonds distincts Idéal de la Standard Life au plus tard à 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elle sera traitée le jour même. Si nous recevons votre demande de transfert après 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elle sera traitée à la date d'évaluation suivante. Aux fins des garanties de votre contrat, tout transfert effectué à partir d'un régime de la Standard Life est traité comme un retrait, et tout transfert à un autre régime de la Standard Life est traité comme un nouveau versement de prime. Les transferts entre des Fonds distincts Idéal prévoyant la même option d'affectation des primes n'entraînent aucuns frais.

## Retraits et valeur de retrait

En tout temps, vous pouvez demander le retrait intégral ou partiel des parts affectées à votre contrat. La valeur de retrait correspond à la valeur du contrat, moins les frais de retrait applicables. Par « retrait partiel », on entend le retrait d'une partie de la valeur de retrait. Dans le cas d'un retrait partiel, vous devez indiquer sur quel(s) Fonds distinct(s) Idéal le montant demandé doit être prélevé.

Les demandes de retrait peuvent être soumises par écrit ou par voie électronique. Si votre demande nous parvient au plus tard à 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elle sera traitée le jour même. Si nous recevons votre demande de transfert après 16 h (heure de l'Est), un jour ouvrable, elle sera traitée à la date d'évaluation suivante. Vous devez nous fournir tous les documents nécessaires au traitement du retrait conformément aux règles administratives en vigueur à la date visée.

Le montant du retrait doit excéder le plancher qui s'applique alors aux retraits. Après tout retrait, le plancher applicable à chaque fonds doit être respecté. Nous nous réservons le droit d'imputer des frais d'administration en cas de retrait.

**La valeur de retrait totale ou partielle n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque Fonds distinct Idéal correspondant.**

## Frais de retrait

En vertu des options sans frais, aucuns frais de retrait ne sont imputés aux retraits intégraux et aux retraits partiels de parts détenues en vertu de votre contrat.

En vertu de l'option avec frais de retrait, il se peut que des frais de retrait s'appliquent en cas de retrait intégral ou partiel des parts détenues en vertu du contrat. Les frais de retrait sont déterminés à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la réception de votre demande de retrait.

Pour déterminer les frais de retrait, nous devons d'abord établir le nombre de primes qui font l'objet d'un retrait et le moment auquel ces primes ont été versées. Afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des fonds, nous déterminons un montant équivalent de prime calculé comme étant le montant retiré, multiplié par le rapport entre (1) la somme des primes versées au contrat en vertu de l'option avec frais de retrait et qui n'ont pas encore été retirées et (2) la somme des valeurs capitalisées en vertu de cette option. Ensuite, des primes, jusqu'à concurrence du montant de prime équivalent, sont retirées selon l'ordre dans lequel elles ont été versées, quel que soit le Fonds distinct Idéal auquel elles ont été affectées ou le fonds à même lequel le retrait est effectué. Cette méthode permet de retirer d'abord les primes qui donnent lieu aux frais de retrait les moins élevés.

Les frais de retrait correspondent à la somme des frais applicables à chaque prime faisant l'objet d'un retrait en vertu de l'option avec frais de retrait. Pour chaque prime (à concurrence du montant de prime équivalent), les frais de retrait correspondent au montant de la prime multiplié par le taux de frais applicable à cette prime.

Le taux de frais applicable à une prime est fonction du nombre d'années écoulées depuis le versement de cette prime, et il diminue selon le barème suivant :

Barème de frais de l'option avec frais de retrait	
Nombre d'années écoulées depuis le versement de la prime	Taux de frais applicable à la prime
moins de 1 an	6 %
1 an	5 %
2 ans	4 %
3 ans	3 %
4 ans	2 %
5 ans et plus	0 %

Nous nous réservons le droit de modifier les barèmes de frais qui précèdent ainsi que leurs modalités d'application. Le cas échéant, nous vous transmettrons un préavis. Toute modification des barèmes ou de leurs modalités d'application ne vaudra que pour les primes versées à compter de la date de la modification.

Nous pouvons renoncer aux frais de retrait à notre gré.

Des retraits gratuits sont offerts dans le cadre de tous les régimes. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section pertinente du présent document.

## Section II. Compte d'épargne libre d'impôt

### Généralités

Le contrat est assujéti aux dispositions de l'article 146.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la loi) et, s'il y a lieu, à la Loi sur les impôts (Québec), comme suit. Aux termes de l'alinéa

- 146.2(2)a), le contrat sera maintenu en vigueur au profit exclusif du rentier.
- 146.2(2)b), seuls le rentier et la Standard Life auront des droits relativement au montant et au calendrier des retraits et au placement des capitaux.
- 146.2(2)c), les primes ne peuvent être versées que par le rentier.
- 146.2(2)d), le contrat doit permettre que des retraits puissent être effectués en vue de réduire le montant d'impôt qui serait autrement payable par le titulaire du régime en vertu de l'article 207.2 ou 207.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Aux termes de ces articles, un impôt est payable sur les cotisations excédentaires versées à un CELI ainsi que sur les cotisations versées par le rentier pendant qu'il est un non-résident.

- 146.2(2)e), à la réception d'une demande écrite en bonne et due forme de votre part en vue d'un transfert à un autre fournisseur de comptes d'épargne libres d'impôt, la Standard Life procédera à un retrait partiel ou intégral. La valeur du contrat pourra être assujétiée à des frais de retrait décrits à la section Frais de retrait. La Standard Life se réserve le droit d'imputer des frais d'administration conformément aux pratiques alors en vigueur.
- 146.2(2)g), le contrat respectera les conditions réglementaires. Tout problème susceptible de survenir lors du lancement des comptes d'épargne libres d'impôt sera résolu par voie réglementaire.

En cas de cotisation excédentaire en vertu du contrat, nous nous réservons le droit d'imputer des frais d'administration pour le montant en question.

### Cessions

Tout avis de cession du présent contrat doit être expédié, par écrit, à la Standard Life. Il incombe au cessionnaire, et non à la Standard Life, de s'assurer de la validité de toute cession.

### Retraits gratuits

En vertu des options sans frais, aucuns frais ne sont imputés pour les retraits. En vertu de l'option avec frais de retrait, les règles suivantes s'appliquent :

La première année, vous pouvez retirer jusqu'à 10 % des primes versées au cours de l'année en vertu de l'option avec frais de retrait.

Les années suivantes, vous pouvez retirer jusqu'à 10 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier en vertu de l'option avec frais de retrait, plus une tranche d'au plus 10 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année en vertu de cette même option.

Ces droits ne sont pas cumulatifs, et aucune tranche de retrait gratuit inutilisée ne peut être reportée à une année ultérieure.

### Convention de Prélèvement Automatique (CPA)

Ce programme vous permet de verser des primes régulières dans votre contrat Fonds distincts Idéal au moyen de prélèvements automatiques sur votre compte bancaire.

Un paiement de prime retourné en raison d'une provision insuffisante ou de fonds non compensés entraînera l'annulation de la CPA, et une nouvelle convention sera exigée pour revenir au règlement des primes par prélèvement automatique.

Vous pouvez renoncer à mon votre droit de recevoir notification du montant du prélèvement automatique et vous convenez, par conséquent, que vous n'exigez pas de préavis faisant état du montant du prélèvement automatique avant qu'il soit porté au débit de votre compte.

Vous avez certains recours si tout débit ne respecte pas la présente convention. Vous avez le droit de toucher le remboursement de toute somme débitée qui ne serait pas autorisée en vertu de la présente CPA ou ne serait pas conforme à celle-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos recours, vous pouvez communiquer avec votre institution financière, la Standard Life ou visiter le site Web [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

### Date d'entrée en jouissance de la rente

Le premier versement de prime à votre contrat Fonds distincts Idéal ou la dernière revalorisation doit être effectué au moins 10 années complètes avant la date d'entrée en jouissance de la rente. À l'établissement, vous pouvez déterminer la date d'entrée en jouissance de la rente, à défaut de quoi, elle sera fixée au 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier.

Vous pouvez changer la date d'entrée en jouissance de la rente, à la condition de soumettre une demande écrite à cet effet au moins un an avant la nouvelle date d'entrée en jouissance de la rente que vous désirez choisir et celle en vigueur au moment de la demande. Tout changement de date d'entrée en jouissance de la rente doit être autorisé par nous. Vous n'êtes pas autorisé à remplacer la date d'entrée en jouissance par une date tombant en deçà de 10 années complètes de la date de versement de votre première prime ou de la dernière revalorisation.

### Garantie à l'échéance

La garantie à l'échéance correspondra à la plus élevée des deux sommes suivantes :

- a) La valeur du contrat, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'entrée en jouissance de la rente, ou
- b) 75 pour cent de la prime nette, sous réserve que le contrat demeure en vigueur pendant au moins 10 ans à compter de la date de votre premier versement ou de la dernière revalorisation.

**La valeur du contrat n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

### Garantie au décès

Pour votre contrat Fonds distinct idéal, si aucun rentier remplaçant n'a été désigné, en cas de décès du rentier

- a) à la date d'entrée en jouissance de la rente ou à une date antérieure, la Standard Life versera au bénéficiaire ou au titulaire du contrat une garantie au décès qui correspondra à la plus élevée des sommes suivantes :
  - i) La valeur du contrat visé, déterminée à la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle la Standard Life est avisée du décès du rentier, ou
  - ii) Si le rentier était âgé de moins de 80 ans quand la première prime a été affectée au contrat : 100 % de la prime nette.  
Si le rentier était âgé de 80 ans ou plus quand la première prime a été affectée au contrat : 75 % de la prime nette.

**La valeur du contrat n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque fonds distinct particulier.**

À la date d'évaluation coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle elle est avisée du décès du rentier, la Standard Life transférera la garantie au décès au Fonds du marché monétaire Idéal II. À la réception de tous les documents exigés, la valeur capitalisée du Fonds du marché monétaire Idéal II sera versée au bénéficiaire, et le contrat sera résilié.

b) après la date d'entrée en jouissance de la rente, tous versements restants seront effectués au bénéficiaire ou au titulaire du contrat s'il est vivant, à leur échéance.

#### **Pour les résidents du Québec**

Dans le présent contrat, les primes versées appartiennent à la Standard Life, qui les affecte à ses Fonds distincts Idéal; ceux-ci sont aussi la propriété de la Standard Life. Seule la Standard Life est autorisée à gérer les primes, mais elle accepte cependant de répartir celles-ci entre les différents fonds choisis par le titulaire.

À moins de recevoir des directives contraires avant la date d'entrée en jouissance de la rente, la Standard Life effectuera les versements de rente comme suit :

Le premier versement de rente sera effectué un an après la date d'entrée en jouissance de la rente.

Les versements de rente seront uniformes et payables annuellement pendant 15 ans.

Pour établir les versements de rente annuels, la base de calcul de la garantie à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente est multipliée par 66,9444 (le « taux de rente »), et le résultat est divisé par 1 000.

Par exemple,  $(100\ 000 \$ \times 66,944) \div 1\ 000 = 6\ 694,40 \$$

D'autres types de rentes sont disponibles. Selon le type choisi, le taux de rente ci-dessus peut varier.

Cependant, la Standard Life se réserve le droit de modifier les facteurs de calcul, sous réserve d'un préavis écrit de 60 jours aux titulaires de contrats, si le taux d'intérêt diffère du taux d'escompte officiel de la Banque du Canada en vigueur le 30 juin 2007. Si la garantie à l'échéance à la date d'entrée en jouissance de la rente est inférieure à 20 000 \$, la Standard Life se réserve également le droit d'effectuer un versement forfaitaire.

### **Section III. Garantie de satisfaction totale de la clientèle**

Afin de témoigner de notre engagement à l'égard de la satisfaction de la clientèle et de notre confiance envers nos intermédiaires, nous avons le plaisir de vous offrir notre garantie de satisfaction totale de la clientèle. Les modalités de la garantie sont explicites:

Si vous n'êtes pas satisfait du processus de vente dans les six mois suivant l'établissement du contrat, vous recevrez la valeur de celui-ci à la date d'évaluation à laquelle la garantie de satisfaction totale à la clientèle est invoquée (aucuns frais de retrait exigés). Le remboursement peut également être assujéti à la législation fiscale.

**La valeur du contrat n'est pas garantie et elle suit les fluctuations de la valeur de marché de l'actif de chaque Fonds distinct Idéal correspondant.**

Afin de mieux répondre aux besoins de nos clients à l'avenir, nous vous prions de remplir un court formulaire en indiquant lequel, à votre avis, des huit principes contenus dans notre *Code d'éthique* (disponible sur demande) n'a pas été respecté.

\* Les primes additionnelles sont couvertes par la garantie de satisfaction totale de la clientèle, sous réserve qu'elles aient été versées dans les six mois suivant la date d'établissement de votre contrat.







**Retraite  
Investissements  
Assurance**

**1-888-841-6633**

**[www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca)**

# Aperçu des Fonds distinct Idéal et des Fonds de la Série Signature Idéal

## Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

Services à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 5C5

*Le présent document fait état de données non garanties.  
Publié à titre documentaire, il ne constitue pas un contrat d'assurance.*



# Table des matières

## Fonds distincts Idéal / Série Signature Idéal

Fonds du marché monétaire Idéal.....	2
Fonds d'obligations canadiennes Idéal .....	5
Fonds d'obligations de sociétés à rendement élevé Idéal .....	8
Fonds d'obligations internationales Idéal.....	11
Fonds équilibré de revenu Idéal.....	14
Portefeuille essentiel de retraite Russell Idéal.....	17
Fonds de revenu mensuel Idéal .....	20
Fonds de revenu mensuel Fidelity Idéal .....	23
Fonds équilibré Idéal .....	26
Fonds équilibré Trimark Idéal.....	29
Fonds équilibré canadien Invesco Idéal.....	32
Fonds Équilibre Canada Fidelity Idéal.....	35
Fonds Répartition d'actifs canadiens Fidelity Idéal.....	38
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell Idéal .....	41
Fonds de revenu mondial Templeton Idéal .....	44
Fonds mondial équilibré Trimark Idéal.....	47
Fonds Répartition mondiale Fidelity Idéal .....	50
Fonds de revenu de dividendes Idéal .....	53
Fonds de dividendes Fidelity Idéal .....	56
Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal .....	59
Fonds d'actions canadiennes Idéal.....	62
Fonds ciblé d'actions canadiennes Idéal.....	65
Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Idéal .....	68
Fonds de dividendes US de croissance Idéal.....	71
Fonds d'actions US Idéal.....	74
Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal .....	77
Fonds d'actions mondiales Idéal .....	80
Fonds d'actions internationales Idéal .....	83
Portefeuille conservateur Idéal.....	86
Portefeuille modéré Idéal.....	89
Portefeuille de croissance Idéal .....	92
Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal.....	95
Portefeuille audacieux Idéal .....	98
Portefeuille mondial Idéal.....	101
Portefeuille conservateur Idéal Sélect.....	104
Portefeuille modéré Idéal Sélect.....	107
Portefeuille de croissance Idéal Sélect .....	110
Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal Sélect.....	113
Portefeuille audacieux Idéal Sélect.....	116
Portefeuille mondial Idéal Sélect.....	119
Portefeuille équilibré de revenu LifePoints <sup>MD</sup> Idéal.....	122
Portefeuille équilibré LifePoints <sup>MD</sup> Idéal .....	125
Portefeuille équilibré de croissance LifePoints <sup>MD</sup> Idéal.....	128
Portefeuille de croissance à long terme LifePoints <sup>MD</sup> Idéal .....	131
Portefeuille de revenu diversifié FT Quotientiel Idéal .....	134
Portefeuille équilibré de revenu FT Quotientiel Idéal.....	137
Portefeuille équilibré de croissance FT Quotientiel Idéal.....	140
Portefeuille équilibré mondial FT Quotientiel Idéal .....	143
Portefeuille de croissance FT Quotientiel Idéal .....	146

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
1 octobre 1993					
<b>Fonds distincts Idéal - Fonds du marché monétaire Idéal II</b>					
Valeur totale du fonds : 117,07 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	0,60	10,04\$	5 869 884
<b>Série Signature Idéal</b>					
Rotation du portefeuille :	75/100	1 000\$	0,73	10,06\$	986 554
s.o.	100/100	1 000\$	0,67	10,05\$	879 551
Gestionnaire :	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.
Investissements Standard Life inc.					

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

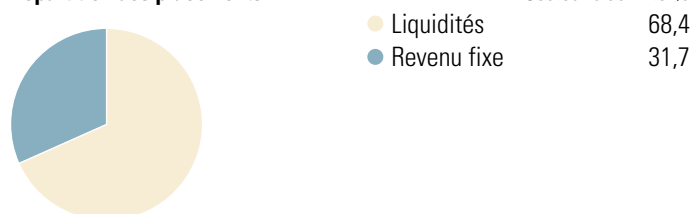
L'actif du fonds est investi principalement au Canada, dans des instruments du marché monétaire et des liquidités.

**Dix principaux titres**

	%
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,05% 15-03-2011	3,9
La Banque de Nouvelle-Écosse 4,58% 15-02-2011	3,6
Province du Manitoba 1,32% 02-05-2012	3,2
Gouvernement du Canada 0,77% 17-03-2011	3,0
Banqu de Montréal 4,69% 31-01-2011	2,7
Gouvernement du Canada 0,85% 17-03-2011	2,4
Province de Québec 1,28% 16-05-2011	2,3
Omers Finance Trust 1,16% 07-01-2011	2,3
Banque Cdn Impériale de Commerce 4,4% 07-03-2011	2,1
Toyota Credit Canada 1,32% 13-04-2011	2,1

**Total** **27,7**

Total des placements : 84

**Répartition des placements**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

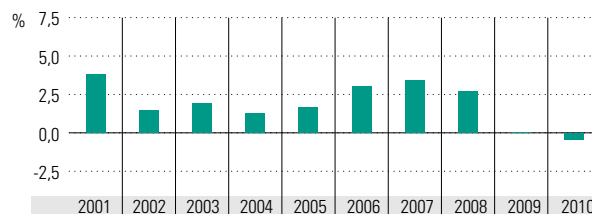
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 203,18 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 1,87 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 8 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent la possibilité de préserver leur capital et de toucher un revenu, et qui veulent aussi avoir accès à leur argent rapidement.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b> entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps. ► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes. ► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait. ► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1 <sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps. ► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Portefeuille pour FRR seulement</b>	
Avec frais de rachat	1,08
Sans frais	1,24
<b>Fonds distincts Idéal - Fonds du marché monétaire Idéal II</b>	
Avec frais de rachat	0,60
Sans frais	0,59
Revalorisation sans frais	0,52
Sans frais Platinet†	0,63

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,00 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	0,73
100/100	0,67
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet†	0,77
100/100 Sans frais Platinet†	0,79
GRV Sans frais Platinet†	s.o.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5



Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
**Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal**  
**Fonds d'obligations canadiennes Idéal**

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
31 décembre 1986	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 143,04 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	1,84	50,62\$	1 887 367
Rotation du portefeuille : 131,96%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,19	11,07\$	1 326 964
	100/100	1 000\$	2,40	11,02\$	1 159 478
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

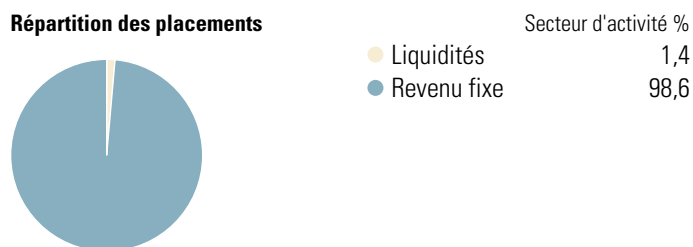
**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55% 15-12-2012	11,6
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,45% 15-12-2015	5,3
Fiducie canadienne pour l'habitation 3,35% 15-12-2020	4,1
Province de l'Ontario 4,5% 02-12-2012	3,9
Gouvernement du Canada 4% 01-06-2041	3,3
Province de l'Ontario 4,75% 02-06-2013	2,4
Province de l'Ontario 4,6% 02-06-2039	2,4
Province de l'Ontario 4,2% 02-06-2020	2,3
Province de Québec 5% 01-12-2041	2,2
Province de l'Ontario 6,5% 08-03-2029	2,1
<b>Total</b>	<b>39,4</b>

Total des placements : 112

**Répartition des placements**



**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 529,84 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 4,34 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 10 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds d'obligations canadiennes Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu tout en cherchant à éviter les fluctuations du marché.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	1,84
Sans frais	1,99
Revalorisation sans frais	1,93
Sans frais Platinet†	1,51

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,00 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,19
100/100	2,40
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	1,71
100/100 Sans frais Platinet	1,91
GRV Sans frais Platinet	s.o.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal Fonds d'obligations de sociétés à rendement élevé Idéal

En date du : 31 décembre 2010

### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
10 octobre 2000	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 85,55 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,21	16,36\$	2 459 792
Rotation du portefeuille : 7,98%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,38	12,32\$	883 731
	100/100	1 000\$	2,60	12,27\$	1 506 291
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.					

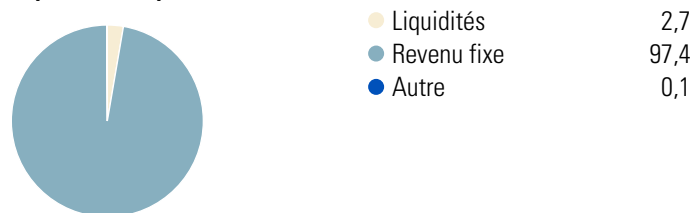
### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi principalement dans des obligations de sociétés canadiennes, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds d'obligations de sociétés à rendement élevé Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Instruments du marché monétaire et liquidités	2,7
Wells Fargo Financial Can. Corp. 3,97% 03-11-2014	1,9
Banque Royale du Canada 4,35% 15-06-2015	1,8
Société financière IGM Inc. 6,58% 07-03-2018	1,8
American Express Can. Cr. Corp. 4,85% 03-10-2014	1,7
Les Compagnies Loblaw Limitée 6,05% 09-06-2034	1,5
La Banque Toronto-Dominion 4,78% 14-12-2016	1,5
Banque Laurentienne du Canada 3,7% 02-11-2015	1,4
Sobeys Inc. 7,16% 26-02-2018	1,4
La Banque Toronto-Dominion 5,76% 18-12-2017	1,4
<b>Total</b>	<b>17,0</b>

Total des placements : 124

### Répartition des placements



### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

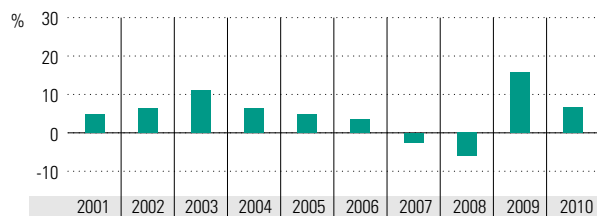
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 618,75 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 4,93 % par année.

### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 8 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Fonds d'obligations de sociétés à rendement élevé Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu plus élevé qu'avec les obligations traditionnelles, et qui cherchent aussi à éviter les fluctuations du marché.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %  entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 4,00 entre 3 et 4 ans : 3,00 entre 4 et 5 ans : 2,00 5 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an : 3,00 entre 1 an et 2 ans : 2,00 entre 2 et 3 ans : 1,00 3 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 5,00 entre 3 et 4 ans : 4,00 entre 4 et 5 ans : 3,00 entre 5 et 6 ans : 2,00 entre 6 et 7 ans : 1,00 7 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## Fonds d'obligations de sociétés à rendement élevé Idéal

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,21
Sans frais	2,38
Revalorisation sans frais	2,32
Sans frais Platinet	1,89

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,00 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,38
100/100	2,60
75/100 Sans frais Platinet†	1,95
100/100 Sans frais Platinet	2,16

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5



## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal Fonds d'obligations internationales Idéal

En date du : 31 décembre 2010

### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
10 octobre 2000	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 4,83 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,48	12,40\$	251 226
Rotation du portefeuille : 37,87%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,67	9,05\$	46 421
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	100/100	1 000\$	2,91	9,04\$	46 463

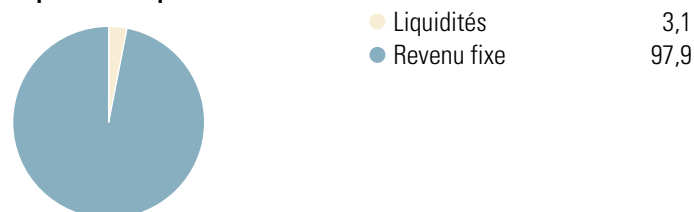
### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi principalement, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents, dans une variété de titres à revenu fixe canadiens ou étrangers libellés en monnaie canadienne ou en devises. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds d'obligations internationales Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Gouvernement du Japon 0,5% 20-12-2014	8,9
Trésor des États-Unis 2,63% 15-11-2020	7,9
Trésor du Royaume-Uni 4,75% 07-03-2020	6,8
Province de Québec 1,6% 09-05-2013	6,2
Province de Québec 3,63% 10-02-2015	6,0
Trésor des États-Unis 1,38% 15-09-2012	5,2
Trésor des États-Unis 4,25% 15-11-2040	4,5
Trésor des États-Unis 1,88% 31-10-2017	4,2
Gouvernement de la France 4% 25-10-2038	4,2
Province de Québec 7,5% 15-09-2029	3,8

<b>Total</b>	<b>57,5</b>
Total des placements : 33	

### Répartition des placements



### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

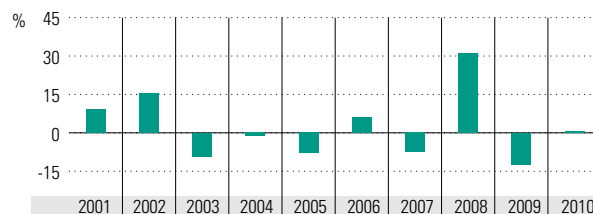
Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 179,98 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 1,67 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 5 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds d'obligations internationales Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu tout en cherchant à éviter les fluctuations du marché mondial.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>	
	entre 0 et 1 an		6,00
	entre 1 an et 2 ans		5,00
	entre 2 et 3 ans		4,00
	entre 3 et 4 ans		3,00
	entre 4 et 5 ans		2,00
5 ans et plus	0,00		
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an	3,00	
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
7 ans et plus	0,00		

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,48
Sans frais	2,65
Revalorisation sans frais	2,59
Sans frais Platinet†	2,10

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,00 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,67
100/100	2,91
75/100 Sans frais Platinet	2,14
100/100 Sans frais Platinet	2,38

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
7 décembre 1998	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 160,96 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,59	17,41\$	6 455 160
Rotation du portefeuille : 72,98%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,81	11,97\$	900 768
	100/100	1 000\$	3,01	11,92\$	1 412 951
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions canadiennes et étrangères et de titres à revenu fixe.

Dix principaux titres	%
Instruments du marché monétaire et liquidités	6,1
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55% 15-12-2015	5,5
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,4
La Banque Toronto-Dominion	3,0
Banque Royale du Canada	2,6
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,45% 15-12-2015	2,6
Banque de Montréal	2,2
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,0
Trésor des États-Unis 2,63% 15-11-2020	1,7
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,6
<b>Total</b>	<b>30,8</b>

Total des placements : 176

**Répartition des placements**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 512,73 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 4,23 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 9 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et une certaine croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 4,00 entre 3 et 4 ans : 3,00 entre 4 et 5 ans : 2,00 5 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an : 3,00 entre 1 an et 2 ans : 2,00 entre 2 et 3 ans : 1,00 3 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 5,00 entre 3 et 4 ans : 4,00 entre 4 et 5 ans : 3,00 entre 5 et 6 ans : 2,00 entre 6 et 7 ans : 1,00 7 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,59
Sans frais	2,76
Revalorisation sans frais	2,75
Sans frais Platinet†	2,12

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,81
100/100	3,01
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet†	2,15
100/100 Sans frais Platinet†	2,27
GRV Sans frais Platinet†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5



Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
**Aperçu du fonds – Série Signature Idéal**  
**Portefeuille essentiel de retraite Russell Idéal**

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 1,43 millions \$	75/100	1 000\$	3,23	11,96\$	84 527
Rotation du portefeuille : 9,59%	100/100	1 000\$	3,32	11,92\$	33 546
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

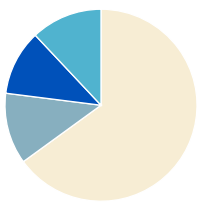
Gestionnaire :  
Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement des titres à revenu fixe, ainsi que certaines actions canadiennes et étrangères. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de part du Portefeuille essentiel de retraite Russell.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Russell à revenu fixe A	32,4
Russell à revenu fixe Plus A	31,5
Fonds de dividendes canadien Russell Séries A	12,0
Russell d'actions mondiales A	8,3
Russell d'actions américaines A	8,2
Russell d'actions outre-mer A	7,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Répartition cible du portefeuille**



Secteur d'activité	%
Revenu fixe	65,0
Actions canadiennes	12,0
Actions américaines	11,0
Actions internationales	12,0

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

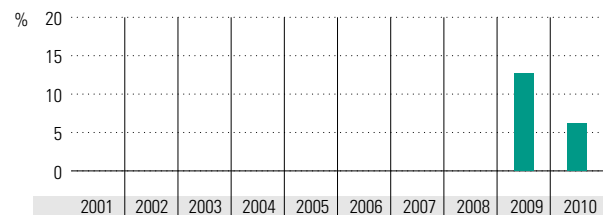
Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 195,89 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 9,52 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Portefeuille essentiel de retraite Russell Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et une certaine croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,23
100/100	3,32
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,57
100/100 Sans frais Platine†	2,79
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
10 octobre 2000 <sup>†</sup>	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 281,24 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,59	12,84\$	12 665 468
Rotation du portefeuille : 44,49%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,79	12,67\$	2 378 267
	100/100	1 000\$	3,01	12,62\$	3 104 907
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

<sup>†</sup>Même si le fonds est offert depuis le 10 octobre 2000, les objectifs de placement ont été modifiés le 28 novembre 2003. Par conséquent, tous les résultats indiqués sont en date du 28 novembre 2003.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans une variété d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

**Dix principaux titres**

Titre	%
Instruments du marché monétaire et liquidités	7,0
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,2
iShares S&P/TSX 60 Index Fund	4,1
La Banque Toronto-Dominion	2,6
Banque Royale du Canada	2,5
Banque Cdn Impériale de Commerce	2,4
Government of Canada 4% 01-06-2041	2,1
SPDR S&P 500 ETF Trust	2,0
Banque de Montréal	2,0
Enbridge Inc.	1,6

**Total** **30,5**

Total des placements : 192

**Répartition des placements**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

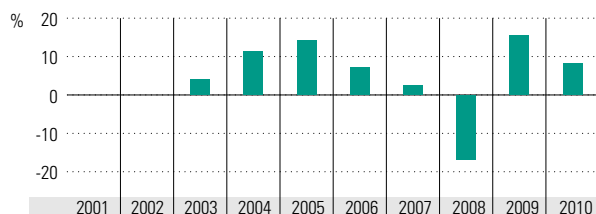
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 28 novembre 2003, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 509,26 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 5,97 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 28 novembre 2003 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 8 dernières années, on note 7 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %  entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 4,00 entre 3 et 4 ans : 3,00 entre 4 et 5 ans : 2,00 5 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an : 3,00 entre 1 an et 2 ans : 2,00 entre 2 et 3 ans : 1,00 3 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 5,00 entre 3 et 4 ans : 4,00 entre 4 et 5 ans : 3,00 entre 5 et 6 ans : 2,00 entre 6 et 7 ans : 1,00 7 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,59
Sans frais	2,77
Revalorisation sans frais	2,76
Sans frais Platine†	2,12

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,79
100/100	3,01
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,16
100/100 Sans frais Platine†	2,36
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
2 mai 2011	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : s.o.	75/100	1 000\$	s.o.	s.o.	s.o.
	100/100	1 000\$	s.o.	s.o.	s.o.
Rotation du portefeuille : s.o.	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

## Gestionnaire :

Gestionnaire principal: Pyramis  
Global Advisors, LLC  
Gestionnaire secondaire: Fidelity  
Investments Money Management,  
Inc. ("FIMM"),  
FIL Limited, FMR Co., Inc.,  
Pyramis Global Advisors (Canada)  
ULC,  
State Street Global Advisors  
Ltd. ("SSGA")

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions et d'obligations canadiennes, ainsi que dans des obligations américaines. L'actif du fonds est investi directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents.

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

On ne peut fournir le rendement passé, car le fonds a été offert depuis moins d'un an.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

On ne peut fournir le rendement passé, car le fonds a été offert depuis moins d'un an.

# Fonds de revenu mensuel Fidelity Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds convient aux personnes qui recherchent un revenu et un potentiel de croissance du capital.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an                    3,00 entre 1 an et 2 ans                2,00 entre 2 et 3 ans                    1,00 3 ans et plus                        0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an                    6,00 entre 1 an et 2 ans                5,00 entre 2 et 3 ans                    5,00 entre 3 et 4 ans                    4,00 entre 4 et 5 ans                    3,00 entre 5 et 6 ans                    2,00 entre 6 et 7 ans                    1,00 7 ans et plus                        0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	s.o.
100/100	s.o.
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	s.o.
100/100 Sans frais Platine†	s.o.
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
31 décembre 1986	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 328,90 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,57	47,76\$	5 565 666
Rotation du portefeuille : 90,08%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,77	12,03\$	426 853
	100/100	1 000\$	2,94	11,98\$	2 206 937
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

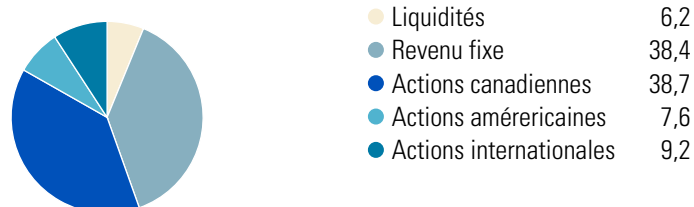
L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions canadiennes et étrangères et de titres à revenu fixe.

**Dix principaux titres**

	%
Instruments du marché monétaire et liquidités	6,2
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55% 15-12-2015	3,5
Suncor Énergie Inc.	2,4
Banque Royale du Canada	2,2
La Banque Toronto-Dominion	2,2
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,9
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,45% 15-12-2015	1,7
Canadian Natural Resources Limited	1,7
Société aurifère Barrick	1,6
Trésor des États-Unis 2,63% 15-11-2020	1,6

**Total** **24,9**

Total des placements : 202

**Répartition des placements**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 256,13 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 2,31 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 7 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital et du revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 4,00 entre 3 et 4 ans : 3,00 entre 4 et 5 ans : 2,00 5 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an : 3,00 entre 1 an et 2 ans : 2,00 entre 2 et 3 ans : 1,00 3 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 5,00 entre 3 et 4 ans : 4,00 entre 4 et 5 ans : 3,00 entre 5 et 6 ans : 2,00 entre 6 et 7 ans : 1,00 7 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,57
Sans frais	2,74
Revalorisation sans frais	2,74
Sans frais Platinet†	2,09

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,77
100/100	2,94
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet†	2,05
100/100 Sans frais Platinet†	2,30
GRV Sans frais Platinet†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 2,30 millions \$	75/100	1 000\$	3,19	13,46\$	42 302
Rotation du portefeuille : 13,43%	100/100	1 000\$	3,39	13,40\$	120 216

**Gestionnaire :**

Gestionnaire principal: Invesco

Trimark Ltd.

Gestionnaire secondaire: Invesco

Advisers, Inc.

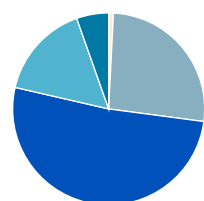
**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans une variété d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds équilibré Sélect Trimark.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Boston Scientific	4,0
MacDonald Dettwiler and Associates Ltd	3,9
Toromont Industries	3,5
Gouv du Canada 5,75% 01-06-2029	3,3
Research in Motion Limited	3,1
Ubisoft Entertainment	3,0
Banque TD	2,9
Gouv du Canada 3,5% 01-06-2020	2,8
Alimentation Couche-Tard Inc. Subordinate Voting S	2,8
Progress Energy Resources Corp	2,6

**Total** **31,8**

Total des placements : 116

**Répartition des placements**


Secteur d'activité	%
Liquidités	0,8
Revenu fixe	26,3
Actions canadiennes	51,5
Actions américaines	16,0
Actions internationales	5,4

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

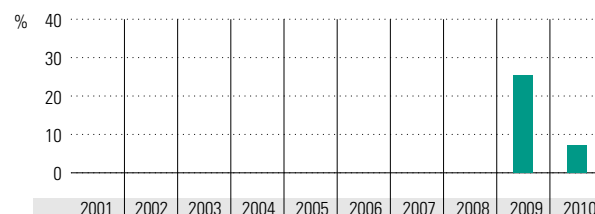
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 345,52 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 16,28 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 2,30 millions \$	75/100 100/100	1 000\$ 1 000\$	3,19 3,39	13,46\$ 13,40\$	42 302 120 216
Rotation du portefeuille : 13,43%					

Gestionnaire :  
Gestionnaire principal: Invesco  
Trimark Ltd.  
Gestionnaire secondaire: Invesco  
Advisers, Inc.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans une variété d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds équilibré Sélect Trimark.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Boston Scientific	4,0
MacDonald Dettwiler and Associates Ltd	3,9
Toromont Industries	3,5
Gouv du Canada 5,75% 01-06-2029	3,3
Research in Motion Limited	3,1
Ubisoft Entertainment	3,0
Banque TD	2,9
Gouv du Canada 3,5% 01-06-2020	2,8
Alimentation Couche-Tard Inc. Subordinate Voting S	2,8
Progress Energy Resources Corp	2,6

**Total** **31,8**

Total des placements : 116

**Répartition des placements**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

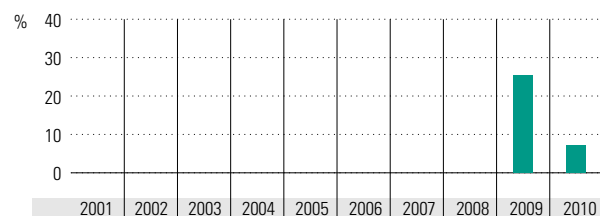
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 345,52 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 16,28 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>		
	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.

► **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.

**Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.

► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 1,30 millions \$	75/100	1 000\$	3,16	11,71\$	47 675
Rotation du portefeuille : 14,90%	100/100	1 000\$	3,39	11,66\$	61 403
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

## Gestionnaire :

Gestionnaire principal: Invesco

Trimark Ltd.

Gestionnaire secondaire: Invesco

Advisers, Inc.

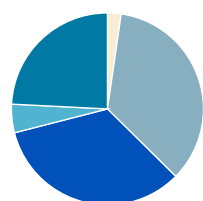
**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans des titres à revenu fixe canadiens ou américains et des actions canadiennes ou étrangères, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds équilibré canadien Invesco.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fid du Can p l'hab No1 2,45% 15-12-2015	4,7
Gouv du Canada 2% 01-12-2014	3,4
Canadian Natural Resources Ltd	3,4
Gouv du Canada 3,25% 01-06-2021	2,7
Gouv du Canada 2,5% 01-09-2013	2,3
Suncor Énergie, Inc.	2,2
Power Corp. du Canada à droit de vote	2,0
Cdn Dollar Cash Mgmt Fund I	2,0
Magna International A	1,8
Fid du Can p. l'hab No 1 3,15% 15-06-2015	1,4

**Total 25,7**

Total des placements : 179

**Répartition des placements**


Secteur d'activité	%
Liquidités	2,3
Revenu fixe	35,1
Actions canadiennes	33,6
Actions américaines	4,8
Actions internationales	24,2

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

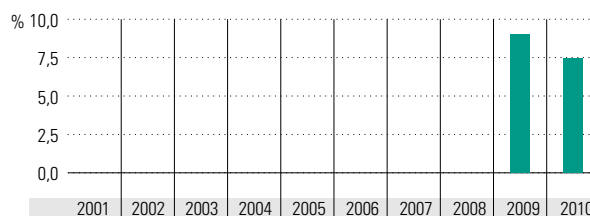
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 170,82 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 8,35 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds équilibré canadien Invesco Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et de croissance du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>		
	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,16
100/100	3,39
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	2,57
100/100 Sans frais Platinet†	2,79
GRV Sans frais Platinet	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 21,27 millions \$	75/100	1 000\$	3,14	13,45\$	618 980
	100/100	1 000\$	3,35	13,39\$	935 355
Rotation du portefeuille : 1,98%	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

Gestionnaire :

Gestionnaire principal: Pyramis Global Advisors, LLC  
 Gestionnaire secondaire: Fidelity Investments Money Management, Inc. ("FIMM"),  
 FIL Limited, FMR Co., Inc.,  
 Pyramis Global Advisors (Canada) ULC,  
 State Street Global Advisors Ltd. ("SSGA")

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans une variété de titres à revenu fixe, d'actions et de titres du marché monétaire provenant surtout du Canada, et qui sont détenus directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds Équilibre Canada Fidelity.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Ficlcashc1 0.956273% 04-01-2011	3,9
Banque TD	3,6
Potash Corporation of Saskatchewan, Inc.	2,4
Suncor Énergie, Inc.	2,4
Banque Can. Impériale de Commerce	2,3
Silver Wheaton Corporation	2,0
Gouv du Canada 3% 01-12-2015	1,9
Fid du Can p. l'hab No 1 4,55% 15-12-2012	1,9
Cie Ch de Fer Nationaux du Canada	1,8
Teck Resources Ltd Subordinate Voting Share	1,5

**Total** **23,7**  
 Total des placements : 644

**Répartition des placements**



**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

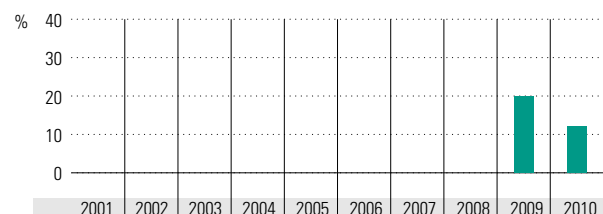
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 344,69 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 16,25 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Fonds Équilibre Canada Fidelity Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital et du revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,14
100/100	3,35
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,55
100/100 Sans frais Platine†	2,78
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 42,83 millions \$	75/100	1 000\$	3,21	13,48\$	1 388 113
Rotation du portefeuille : 0,46%	100/100	1 000\$	3,42	13,42\$	1 626 075

**Gestionnaire :**

Gestionnaire principal: Pyramis Global Advisors, LLC  
 Gestionnaire secondaire: Fidelity Investments Money Management, Inc. ("FIMM"),  
 FIL Limited, FMR Co., Inc.,  
 Pyramis Global Advisors (Canada) ULC,  
 State Street Global Advisors Ltd. ("SSGA")

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans une variété de titres à revenu fixe, d'actions et de titres du marché monétaire provenant surtout du Canada, et qui sont détenus directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds Répartition d'actifs canadiens Fidelity.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Canadian Natural Resources Ltd	2,9
Banque TD	2,9
Suncor Énergie, Inc.	2,8
Teck Resources Ltd Subordinate Voting Share	2,6
Banque de Nouvelle-Écosse	2,6
Banque Can. Impériale de Commerce	2,3
Yamana Gold Inc	2,2
Barrick Gold Corporation	2,1
Potash Corporation of Saskatchewan, Inc.	2,1
BCE Inc	1,9
<b>Total</b>	<b>24,2</b>
Total des placements : 2 245	

**Répartition des placements**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

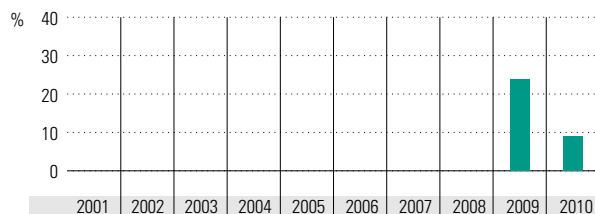
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 347,73 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 16,38 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds Répartition d'actifs canadiens Fidelity Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- ▶ Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- ▶ Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>	
	entre 0 et 1 an	3,00
	entre 1 an et 2 ans	2,00
	entre 2 et 3 ans	1,00
	3 ans et plus	0,00
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00
	entre 1 an et 2 ans	5,00
	entre 2 et 3 ans	5,00
	entre 3 et 4 ans	4,00
	entre 4 et 5 ans	3,00
	entre 5 et 6 ans	2,00
	entre 6 et 7 ans	1,00
	7 ans et plus	0,00
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>▶ Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>▶ <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> <li>▶ <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>▶ Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## Fonds Répartition d'actifs canadiens Fidelity Idéal

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,21
100/100	3,42
75/100 Sans frais Platinet	2,69
100/100 Sans frais Platinet	2,84

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Série Signature Idéal

### Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell Idéal

En date du : 31 décembre 2010

#### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 1,04 millions \$	75/100	1 000\$	3,28	12,61\$	29 151
Rotation du portefeuille : 22,81%	100/100	1 000\$	3,51	12,55\$	44 618
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

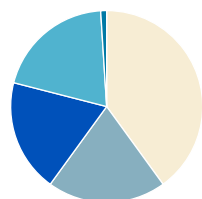
Gestionnaire :  
Gestionnaires multiples

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement des actions canadiennes et étrangères, ainsi que certains titres à revenu fixe. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de part du Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Russell à revenu fixe Plus A	19,4
Russell à revenu fixe A	19,2
Russell d'actions canadiennes A	18,9
Russell d'actions américaines A	14,5
Russell d'actions outre-mer A	12,9
Russell d'actions mondiales A	12,3
Russell Smaller Companies Pool	2,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

#### Répartition cible du portefeuille



Secteur d'activité	%
Revenu fixe	40,0
Actions canadiennes	20,0
Actions américaines	19,0
Actions internationales	20,0
Actions Asie et autres	1,0

#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

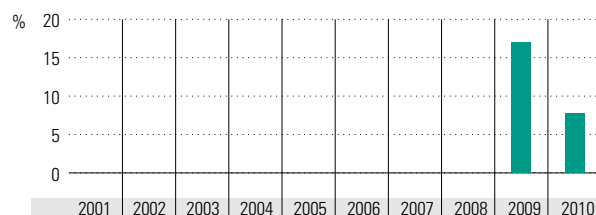
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 260,53 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 12,49 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année</b> : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes</b> : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,28
100/100	3,51
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,68
100/100 Sans frais Platine†	2,89
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 0,46 millions \$	75/100	1 000\$	3,21	11,38\$	18 221
Rotation du portefeuille : 21,98%	100/100	1 000\$	3,47	11,33\$	20 058

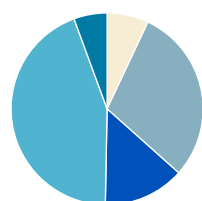
Gestionnaire :  
 Gestionnaire principal : Templeton  
 Investment Management  
 Gestionnaire secondaire : Templeton  
 Global Advisors Limited

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions et de titres à revenu fixe du monde entier, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds de revenu mondial Templeton.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Quasi-espèces	5,0
Brésil 10% 01-01-2017	2,3
Indonesia(Rep Of) 10.25% 15-07-2027	2,3
Brazil(Fed Rep Of) 15-05-2045	2,2
Mexique 10% 05-12-2024	1,9
Vale S.A. Pfd	1,8
Siemens AG	1,6
Singapore Telecommunications	1,6
Home Depot Inc	1,4
Microsoft Corp	1,4

**Total** **21.5**  
 Total des placements : 213

**Répartition des placements**


Secteur d'activité	%
Liquidités	7,0
Revenu fixe	29,6
Actions américaines	13,7
Actions internationales	44,1
Autre	5,6

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

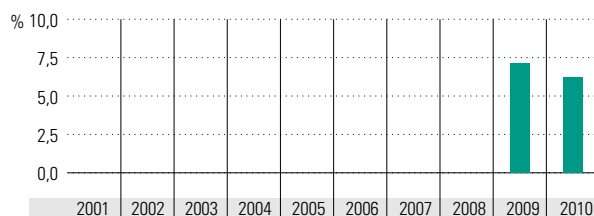
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 138,12 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 6,80 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds de revenu mondial Templeton Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital et du revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>	
	entre 0 et 1 an                      3,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
entre 1 an et 2 ans                2,00		
entre 2 et 3 ans                    1,00		
3 ans et plus                         0,00		
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an                      6,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
	entre 1 an et 2 ans                5,00	
	entre 2 et 3 ans                    5,00	
	entre 3 et 4 ans                    4,00	
	entre 4 et 5 ans                    3,00	
	entre 5 et 6 ans                    2,00	
	entre 6 et 7 ans                    1,00	
7 ans et plus                         0,00		
		► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
		► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
		<b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1 <sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
		► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,21
100/100	3,47
75/100 Sans frais Platinet	2,62
100/100 Sans frais Platinet	2,84

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 0,47 millions \$	75/100	1 000\$	3,14	11,60\$	29 637
Rotation du portefeuille : 12,14%	100/100	1 000\$	3,41	11,55\$	8 637
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

Gestionnaire :  
Gestionnaire principal: Invesco  
Trimark Ltd.  
Gestionnaire secondaire: Invesco  
Advisers, Inc.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

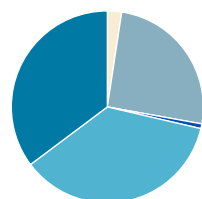
L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions et de titres à revenu fixe du monde entier, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds mondial équilibré Trimark.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Ross Stores Inc	4,9
Microsoft Corp	4,5
Hyundai Mobis	4,5
Dcc Plc	3,7
WellPoint Inc	3,4
Oracle Corp	3,2
Kinetic Concepts Inc	3,2
Fugro	3,0
Charter International	2,7
Accenture	2,6

**Total** **35,8**

Total des placements : 116

**Répartition des placements**



Secteur d'activité	%
Liquidités	2,4
Revenu fixe	25,4
Actions canadiennes	0,8
Actions américaines	36,1
Actions internationales	35,2

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

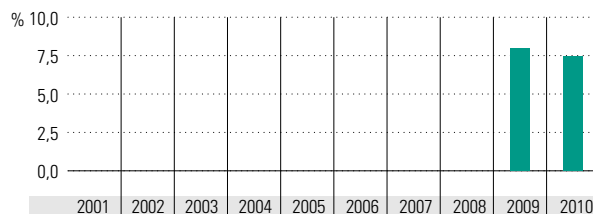
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 160,29 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 7,85 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds mondial équilibré Trimark Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et de croissance du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,14
100/100	3,41
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,57
100/100 Sans frais Platine†	2,79
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 1,34 millions \$	75/100	1 000\$	3,31	11,73\$	68 219
Rotation du portefeuille : 13,72%	100/100	1 000\$	3,49	11,68\$	44 231

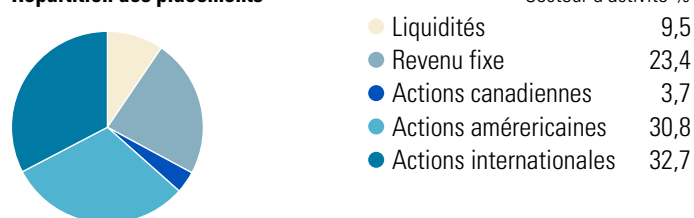
Gestionnaire :  
 Gestionnaire principal: Pyramis Global Advisors, LLC  
 Gestionnaire secondaire: Fidelity Investments Money Management, Inc. ("FIMM"),  
 FIL Limited, FMR Co., Inc.,  
 Pyramis Global Advisors (Canada) ULC,  
 State Street Global Advisors Ltd. ("SSGA")

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans des actions, des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire provenant d'un peu partout dans le monde, et qui sont détenus directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds Répartition mondiale Fidelity.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Devise (États-Unis)	6,8
ExxonMobil Corp	1,5
Royal Dutch Shell PLC B	1,4
Citigroup Inc	1,3
Bon du Trésor américain 2,625% 15-08-2020	1,3
Japon 1,1% 20-12-2012	1,2
Saipem	1,2
Contrat sur devise - Dollar singapourien(CT)	1,2
Allemagne 1,75% 09-10-2015	1,1
Nestle SA	1,1

**Total** **18,0**  
 Total des placements : 353

**Répartition des placements**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

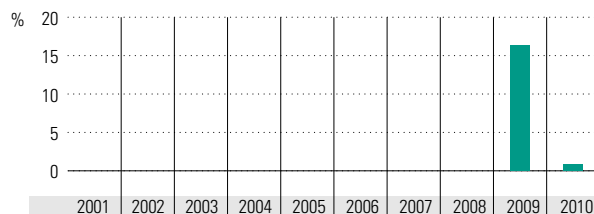
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 172,79 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 8,44 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds Répartition mondiale Fidelity Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>		
	entre 0 et 1 an entre 1 an et 2 ans entre 2 et 3 ans 3 ans et plus	3,00 2,00 1,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an entre 1 an et 2 ans entre 2 et 3 ans entre 3 et 4 ans entre 4 et 5 ans entre 5 et 6 ans entre 6 et 7 ans 7 ans et plus	6,00 5,00 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,31
100/100	3,49
75/100 Sans frais Platinet	2,67
100/100 Sans frais Platinet	2,89

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal Fonds de revenu de dividendes Idéal

En date du : 31 décembre 2010

### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
15 octobre 2007	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 18,18 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,55	13,32\$	439 451
Rotation du portefeuille : 14,30%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,72	12,93\$	322 028
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	100/100	1 000\$	2,94	12,88\$	408 173

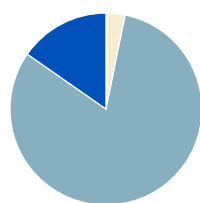
### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions canadiennes et étrangères, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds de revenu de dividendes Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque de Nouvelle-Écosse	7,0
La Banque Toronto-Dominion	6,4
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,7
Banque Royale du Canada	5,3
Suncor Énergie Inc.	4,9
Canadian Natural Resources Limited	4,3
Instruments du marché monétaire et liquidités	3,2
Cenovus Energy Inc.	3,0
Enbridge Inc.	2,8
Société d'énergie Talisman Inc.	2,7
<b>Total</b>	<b>45,3</b>

Total des placements : 58

### Répartition des placements



Secteur d'activité	%
Liquidités	3,2
Actions canadiennes	81,4
Actions américaines	15,3

### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

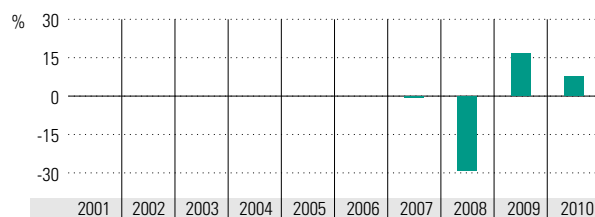
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 15 octobre 2007, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 888,06 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de -3,63 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 15 octobre 2007 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 4 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds de revenu de dividendes Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,55
Revalorisation sans frais	2,71
Sans frais Platinet	2,06

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,72
100/100	2,94
75/100 Sans frais Platinet	2,17
100/100 Sans frais Platinet	2,38

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
2 mai 2011	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : s.o.	75/100 100/100	1 000\$ 1 000\$	s.o. s.o.	s.o. s.o.	s.o. s.o.
Rotation du portefeuille : s.o.					

## Gestionnaire :

Gestionnaire principal: Pyramis  
Global Advisors, LLC  
Gestionnaire secondaire: Fidelity  
Investments Money Management,  
Inc. ("FIMM"),  
FIL Limited, FMR Co., Inc.,  
Pyramis Global Advisors (Canada)  
ULC,  
State Street Global Advisors  
Ltd. ("SSGA")

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans des actions. L'actif du fonds est également investi dans des obligations. L'actif du fonds est investi directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds sous-jacents.

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

On ne peut fournir le rendement passé, car le fonds a été offert depuis moins d'un an.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

On ne peut fournir le rendement passé, car le fonds a été offert depuis moins d'un an.

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds convient aux personnes dont l'objectif est d'obtenir un rendement global élevé, et qui sont disposées à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 0 et 1 an	
	entre 1 an et 2 ans	2,00
	entre 2 et 3 ans	1,00
	3 ans et plus	0,00
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00
	entre 1 an et 2 ans	5,00
	entre 2 et 3 ans	5,00
	entre 3 et 4 ans	4,00
	entre 4 et 5 ans	3,00
	entre 5 et 6 ans	2,00
	entre 6 et 7 ans	1,00
	7 ans et plus	0,00
		<ul style="list-style-type: none"> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	s.o.
100/100	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	s.o.
100/100 Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5



## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal

En date du : 31 décembre 2010

### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
21 décembre 1998	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 630,12 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,57	23,40\$	19 184 539
Rotation du portefeuille : 6,32%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,74	13,30\$	1 813 668
	100/100	1 000\$	2,95	13,25\$	4 149 142
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.					

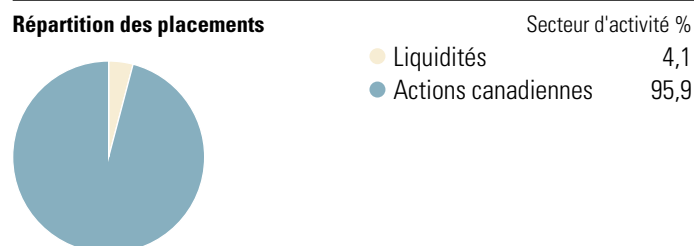
### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions canadiennes, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds de dividendes canadiens de croissance Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,0
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7,0
La Banque Toronto-Dominion	5,5
Instruments du marché monétaire et liquidités	4,1
Enbridge Inc.	3,9
TransCanada Corporation	3,7
TELUS Corporation	3,6
BCE Inc.	3,4
Banque Royale du Canada	3,4
Société d'énergie Talisman Inc.	3,3
<b>Total</b>	<b>45,9</b>

Total des placements : 47

### Répartition des placements



### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 644,17 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 5,10 % par année.

### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 8 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

# Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,57
Sans frais	2,73
Revalorisation sans frais	2,73
Sans frais Platinet	2,08

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,74
100/100	2,95
75/100 Sans frais Platinet	2,19
100/100 Sans frais Platinet	2,41

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal

### Fonds d'actions canadiennes Idéal

En date du : 31 décembre 2010

#### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
31 décembre 1986	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 224,29 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,57	57,24\$	3 237 188
Rotation du portefeuille : 50,00%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,75	14,05\$	446 611
	100/100	1 000\$	2,95	13,99\$	720 477
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.					

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi principalement dans une variété d'actions cotées sur les marchés canadiens.

Dix principaux titres	%
La Banque Toronto-Dominion	4,9
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,9
Canadian Natural Resources Limited	4,8
Société aurifère Barrick	4,6
Banque Royale du Canada	4,5
Suncor Énergie Inc.	3,9
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	3,4
Goldcorp Inc.	3,4
Cenovus Energy Inc.	2,9
Teck Resources Limited	2,6
<b>Total</b>	<b>39,8</b>

Total des placements : 74

#### Répartition des placements



#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

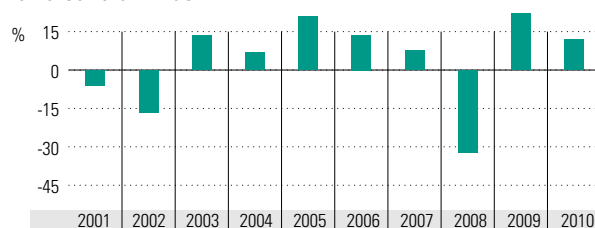
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 298,61 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 2,65 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 7 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,57
Sans frais	2,75
Revalorisation sans frais	2,72
Sans frais Platinet	2,11

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,75
100/100	2,95
75/100 Sans frais Platinet	2,24
100/100 Sans frais Platinet	2,37

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal**  
**Fonds ciblé d'actions canadiennes Idéal**

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
15 octobre 2007	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 14,36 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,59	9,53\$	822 225
Rotation du portefeuille : 28,90%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,76	15,56\$	195 119
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	100/100	1 000\$	2,98	15,49\$	173 832

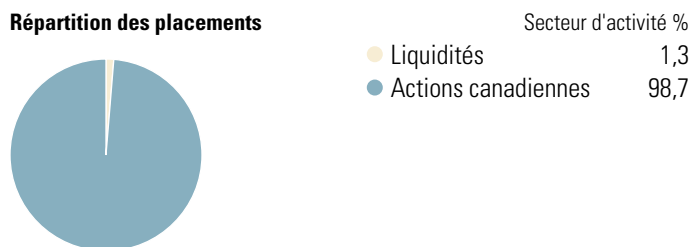
**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans des actions canadiennes, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds ciblé d'actions canadiennes Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,8
La Banque Toronto-Dominion	5,4
Canadian Natural Resources Limited	4,7
Goldcorp Inc.	4,3
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	4,1
Société aurifère Barrick	3,8
Société d'énergie Talisman Inc.	3,2
Cenovus Energy Inc.	3,2
Agrium Inc.	2,9
Teck Resources Limited	2,9
<b>Total</b>	<b>40,2</b>

Total des placements : 41

**Répartition des placements**



**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

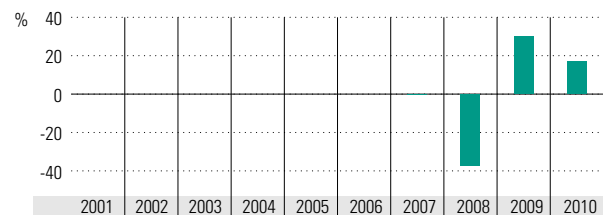
Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 15 octobre 2007, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 952,67 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de -1,50 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 15 octobre 2007 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 4 dernières années, on note 3 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds ciblé d'actions canadiennes Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,59
Revalorisation sans frais	2,76
Sans frais Platinet†	2,11

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,76
100/100	2,98
75/100 Sans frais Platinet†	2,24
100/100 Sans frais Platinet†	2,44

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal

### Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Idéal

En date du : 31 décembre 2010

#### BREF APERÇU

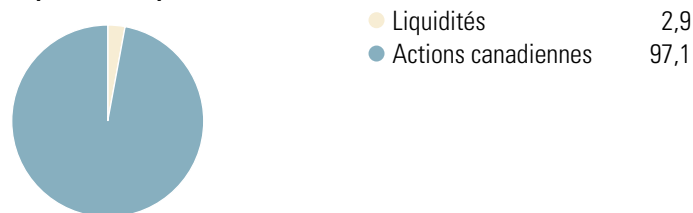
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
10 octobre 2000	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 121,49 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,48	22,60\$	3 905 883
Rotation du portefeuille : 9,11%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,76	17,55\$	498 960
	100/100	1 000\$	2,98	17,47\$	439 877
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.					

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions canadiennes de petites entreprises, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Major Drilling Group International Inc.	4,1
Banque Canadienne de l'Ouest	3,5
Gran Tierra Energy Inc.	3,4
Sterling Resources Ltd.	3,2
Reitmans (Canada) Limitée	3,1
Stantec Inc.	3,0
Capstone Mining Corp.	2,9
Instruments du marché monétaire et liquidités	2,9
ATS Automation Tooling Systems Inc.	2,9
Parex Resources Inc.	2,8
<b>Total</b>	<b>31,8</b>
Total des placements : 48	

#### Répartition des placements



#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 2 224,90 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 8,33 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 9 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



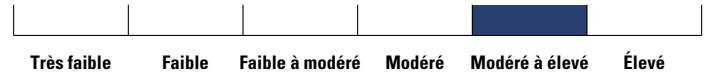
# Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions à faible capitalisation.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Idéal

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,48
Sans frais	2,64
Revalorisation sans frais	2,75
Sans frais Platinet†	2,05

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,76
100/100	2,98
75/100 Sans frais Platinet†	2,16
100/100 Sans frais Platinet†	2,37

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

#### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
15 octobre 2007	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 1,76 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,61	8,58\$	83 461
Rotation du portefeuille : 31,11%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,78	10,69\$	33 875
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	100/100	1 000\$	3,00	10,65\$	23 611

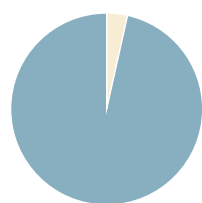
#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété d'actions américaines, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds de dividendes US de croissance Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
J.P. Morgan Chase & Co.	4,2
Altria Group Inc.	3,8
AT&T Inc.	3,6
Exxon Mobil Corporation	3,6
Instruments du marché monétaire et liquidités	3,5
Pfizer Inc.	3,2
Johnson & Johnson	3,2
General Electric Company	3,0
Philip Morris International Inc.	3,0
Procter & Gamble Company, (The)	2,9
<b>Total</b>	<b>33,9</b>

Total des placements : 49

#### Répartition des placements



Secteur d'activité	%
Liquidités	3,5
Actions américaines	96,5

#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

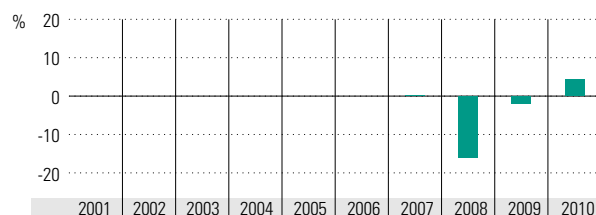
Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 15 octobre 2007, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 858,16 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de -4,65 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 15 octobre 2007 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 4 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds de dividendes US de croissance Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions américaines.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,61
Revalorisation sans frais	2,78
Sans frais Platinet†	2,12

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,78
100/100	3,00
75/100 Sans frais Platinet†	2,23
100/100 Sans frais Platinet†	2,45

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
21 décembre 1998	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 16,37 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,67	6,30\$	2 128 139
Rotation du portefeuille : 4,66%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,84	11,29\$	23 960
	100/100	1 000\$	3,07	11,24\$	27 550
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.					

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

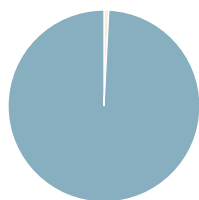
L'actif du fonds est investi principalement dans une variété d'actions cotées sur les bourses américaines, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds d'actions US Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Exxon Mobil Corporation	3,8
Wells Fargo & Company	3,2
J.P. Morgan Chase & Co.	3,2
Bank of America Corporation	2,8
Apple Inc.	2,7
Microsoft Corporation	2,7
Pfizer Inc.	2,6
International Business Machines Corporation	2,5
Procter & Gamble Company, (The)	2,1
Schlumberger Limited	2,0
<b>Total</b>	<b>27,5</b>
Total des placements : 80	

**Répartition des placements**

Secteur d'activité %

● Liquidités	0,8
● Actions américaines	99,2


**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

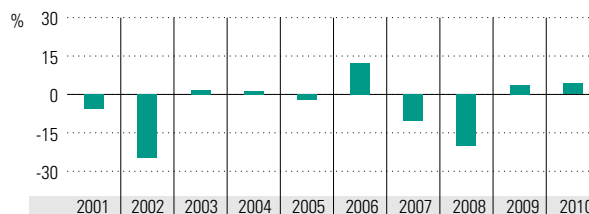
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 624,37 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de -4,60 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 5 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions américaines.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 4,00 entre 3 et 4 ans : 3,00 entre 4 et 5 ans : 2,00 5 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an : 3,00 entre 1 an et 2 ans : 2,00 entre 2 et 3 ans : 1,00 3 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 5,00 entre 3 et 4 ans : 4,00 entre 4 et 5 ans : 3,00 entre 5 et 6 ans : 2,00 entre 6 et 7 ans : 1,00 7 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,67
Sans frais	2,83
Revalorisation sans frais	2,83
Sans frais Platinet	2,18

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,84
100/100	3,07
75/100 Sans frais Platinet	2,19
100/100 Sans frais Platinet	2,42

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal

### Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
10 janvier 2005	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 48,33 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,57	9,66\$	3 646 303
Rotation du portefeuille : 4,16%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,74	11,05\$	181 830
	100/100	1 000\$	2,96	11,00\$	303 306
Gestionnaire :					
Gestionnaire principal: Investissements Standard Life (Canada)					
Gestionnaire secondaire: Standard Life Investments (Royaume-Uni)					

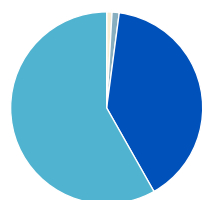
**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans une variété d'actions mondiales, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds de dividendes mondiaux de croissance Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Exxon Mobil Corporation	3,2
Apple Inc.	2,5
Procter & Gamble Company, (The)	2,4
PNC Financial Services Group, (The)	2,3
BHP Billiton PLC	2,3
J.P. Morgan Chase & Co.	2,2
Philip Morris International Inc.	2,1
Casino, Guichard-Perrachon	2,1
Pfizer Inc.	2,0
Occidental Petroleum Corporation	1,9

**Total** **23,0**

Total des placements : 76

**Répartition des placements**


Secteur d'activité	%
Liquidités	0,9
Actions canadiennes	1,2
Actions américaines	39,7
Actions internationales	58,2

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

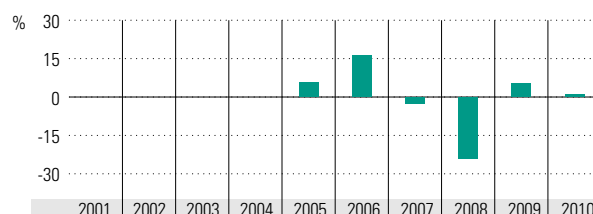
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 10 janvier 2005, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 966,00 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de -0,58 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 10 janvier 2005 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 6 dernières années, on note 4 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital. Il peut aussi convenir à des gens qui recherchent un certain potentiel de revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année</b> : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes</b> : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,57
Sans frais	2,73
Revalorisation sans frais	2,84
Sans frais Platinet	2,08

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,74
100/100	2,96
75/100 Sans frais Platinet	2,19
100/100 Sans frais Platinet	2,41

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal

### Fonds d'actions mondiales Idéal

En date du : 31 décembre 2010

#### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
10 octobre 2000	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 11,32 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,70	7,55\$	886 935
Rotation du portefeuille : 13,33%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,93	13,70\$	42 207
	100/100	1 000\$	3,13	13,64\$	40 228

Gestionnaire :

Gestionnaire principal:

 Investissements Standard Life  
(Canada)

 Gestionnaire secondaire: Standard  
Life Investments (Royaume-Uni)

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

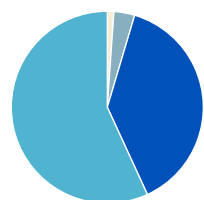
L'actif du fonds est investi principalement dans une variété d'actions de sociétés multinationales d'un peu partout dans le monde, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds d'actions mondiales Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Apple Inc.	1,7
Monsanto Company	1,7
Cenovus Energy Inc.	1,5
AB Volvo Ser B NPV	1,5
UEM Land Holdings Berhad	1,4
Iluka Resources Limited	1,4
Jazztel PLC	1,4
Microsoft Corporation	1,4
Goldman Sachs Group, Inc., (The)	1,4
GKN PLC	1,3

**Total** **14,5**

Total des placements : 100

#### Répartition des placements



Secteur d'activité	%
Liquidités	1,1
Actions canadiennes	3,5
Actions américaines	38,5
Actions internationales	56,8

#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

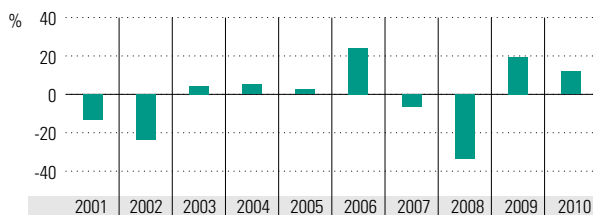
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 763,93 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de -2,66 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 6 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %  entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 4,00 entre 3 et 4 ans : 3,00 entre 4 et 5 ans : 2,00 5 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an : 3,00 entre 1 an et 2 ans : 2,00 entre 2 et 3 ans : 1,00 3 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 5,00 entre 3 et 4 ans : 4,00 entre 4 et 5 ans : 3,00 entre 5 et 6 ans : 2,00 entre 6 et 7 ans : 1,00 7 ans et plus : 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,70
Sans frais	2,87
Revalorisation sans frais	2,92
Sans frais Platinet	2,21

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,93
100/100	3,13
75/100 Sans frais Platinet†	2,35
100/100 Sans frais Platinet	2,54

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal Fonds d'actions internationales Idéal

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
21 décembre 1998	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 25,09 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,82	7,89\$	2 484 821
Rotation du portefeuille : 2,66%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	3,00	11,49\$	50 917
	100/100	1 000\$	3,21	11,44\$	50 965

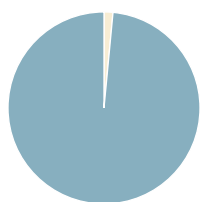
Gestionnaire :  
Gestionnaire principal:  
Investissements Standard Life (Canada)  
Gestionnaire secondaire: Standard Life Investments (Royaume-Uni)

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi principalement dans une variété d'actions, directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents, dont des titres de sociétés internationales. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Fonds d'actions internationales Standard Life.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
BHP Billiton PLC	2,9
HSBC Holdings PLC	2,8
BP PLC	2,4
Nestlé S.A.	2,3
Commonwealth Bank of Australia	1,8
BG Group PLC	1,8
Vodafone Group PLC	1,8
Credit Suisse Group	1,6
Toyota Motor Corporation	1,6
SAFRAN SA	1,6

**Total** **20,6**  
Total des placements : 86

**Répartition des placements**


Secteur d'activité	%
Liquidités	1,5
Actions internationales	98,5

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

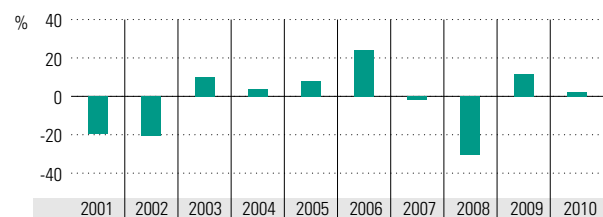
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 759,90 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de -2,71 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 10 dernières années, on note 6 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Fonds d'actions internationales Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions internationales.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,82
Sans frais	2,99
Revalorisation sans frais	3,04
Sans frais Platinet	2,33

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,00
100/100	3,21
75/100 Sans frais Platinet	2,33
100/100 Sans frais Platinet	2,57

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

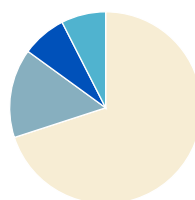
CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
6 janvier 2003	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 95,73 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,44	12,91\$	3 864 346
	<b>Série Signature Idéal</b>				
Rotation du portefeuille : 27,34%	75/100	1 000\$	2,61	11,25\$	1 235 863
	100/100	1 000\$	2,82	11,20\$	1 819 199
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Une tranche moindre de l'actif du fonds est également investie dans des actions canadiennes et étrangères.

**Répartition cible du portefeuille**


Secteur d'activité	%
Revenu fixe	70,0
Actions canadiennes	15,0
Actions américaines	7,5
Actions internationales	7,5

Dix principaux titres	%
Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	57,4
Fonds d'actions canadiennes Standard Life	10,1
Fonds d'obligations internationales Standard Life	9,6
Fonds de revenu de dividendes Standard Life	7,0
Fonds de dividendes US de croiss Standard Life	6,1
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life	4,1
Fonds de dividendes mond de croiss Standard Life	3,6
Fonds d'actions internationales Standard Life	2,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

Les avoirs suivants étaient les plus importants du Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	%
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55% 15-12-2012	11,6
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,45% 15-12-2015	5,3
Fiducie canadienne pour l'habitation 3,35% 15-12-2020	4,1
Province de l'Ontario 4,5% 02-12-2012	3,9
Gouvernement du Canada 4% 01-06-2041	3,3
Province de l'Ontario 4,75% 02-06-2013	2,4
Province de l'Ontario 4,6% 02-06-2039	2,4
Province de l'Ontario 4,2% 02-06-2020	2,3
Province de Québec 5% 01-12-2041	2,2
Province de l'Ontario 6,5% 08-03-2029	2,1
<b>Total</b>	<b>39,4</b>

Total des placements : 114

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 janvier 2003, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 291,19 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 3,25 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 6 janvier 2003 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 8 dernières années, on note 7 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de préservation du capital ainsi que la possibilité de toucher un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %  entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 4,00 entre 3 et 4 ans : 3,00 entre 4 et 5 ans : 2,00 5 ans et plus : 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an : 3,00 entre 1 an et 2 ans : 2,00 entre 2 et 3 ans : 1,00 3 ans et plus : 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an : 6,00 entre 1 an et 2 ans : 5,00 entre 2 et 3 ans : 5,00 entre 3 et 4 ans : 4,00 entre 4 et 5 ans : 3,00 entre 5 et 6 ans : 2,00 entre 6 et 7 ans : 1,00 7 ans et plus : 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.

► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.

► **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.

**Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.

► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,44
Sans frais	2,61
Revalorisation sans frais	2,61
Sans frais Platinet†	1,95

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,61
100/100	2,82
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet†	1,94
100/100 Sans frais Platinet†	2,16
GRV Sans frais Platinet†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal

### Portefeuille modéré Idéal

En date du : 31 décembre 2010

#### BREF APERÇU

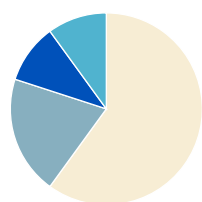
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
6 janvier 2003	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 133,64 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,49	12,97\$	6 251 633
Rotation du portefeuille : 20,68%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,66	11,42\$	1 229 937
	100/100	1 000\$	2,88	11,37\$	1 428 294
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Une tranche moindre de l'actif du fonds est également investie dans des actions canadiennes et étrangères.

Dix principaux titres	%
Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	47,2
Fonds d'actions canadiennes Standard Life	13,1
Fonds de revenu de dividendes Standard Life	11,0
Fonds d'obligations internationales Standard Life	8,9
Fonds de dividendes US de croiss Standard Life	8,1
Fonds d'actions internationales Standard Life	4,1
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life	4,0
Fonds de dividendes mond de croiss Standard Life	3,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

#### Répartition cible du portefeuille



Secteur d'activité	%
Revenu fixe	60,0
Actions canadiennes	20,0
Actions américaines	10,0
Actions internationales	10,0

#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 janvier 2003, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 296,51 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 3,30 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 6 janvier 2003 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 8 dernières années, on note 7 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et une certaine croissance du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b> entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,49
Sans frais	2,66
Revalorisation sans frais	2,66
Sans frais Platinet†	2,00

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,66
100/100	2,88
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	2,00
100/100 Sans frais Platinet	2,21
GRV Sans frais Platinet	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal

### Portefeuille de croissance Idéal

En date du : 31 décembre 2010

#### BREF APERÇU

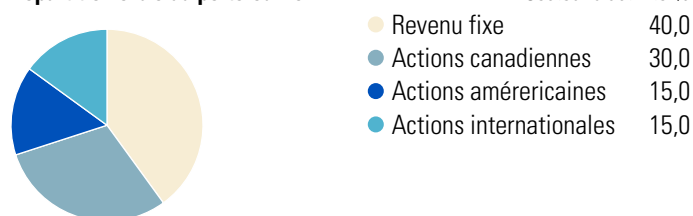
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
6 janvier 2003	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 105,52 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,59	13,30\$	5 245 539
Rotation du portefeuille : 22,40%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,76	12,46\$	724 401
	100/100	1 000\$	2,98	12,40\$	848 399
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement des actions canadiennes et étrangères. Une tranche moindre de l'actif du fonds est également investie dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres	%
Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	25,4
Fonds d'actions canadiennes Standard Life	16,6
Fonds d'actions can à faible cap Standard Life	14,6
Fonds d'actions internationales Standard Life	10,2
Fonds d'obligations internationales Standard Life	8,7
Fonds ciblé d'actions US Standard Life	8,4
Fonds d'actions US à moyenne cap Standard Life	7,3
Fonds de revenu de dividendes Standard Life	4,8
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life	3,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

#### Répartition cible du portefeuille



#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 janvier 2003, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 329,81 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 3,63 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 6 janvier 2003 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 8 dernières années, on note 6 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %  entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 4,00 entre 3 et 4 ans 3,00 entre 4 et 5 ans 2,00 5 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.

► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.

► **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.

**Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.

► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,59
Sans frais	2,76
Revalorisation sans frais	2,75
Sans frais Platinet†	2,10

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,76
100/100	2,98
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet†	2,09
100/100 Sans frais Platinet†	2,31
GRV Sans frais Platinet†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5



**Aperçu du fonds – Série Signature Idéal**  
**Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal**

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 13,87 millions \$	75/100	1 000\$	2,93	11,71\$	441 910
Rotation du portefeuille : 26,02%	100/100	1 000\$	3,14	11,66\$	721 231

Gestionnaire :  
Investissements Standard Life inc.

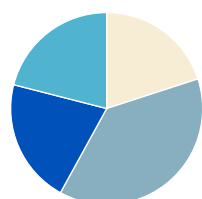
**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds de revenu mensuel et de dividendes de croissance. Le fonds détient aussi des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

**Dix principaux titres**

	%
Fonds de dividendes mond de croiss Standard Life	28,7
Fonds de revenu mensuel Standard Life	24,0
Fonds de dividendes can de croiss Standard Life	23,7
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life	16,1
Fonds de dividendes US de croiss Standard Life	7,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Répartition cible du portefeuille**



Secteur d'activité	%
Revenu fixe	20,0
Actions canadiennes	38,0
Actions américaines	21,0
Actions internationales	21,0

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

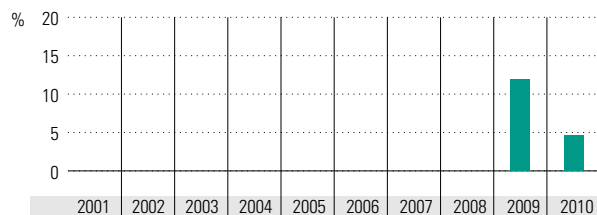
Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 171,04 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 8,36 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année** : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes** : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,93
100/100	3,14
75/100 Sans frais Platine†	2,26
100/100 Sans frais Platine†	2,52

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Fonds distincts Idéal/Série Signature Idéal

### Portefeuille audacieux Idéal

En date du : 31 décembre 2010

#### BREF APERÇU

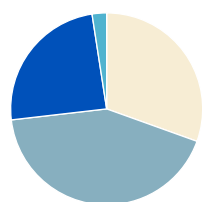
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
6 janvier 2003	<b>Fonds distincts Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 31,07 millions \$	Avec frais de rachat	1 000\$	2,66	14,37\$	1 359 826
Rotation du portefeuille : 25,70%	<b>Série Signature Idéal</b>				
	75/100	1 000\$	2,83	12,83\$	244 121
	100/100	1 000\$	3,06	12,78\$	209 885
Gestionnaire : Investissements Standard Life inc.					

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement des actions canadiennes et étrangères. Une tranche moindre de l'actif du fonds est également investie dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres	%
Fonds d'actions can à faible cap Standard Life	19,9
Fonds d'actions canadiennes Standard Life	17,3
Fonds d'actions internationales Standard Life	15,4
Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	12,5
Fonds ciblé d'actions US Standard Life	12,1
Fonds d'actions US à moyenne cap Standard Life	9,7
Fonds d'obligations internationales Standard Life	8,5
Fonds de revenu de dividendes Standard Life	4,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

#### Répartition cible du portefeuille



Secteur d'activité	%
Revenu fixe	25,0
Actions canadiennes	35,0
Actions américaines	20,0
Actions internationales	2,0

#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option avec frais de rachat, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 janvier 2003, et ayant opté pour l'option avec frais de rachat, détient 1 436,95 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 4,64 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 6 janvier 2003 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option avec frais de rachat. Dans les 8 dernières années, on note 6 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 9 relative aux garanties de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections II, III et IV relatives aux garanties du contrat des Fonds distincts Idéal et du contrat de la Série Signature Idéal.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 10.5 relative aux risques de la Notice explicative des Fonds distincts Idéal et la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Fonds distincts Idéal</b> Avec frais de rachat	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>		
	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	4,00	
	entre 3 et 4 ans	3,00	
	entre 4 et 5 ans	2,00	
5 ans et plus	0,00		
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat des Fonds distincts Idéal et au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Fonds distincts Idéal</b>	
Avec frais de rachat	2,66
Sans frais	2,83
Revalorisation sans frais	2,83
Sans frais Platinet†	2,17

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,83
100/100	3,06
75/100 Sans frais Platinet†	2,16
100/100 Sans frais Platinet†	2,39

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

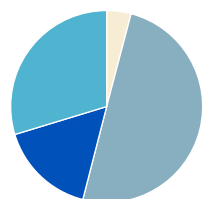
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 1,58 millions \$	75/100	1 000\$	3,11	12,13\$	18 974
Rotation du portefeuille : 17,10%	100/100	1 000\$	3,44	12,06\$	102 494

Gestionnaire :  
Investissements Standard Life inc.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant une combinaison d'actions mondiales.

Dix principaux titres	%
Fonds d'actions mondiales Standard Life	20,1
Fonds de dividendes mond de croiss Standard Life	16,2
Fonds ciblé d'actions US Standard Life	15,5
Fonds de dividendes US de croiss Standard Life	15,1
Fonds ciblé d'actions mondiales Standard Life	7,9
Fonds ciblé d'actions - Inde Standard Life	6,5
Fonds d'actions européennes Standard Life	6,5
Fonds d'actions internationales Standard Life	6,4
Fonds ciblé d'actions canadiennes Standard Life	5,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Répartition cible du portefeuille**


Secteur d'activité	%
● Actions canadiennes	4,1
● Actions américaines	49,9
● Actions Asie et autres	16,3
● Actions européennes	29,7

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

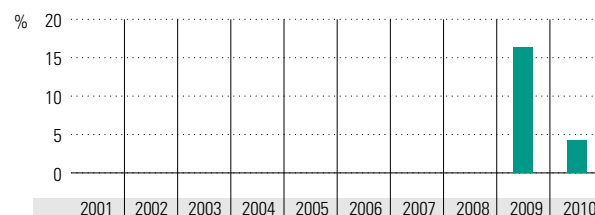
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 212,57 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 10,29 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,11
100/100	3,44
75/100 Sans frais Platinet	2,40
100/100 Sans frais Platinet	2,52

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

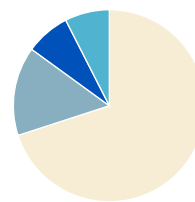
**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 5,59 millions \$	75/100	1 000\$	2,82	11,21\$	288 665
Rotation du portefeuille : 20,01%	100/100	1 000\$	3,01	11,17\$	192 677
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

Gestionnaire :  
Investissements Standard Life inc. et  
Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Une tranche moindre de l'actif du fonds est également investie dans des actions canadiennes et étrangères.

**Répartition cible du portefeuille**


Secteur d'activité	%
Revenu fixe	70,0
Actions canadiennes	15,0
Actions américaines	7,5
Actions internationales	7,5

Dix principaux titres	%
Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	57,1
Fonds d'obligations internationales Standard Life	9,0
Fonds de revenu de dividendes Standard Life	7,6
Fonds d'actions canadiennes Standard Life	7,5
Fonds de dividendes US de croiss Standard Life	5,5
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life	4,1
Fonds Trimark canadien	3,8
Fonds Fidelity Discipline Actions mondiales	2,1
Fonds d'actions internationales Standard Life	1,7
Fonds de dividendes mond de croiss Standard Life	1,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

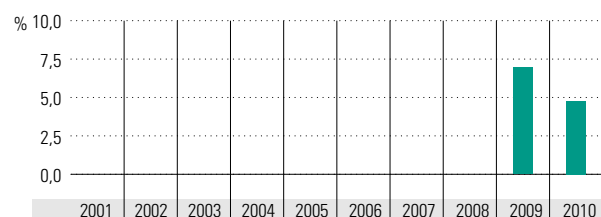
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 120,60 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 5,96 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



Les avoirs suivants étaient les plus importants du Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	%
Fiducie canadienne pour l'habitation 4,55% 15-12-2012	11,6
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,45% 15-12-2015	5,3
Fiducie canadienne pour l'habitation 3,35% 15-12-2020	4,1
Province de l'Ontario 4,5% 02-12-2012	3,9
Gouvernement du Canada 4% 01-06-2041	3,3
Province de l'Ontario 4,75% 02-06-2013	2,4
Province de l'Ontario 4,6% 02-06-2039	2,4
Province de l'Ontario 4,2% 02-06-2020	2,3
Province de Québec 5% 01-12-2041	2,2
Province de l'Ontario 6,5% 08-03-2029	2,1
<b>Total</b>	<b>39,4</b>

Total des placements : 114

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de préservation du capital ainsi que la possibilité de toucher un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts de fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>		
	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année** : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes** : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,82
100/100	3,01
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	2,40
100/100 Sans frais Platinet	2,41
GRV Sans frais Platinet	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5



**Aperçu du fonds – Série Signature Idéal**  
**Portefeuille modéré Idéal Sélect**

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 11,76 millions \$	75/100	1 000\$	2,89	11,54\$	523 086
Rotation du portefeuille : 26,07%	100/100	1 000\$	3,10	11,49\$	455 851
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

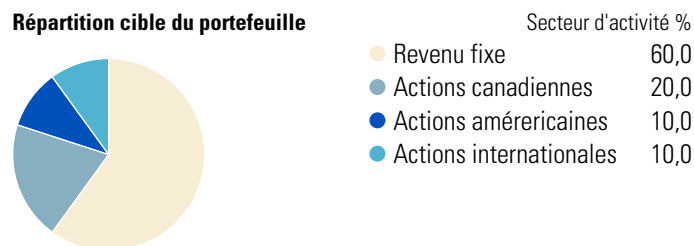
Gestionnaire :  
 Investissements Standard Life inc. et  
 Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Une tranche moindre de l'actif du fonds est également investie dans des actions canadiennes et étrangères.

Dix principaux titres	%
Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	47,0
Fonds d'actions canadiennes Standard Life	11,5
Fonds d'obligations internationales Standard Life	8,6
Fonds de revenu de dividendes Standard Life	8,0
Fonds Trimark canadien	5,9
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life	4,0
Fonds de dividendes mond de croiss Standard Life	4,0
Fonds Fidelity Discipline Actions mondiales	3,9
Templeton Global Stock Trust	3,7
Fonds de dividendes US de croiss Standard Life	3,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Répartition cible du portefeuille**



**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

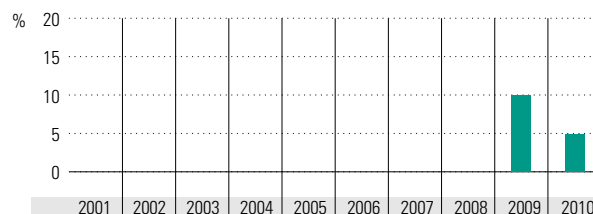
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 153,85 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 7,55 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent la possibilité de toucher un revenu et une certaine croissance du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année</b> : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes</b> : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	2,89
100/100	3,10
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,33
100/100 Sans frais Platine†	2,52
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

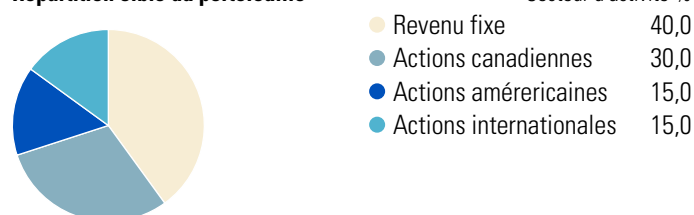
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 5,54 millions \$	75/100	1 000\$	3,04	12,51\$	190 538
	100/100	1 000\$	3,27	12,46\$	208 334
Rotation du portefeuille : 25,67%	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

Gestionnaire :  
Investissements Standard Life inc. et  
Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement des actions canadiennes et étrangères. Une tranche moindre de l'actif du fonds est également investie dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres	%
Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	24,9
Fonds Trimark canadien	10,9
Fonds d'actions can à faible cap Standard Life	10,0
Fonds Fidelity Frontière NordMD	9,4
Fonds d'obligations internationales Standard Life	8,3
Fonds Fidelity Discipline Actions mondiales	6,1
Fonds de revenu de dividendes Standard Life	4,9
Templeton Global Stock Trust	4,5
Fonds ciblé d'actions US Standard Life	4,4
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life	3,9
<b>Total</b>	<b>87,4</b>

**Répartition cible du portefeuille**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

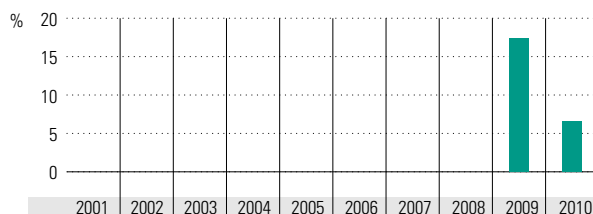
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 250,67 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 12,04 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Portefeuille de croissance Idéal Sélect

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>		
	entre 0 et 1 an                      3,00 entre 1 an et 2 ans                2,00 entre 2 et 3 ans                    1,00 3 ans et plus                        0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.	► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes. ► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an                      6,00 entre 1 an et 2 ans                5,00 entre 2 et 3 ans                    5,00 entre 3 et 4 ans                    4,00 entre 4 et 5 ans                    3,00 entre 5 et 6 ans                    2,00 entre 6 et 7 ans                    1,00 7 ans et plus                        0,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.	► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1 <sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année. ► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,04
100/100	3,27
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	2,54
100/100 Sans frais Platinet	2,69
GRV Sans frais Platinet	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Série Signature Idéal

### Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal Sélect

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 5,56 millions \$	75/100	1 000\$	3,14	11,98\$	208 851
Rotation du portefeuille : 28,03%	100/100	1 000\$	3,38	11,93\$	212 218

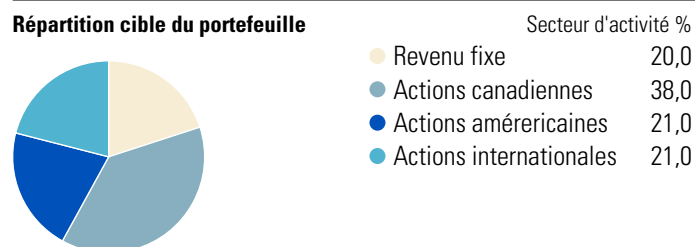
Gestionnaire :  
Investissements Standard Life inc. et  
Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds de revenu mensuel et de dividendes de croissance. Le fonds détient aussi des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres	%
Fonds de revenu mensuel Standard Life	22,6
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life	16,9
Fonds de dividendes can de croiss Standard Life	10,0
Fonds Trimark canadien	9,2
Fonds de dividendes mond de croiss Standard Life	9,1
Fonds Fidelity Frontière NordMD	8,8
Fonds Fidelity Discipline Actions mondiales	8,1
Templeton Global Stock Trust	7,9
Fonds de dividendes US de croiss Standard Life	7,4

**Total** **100,0**

**Répartition cible du portefeuille**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

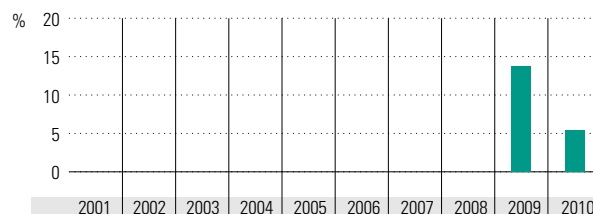
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 198,48 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 9,64 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal Sélect

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal Sélect

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,14
100/100	3,38
75/100 Sans frais Platinet	2,71
100/100 Sans frais Platinet	2,78

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

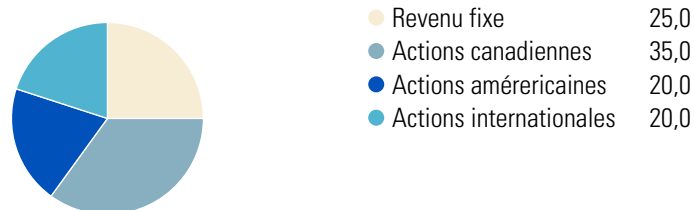
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 2,83 millions \$	75/100	1 000\$	3,15	12,69\$	189 330
Rotation du portefeuille : 23,50%	100/100	1 000\$	3,31	12,65\$	31 675

Gestionnaire :  
Investissements Standard Life inc. et  
Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement des actions canadiennes et étrangères. Une tranche moindre de l'actif du fonds est également investie dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres	%
Fonds d'actions can à faible cap Standard Life	15,6
Fonds d'obligations canadiennes Standard Life	12,6
Fonds Trimark canadien	9,1
Fonds d'obligations internationales Standard Life	8,6
Fonds Fidelity Frontière NordMD	8,5
Templeton Global Stock Trust	7,8
Fonds Fidelity Discipline Actions mondiales	7,0
Fonds d'actions internationales Standard Life	7,0
Fonds ciblé d'actions US Standard Life	6,0
Fonds de revenu de dividendes Standard Life	4,8
<b>Total</b>	<b>86,9</b>

**Répartition cible du portefeuille**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

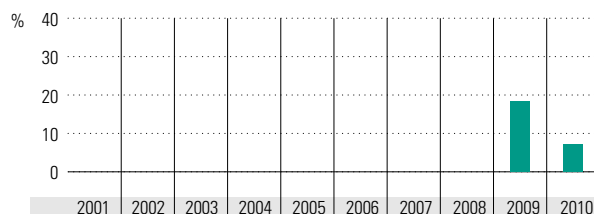
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 269,24 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 12,89 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts de fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %		
	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,15
100/100	3,31
75/100 Sans frais Platinet	2,52
100/100 Sans frais Platinet	2,73

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5



**Aperçu du fonds – Série Signature Idéal**  
**Portefeuille mondial Idéal Sélect**

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 0,43 millions \$	75/100	1 000\$	3,13	12,28\$	21 709
Rotation du portefeuille : 19,88%	100/100	1 000\$	3,38	12,22\$	11 341

Gestionnaire :  
Investissements Standard Life inc. et  
Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

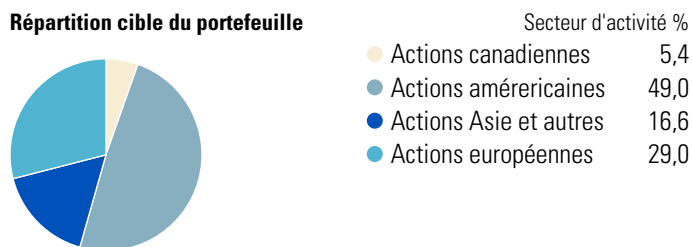
L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant principalement une combinaison d'actions mondiales.

**Dix principaux titres**

	%
Fonds de dividendes mond de croiss Standard Life	12,8
Fonds d'actions mondiales Standard Life	10,4
Fonds d'actions américaines Russell	10,2
Fonds de dividendes US de croiss Standard Life	9,9
Fonds ciblé d'actions US Standard Life	9,7
Fonds ciblé d'actions mondiales Standard Life	8,2
Fonds Fidelity Discipline Actions mondiales	7,6
Fonds d'actions internationales Standard Life	7,4
Templeton Global Stock Trust	7,3
Fonds ciblé d'actions-Inde Standard Life	5,8

**Total** **89,3**

**Répartition cible du portefeuille**



**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

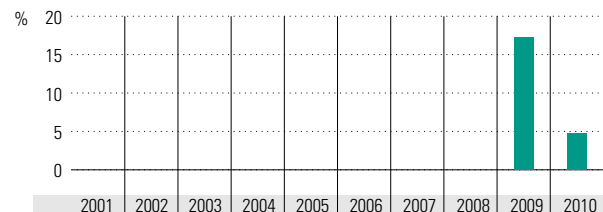
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 227,88 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 11,00 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année</b> : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes</b> : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,13
100/100	3,38
75/100 Sans frais Platine†	2,57
100/100 Sans frais Platine†	2,78

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

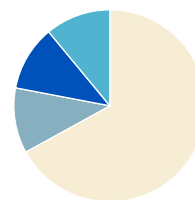
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 2,06 millions \$	75/100	1 000\$	3,09	11,78\$	42 260
	100/100	1 000\$	3,21	11,75\$	131 186
Rotation du portefeuille : 29,56%	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

Gestionnaire :  
 Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement des titres à revenu fixe, ainsi que certaines actions canadiennes et étrangères. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de part du Portefeuille équilibré de revenu LifePointsMD Russell.

**Répartition cible du portefeuille**



Secteur d'activité	%
Revenu fixe	67,0
Actions canadiennes	11,0
Actions américaines	11,0
Actions internationales	11,0

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Russell Revenu fixe	64,6
Fonds de dividendes canadien Russell Séries A	12,1
Russell actions mondiales	8,1
Russell Actions américaines	8,1
Russell Actions outremer	7,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

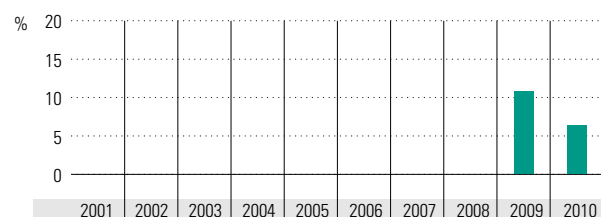
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 178,32 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 8,70 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



Les avoirs suivants étaient les plus importants du Russell Revenu fixe	%
Fid du Can p. l'hab No 1 3,6% 15-06-2013	8,9
British Columbia Prov Cda 5,75% 09-01-2012	3,6
Devise (Canada)	3,2
Gouv du Canada 1,5% 01-06-2012	3,0
Colombie-Britannique 4,1% 18-12-2019	2,9
Gouv du Canada 1,5% 01-03-2012	2,5
Gouv du Canada 2% 01-09-2012	2,4
Gouv du Canada 8% 01-06-2023	2,4
Fid du Can p. l'hab No 1 4,55% 15-12-2012	2,2
Manitoba Cda BMT Cds 4,4% 05-09-2025	1,7
<b>Total</b>	<b>32,7</b>

Total des placements : 442

# Portefeuille équilibré de revenu LifePointsMD Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et une certaine croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %		
	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## Portefeuille équilibré de revenu LifePointsMD Idéal

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,09
100/100	3,21
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	2,46
100/100 Sans frais Platinet	2,68
GRV Sans frais Platinet	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 4,88 millions \$	75/100	1 000\$	3,21	12,00\$	53 180
Rotation du portefeuille : 7,37%	100/100	1 000\$	3,31	11,97\$	352 995
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

Gestionnaire :  
Gestionnaires multiples

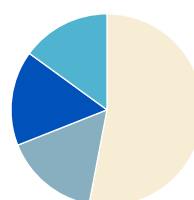
**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement, en parts égales, des actions canadiennes et étrangères, ainsi que des titres à revenu fixe canadiens. La plus grande part de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de part du Portefeuille équilibré LifePointsMD Russell.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Russell Revenu fixe	64,6
Fonds de dividendes canadien Russell Séries A	12,1
Russell actions mondiales	8,1
Russell Actions américaines	8,1
Russell Actions outremer	7,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Les avoirs suivants étaient les plus importants du Russell Revenu fixe	%
Fid du Can p. l'hab No 1 3,6% 15-06-2013	8,9
British Columbia Prov Cda 5.75% 09-01-2012	3,6
Devise (Canada)	3,2
Gouv du Canada 1,5% 01-06-2012	3,0
Colombie-Britannique 4,1% 18-12-2019	2,9
Gouv du Canada 1,5% 01-03-2012	2,5
Gouv du Canada 2% 01-09-2012	2,4
Gouv du Canada 8% 01-06-2023	2,4
Fid du Can p. l'hab No 1 4,55% 15-12-2012	2,2
Manitoba Cda BMT Cds 4,4% 05-09-2025	1,7
<b>Total</b>	<b>32,7</b>

Total des placements : 442

**Répartition cible du portefeuille**


Secteur d'activité %	Revenu fixe	Actions canadiennes	Actions américaines	Actions internationales
	53,0	16,0	16,0	15,0

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

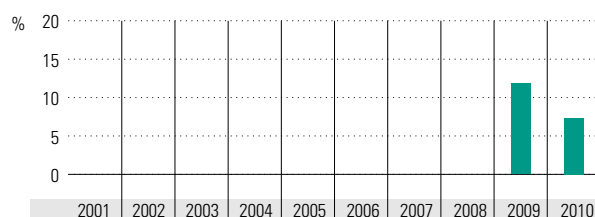
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 200,18 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 9,72 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Portefeuille équilibré LifePointsMD Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital et du revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,21
100/100	3,31
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,57
100/100 Sans frais Platine†	2,80
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

#### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 0,76 millions \$	75/100	1 000\$	3,21	12,34\$	42 406
Rotation du portefeuille : 14,98%	100/100	1 000\$	3,39	12,30\$	17 121
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

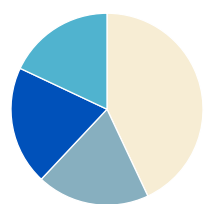
Gestionnaire :  
Gestionnaires multiples

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement une combinaison d'actions canadiennes et étrangères, ainsi que certains titres à revenu fixe canadiens. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de part du Portefeuille équilibré de croissance LifePointsMD Russell.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Russell Revenu fixe	37,8
Russell Actions canadiennes	19,9
Russell Actions américaines	13,9
Russell Actions outremer	12,9
Russell actions mondiales	12,4
Russell Smaller Companies Pool	3,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

#### Répartition cible du portefeuille



Secteur d'activité	%
Revenu fixe	43,0
Actions canadiennes	19,0
Actions américaines	20,0
Actions internationales	18,0

#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

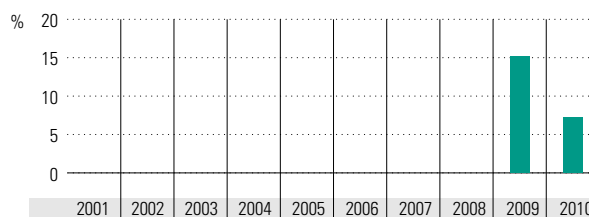
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 234,47 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 11,30 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Portefeuille équilibré de croissance LifePointsMD Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>		
	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## Portefeuille équilibré de croissance LifePointsMD Idéal

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,21
100/100	3,39
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	2,57
100/100 Sans frais Platinet	2,79
GRV Sans frais Platinet	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Série Signature Idéal

### Portefeuille de croissance à long terme LifePointsMD Idéal

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

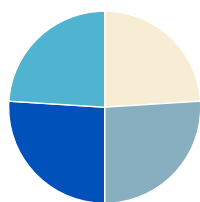
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 0,38 millions \$	75/100	1 000\$	3,23	12,80\$	3 557
Rotation du portefeuille : 6,98%	100/100	1 000\$	3,38	12,75\$	24 123

Gestionnaire :  
Gestionnaires multiples

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement des actions canadiennes et étrangères, ainsi que certains titres à revenu fixe canadiens. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de part du Portefeuille de croissance à long terme LifePointsMD Russell.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Russell Actions canadiennes	26,0
Russell Actions américaines	19,0
Russell Revenu fixe	18,0
Russell Actions outremer	17,0
Russell actions mondiales	16,0
Russell Smaller Companies Pool	4,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Répartition cible du portefeuille**


Secteur d'activité	%
Revenu fixe	24,0
Actions canadiennes	26,0
Actions américaines	26,0
Actions internationales	24,0

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

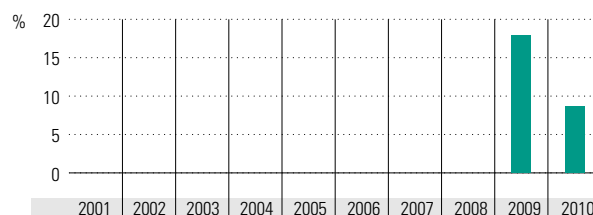
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 279,71 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 13,36 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Portefeuille de croissance à long terme LifePointsMD Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,23
100/100	3,38
75/100 Sans frais Platinet	2,62
100/100 Sans frais Platinet	2,84

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Série Signature Idéal

### Portefeuille de revenu diversifié FT Quotientiel Idéal

En date du : 31 décembre 2010

#### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 14,69 millions \$	75/100	1 000\$	3,04	12,20\$	660 846
Rotation du portefeuille : 6,44%	100/100	1 000\$	3,15	12,16\$	407 106
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

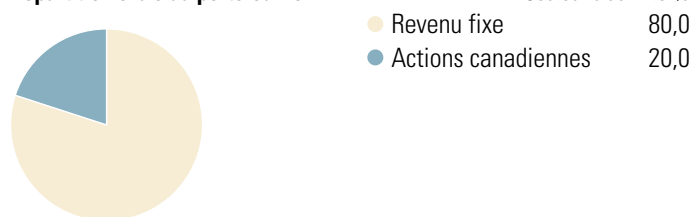
Gestionnaire :  
Fiduciary Trust Company of Canada

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement une combinaison de titres à revenu fixe et d'actions. Les titres à revenu fixe sont principalement canadiens. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Portefeuille de revenu diversifié Quotientiel Templeton.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Bissett obligations cat A	43,1
Templeton mondial d'obligations	12,3
Bissett canadien de dividendes	10,5
Bissett revenu - cat A	8,5
Franklin revenu stratégique	8,2
Franklin revenu élevé	5,2
Bissett obligations à court terme A	5,2
iShares Gold Trust	3,9
Fonds iShares S&P/TSX 60 Index	2,1
Quasi-espèces	0,9
<b>Total</b>	<b>99,9</b>

#### Répartition cible du portefeuille



#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

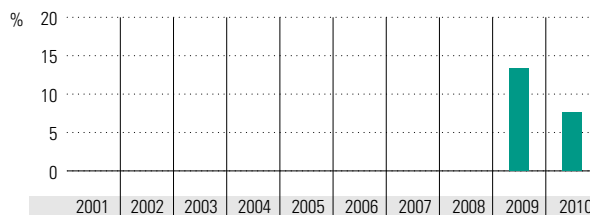
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 219,50 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 10,61 % par année.

#### Rendements annuels

Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Portefeuille de revenu diversifié FT Quotientiel Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et une certaine croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>		
	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année** : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes** : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## Portefeuille de revenu diversifié FT Quotientiel Idéal

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,04
100/100	3,15
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	2,44
100/100 Sans frais Platinet	2,63
GRV Sans frais Platinet	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Série Signature Idéal

### Portefeuille équilibré de revenu FT Quotientiel Idéal

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

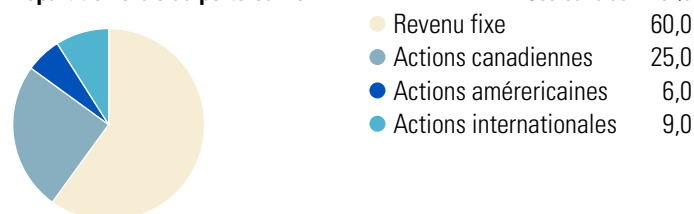
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 7,20 millions \$	75/100	1 000\$	3,12	12,74\$	330 087
Rotation du portefeuille : 19,77%	100/100	1 000\$	3,39	12,68\$	224 128
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

 Gestionnaire :  
Fiduciary Trust Company of Canada

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant une combinaison d'actions canadiennes et étrangères et de titres à revenu fixe. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Portefeuille équilibré de revenu Quotientiel Templeton.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Bissett obligations cat A	31,5
Templeton mondial d'obligations	11,2
Franklin revenu stratégique	8,5
Bissett actions canadiennes - cat A	7,4
Franklin Templeton Canadian Core Equity	5,4
iShares Gold Trust	5,0
Templeton marchés émergents	4,7
Franklin Templeton Canadian Large Cap	4,6
Franklin revenu élevé	3,6
Bissett convergence canadienne	2,4
<b>Total</b>	<b>84,5</b>

**Répartition cible du portefeuille**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

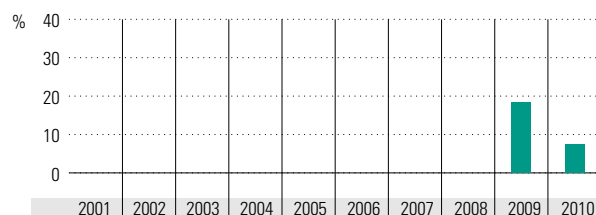
Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 273,63 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 13,08 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Portefeuille équilibré de revenu FT Quotientiel Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année</b> : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes</b> : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,12
100/100	3,39
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,57
100/100 Sans frais Platine†	2,73
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

**BREF APERÇU**

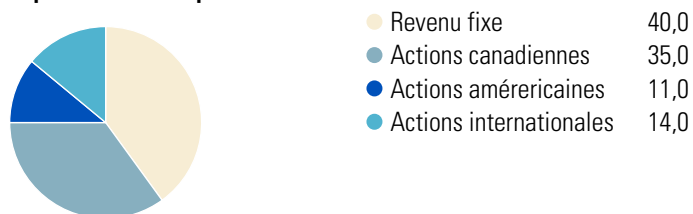
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 11,11 millions \$	75/100	1 000\$	3,22	13,43\$	514 133
	100/100	1 000\$	3,49	13,37\$	252 357
Rotation du portefeuille : 11,86%	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

Gestionnaire :  
Fiduciary Trust Company of Canada

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Portefeuille équilibré de croissance Quotientiel Templeton.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Bissett obligations cat A	20,2
Bissett actions canadiennes - cat A	10,7
Franklin Templeton Canadian Core Equity	7,9
Templeton mondial d'obligations	7,2
Franklin Templeton Canadian Large Cap	6,7
Franklin revenu stratégique	5,6
iShares Gold Trust	5,1
Bissett convergence canadienne	3,4
Franklin Mutual European I Acc €	2,6
Franklin cat soc croiss mondiale O	2,6
<b>Total</b>	<b>72,0</b>

**Répartition cible du portefeuille**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

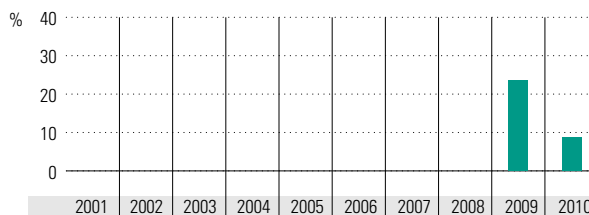
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 342,58 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 16,16 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



# Portefeuille équilibré de croissance FT Quotientiel Idéal

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



## À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>	
	entre 0 et 1 an                      3,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
entre 1 an et 2 ans                2,00		
entre 2 et 3 ans                    1,00		
3 ans et plus                         0,00		
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an                      6,00	► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.
	entre 1 an et 2 ans                5,00	
	entre 2 et 3 ans                    5,00	
	entre 3 et 4 ans                    4,00	
	entre 4 et 5 ans                    3,00	
	entre 5 et 6 ans                    2,00	
	entre 6 et 7 ans                    1,00	
7 ans et plus                         0,00		
		► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
		► <b>Première année :</b> vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
		<b>Pour les années suivantes :</b> jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1 <sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
		► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

## Portefeuille équilibré de croissance FT Quotientiel Idéal

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,22
100/100	3,49
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platinet	2,64
100/100 Sans frais Platinet†	2,87
GRV Sans frais Platinet	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

## Aperçu du fonds – Série Signature Idéal

### Portefeuille équilibré mondial FT Quotientiel Idéal

En date du : 31 décembre 2010

**BREF APERÇU**

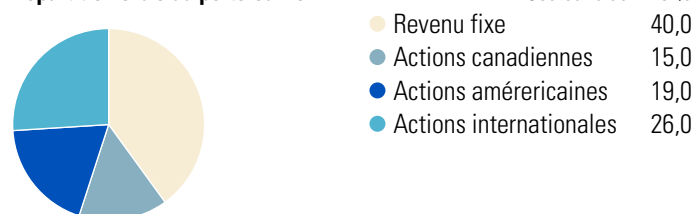
Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 0,48 millions \$	75/100	1 000\$	3,20	12,86\$	27 467
Rotation du portefeuille : 17,40%	100/100	1 000\$	3,34	12,81\$	7 960
	GRV	25 000\$	s.o.	s.o.	s.o.

 Gestionnaire :  
Fiduciary Trust Company of Canada

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Portefeuille équilibré mondial Quotientiel Templeton.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Bissett obligations cat A	18,7
Templeton marchés émergents	13,6
Templeton mondial d'obligations	6,6
Franklin Templeton oblig tot mond	6,4
Franklin revenu stratégique	5,6
Franklin Mutual European I Acc €	5,0
Franklin div crois amér A	4,4
iShares Gold Trust	4,2
Franklin croissance cpn var	3,9
Bissett actions canadiennes - cat A	3,8
<b>Total</b>	<b>72,2</b>

**Répartition cible du portefeuille**

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

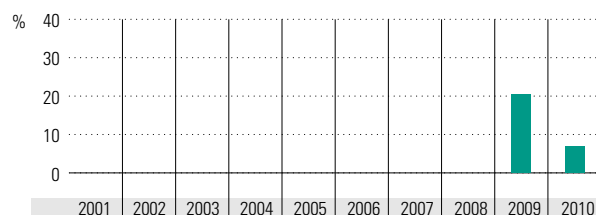
Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 285,63 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 13,62 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Portefeuille équilibré mondial FT Quotientiel Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de revenu et de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts du fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants : %</b>  entre 0 et 1 an 3,00 entre 1 an et 2 ans 2,00 entre 2 et 3 ans 1,00 3 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.</li> <li>► <b>Première année</b> : vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.</li> </ul>
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an 6,00 entre 1 an et 2 ans 5,00 entre 2 et 3 ans 5,00 entre 3 et 4 ans 4,00 entre 4 et 5 ans 3,00 entre 5 et 6 ans 2,00 entre 6 et 7 ans 1,00 7 ans et plus 0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> <li>► <b>Pour les années suivantes</b> : jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.</li> <li>► Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.</li> </ul>

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,20
100/100	3,34
GRV	s.o.
75/100 Sans frais Platine†	2,57
100/100 Sans frais Platine†	2,79
GRV Sans frais Platine†	s.o.

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

## 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

## Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

Il y a des frais supplémentaires pour la Série Revenu Idéal seulement. Ces frais sont calculés et imputés sur une base trimestrielle. Ils sont prélevés sur votre Série Revenu Idéal.

Niveau de risque	Frais de la Série Revenu Idéal Barème des frais annuels
Niveau 1	0,45%
Niveau 2	0,55%
Niveau 3	0,75%
Niveau 4	0,85%

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5

#### BREF APERÇU

Fonds offert le :	Option d'affectation des primes ou option de série	Placement minimal (régimes d'épargne)	RFG (%)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
12 janvier 2009	<b>Série Signature Idéal</b>				
Valeur totale du fonds : 3,61 millions \$	75/100	1 000\$	3,24	13,74\$	183 408
Rotation du portefeuille : 6,05%	100/100	1 000\$	3,49	13,68\$	65 574

Gestionnaire :  
Fiduciary Trust Company of Canada

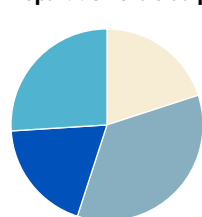
#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'actif du fonds est investi dans une variété de fonds sous-jacents détenant essentiellement une combinaison variée d'actions ainsi que certains titres à revenu fixe. Les actions et les titres à revenu fixe sont canadiens et étrangers. La plus grande partie de l'actif du Fonds est actuellement affectée à l'acquisition de parts du Portefeuille de croissance Quotientiel Templeton.

Dix principaux titres (du portefeuille sous-jacent)	%
Templeton marchés émergents	14,2
Bissett actions canadiennes - cat A	10,4
Bissett obligations cat A	9,3
Franklin Templeton Canadian Core Equity	7,7
Franklin Templeton Canadian Large Cap	6,6
iShares Gold Trust	5,0
Franklin Mutual European I Acc €	4,8
Franklin div crois amér A	4,6
Franklin croissance cpn var	4,0
Templeton mondial d'obligations	3,9

**Total** **70,6**

#### Répartition cible du portefeuille



Secteur d'activité	%
Revenu fixe	20,0
Actions canadiennes	35,0
Actions américaines	19,0
Actions internationales	26,0

#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

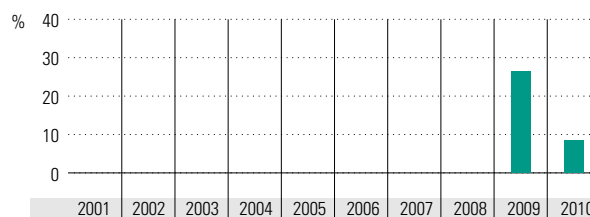
Cette section présente le rendement du fonds, pour un titulaire de contrat qui a choisi l'option 75/100, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option d'affectation des primes ou de série choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 12 janvier 2009, et ayant opté pour l'option 75/100, détient 1 374,03 \$ au 31 décembre 2010. Ce montant correspond à une moyenne de 17,53 % par année.

**Rendements annuels** Les rendements près de l'axe des x ne sont pas visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds depuis le 12 janvier 2009 dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option 75/100. Dans les 2 dernières années, on note 2 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 année(s) au cours de laquelle ou desquelles la valeur a diminué.



## Portefeuille de croissance FT Quotientiel Idéal

### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert en vertu d'un contrat d'assurance, ce fonds est assorti de garanties pouvant protéger vos primes en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la section 7 relative aux garanties de la Notice explicative de la Série Signature Idéal. Veuillez également vous reporter aux sections relatives aux garanties du contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

### QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la section 9.5 relative aux risques de la Notice explicative de la Série Signature Idéal.



### À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance à long terme du capital, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

- Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des parts de fonds.
- Les frais de retrait et les frais d'administration peuvent différer pour chaque option d'affectation des primes ou option de série.

#### 1. Frais de rachat

Option de frais de rachat (option d'affectation des primes)	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne	
<b>Série Signature Idéal</b> Avec frais réduits	<b>Rachat dans les délais suivants :</b> %		
	entre 0 et 1 an	3,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 2,5 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	2,00	
	entre 2 et 3 ans	1,00	
	3 ans et plus	0,00	
Avec frais de rachat	entre 0 et 1 an	6,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Lorsque vous investissez dans le fonds, la Standard Life verse une commission de 5,0 %. Les frais de retrait que vous payez sont remis à la Standard Life. Les taux de commission peuvent être modifiés en tout temps.</li> </ul>
	entre 1 an et 2 ans	5,00	
	entre 2 et 3 ans	5,00	
	entre 3 et 4 ans	4,00	
	entre 4 et 5 ans	3,00	
	entre 5 et 6 ans	2,00	
	entre 6 et 7 ans	1,00	
	7 ans et plus	0,00	

- Le barème des frais de retrait varie en fonction de la date de chacune des affectations de primes.
- **Première année :** vous pouvez racheter jusqu'à concurrence de 10 % (20 % dans le cas de retenues d'impôt du genre FERR) de la somme des primes versées au cours de la première année civile, sans frais de retrait.
- **Pour les années suivantes :** jusqu'à 10 % / 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1<sup>er</sup> janvier, plus 10 % / 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année.
- Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds sans frais de retrait, tant que vous ne changez pas d'option d'affectation des primes ou d'option de série.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les charges d'exploitation du fonds. Le RFG comprend la prime d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour tout complément d'information sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat de la Série Signature Idéal (sections II, III et IV).

Option d'affectation des primes ou option de série:	RFG (%)
<b>Série Signature Idéal</b>	
75/100	3,24
100/100	3,49
75/100 Sans frais Platine†	2,63
100/100 Sans frais Platine†	2,84

†Un placement minimal de 250 000\$ est exigé.

### 3. Autres frais

Les frais de négociation qui suivent s'appliquent à toutes les options d'affectation des primes ou de série et sont imputés au fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction, en sus des autres frais applicables.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

- ▶ Vous pouvez annuler votre contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Vous pouvez en outre annuler toute transaction ultérieure effectuée en vertu du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis de confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant sa mise à la poste, selon la première éventualité. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction.
- ▶ Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre).
- ▶ Vous récupérerez le moindre du montant investi et la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- ▶ Le montant récupéré ne s'applique qu'à la transaction en cause et comprendra les frais de retrait ou autres que vous aurez payés.

### Commission de suivi

La Standard Life verse une commission de suivi qui peut atteindre annuellement 1,25 % de la valeur de votre option d'affectation des primes ou de série, tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option d'affectation des primes ou de série que vous choisissez.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la Notice explicative ou communiquez avec nous :

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Service à la clientèle, placements individuels  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

CP 11497, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 5C5









**Retraite  
Investissements  
Assurance**

**1-888-841-6633**

**[www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca)**

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1G3

F4292-06-2011 (Aperçu des fonds)